

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ

ANALYSE DE LA GESTION D'UN SERVICE PUBLIC DANS UN
CONTEXTE TRANSITOIRE : CONFLITS ET ENJEUX DES SERVICES
D'EAU POTABLE EN TUNISIE EN 2012

Par

Laurence ARSENAULT MORIN

B.A. Bachelière ès arts général

Mémoire présenté pour l'obtention du grade de

Maître ès sciences, M.Sc.

Maîtrise en études urbaines

Programme offert conjointement par l'INRS et l'UQAM

Décembre 2014

Ce mémoire intitulé

**ANALYSE DE LA GESTION D'UN SERVICE PUBLIC DANS UN
CONTEXTE TRANSITOIRE : CONFLITS ET ENJEUX DES SERVICES
D'EAU POTABLE EN TUNISIE EN 2012**

Et présenté par

Laurence ARSENAULT MORIN

a été évalué par un jury composé de

M. Pierre J.HAMEL, directeur de recherche, INRS-UCS

M. Michel TRÉPANIÉ, examinateur interne, INRS-UCS

M. Éric VERDEIL, examinateur externe, Université de Lyon, UMR Environnement-Ville-
Société

*À tous les Tunisiens et Tunisiennes
qui m'ont fait sentir en Tunisie comme chez moi*

RÉSUMÉ

La phase transitoire que connaît la Tunisie depuis janvier 2011 a été témoin de l'éclatement d'exigences et d'insatisfactions de toutes sortes, qu'elles soient liées aux pratiques de l'ancien gouvernement ou à l'exclusion de larges segments de la population du système de production économique. La question des services d'eau potable est fermement ancrée dans les revendications et débats publics de la Tunisie post-révolution. Notre recherche a comme principal objectif d'identifier les enjeux du secteur de l'eau potable en Tunisie transitoire. Cette période a jusqu'à maintenant été très houleuse pour les opérateurs ainsi que pour les usagers des services d'eau potable, notamment en raison des nombreux conflits survenus au sein du service. Dans le but de mettre en lumière la problématique multidimensionnelle que pose sa gestion, nous avons effectué l'étude de la conflictualité de ce service public. Bien que cette méthode soit exploratoire, elle se justifie par son approche socio-spatiale qui intègre la dimension des transformations sociales.

Nos données proviennent d'un travail de terrain de six mois effectué en 2012 à Tunis, que nous avons complété avec une revue des médias sur le thème des conflits des services d'eau potable survenus pendant l'année 2012 sur l'étendue du territoire tunisien. Nous avons ainsi recueillis 304 articles qui ont permis de répertorier 38 conflits, que nous avons ensuite documentés avec les données de terrain. Nos résultats suggèrent que la conflictualité au sein du service s'exprime comme un symptôme de la répartition inégale de la ressource, physique autant que planifiée. Aussi, les limites structurelles du secteur semblent être enracinées dans une configuration institutionnelle problématique et dans un financement endogène limité, qui découlent de décisions politiques figées depuis une période prolongée. Enfin, la redéfinition du pacte social qui s'opère actuellement en Tunisie exacerbe les difficultés historiques du système de gestion de l'eau potable.

Mots-clés : eau potable, gestion des services publics, services publics urbains, activité conflictuelle, Tunisie, période transitoire, monde arabe

ABSTRACT

The trial-and-error path that defines social, economic and political life Tunisia since its revolution in January 2011 brought about many fundamental changes and debates in a large array of sectors. Water sector is one of them. Facing a multidimensional issue that translates technical and political decisions into social outcomes, we adapted to our case study a new approach called “conflictuality analysis”. This emerging approach in the area of social sciences links the dynamic of conflicts to their spatial dimension. While a conflict *per se* implies sociospatial interactions, conflictuality addresses length, repetition and location of every conflict and assesses the joint implications of those components. Namely, it puts forward the role of users while considering their interaction with public authorities, their water service operator, or other private or public bodies. Therefore, our research question attempts to shed light on how geographical, social, political and institutional components of Tunisian water system could be bearer of conflictual activity in water services.

Our research aims to identify explicative components of conflict in the domain of public water service. To do so, we have built a database made of 304 articles in French retrieved from Tunisian dailies online. All these articles describe or mention an issue related to water service in Tunisia that occurred between January 1st and December 31, in 2012. Data collection resulted in 38 conflicts with a duration varying from 1 to 183 days. Our results first showed that some technical problems occur repeatedly in specific governorates, while they never, or very rarely, take place in some other. Second, territorial disparities in water service do exist: despite the fact that they recently emerged in public debates, the critical situations in water services seem a recurrent problem in the water system record of those governorates located in the inner part of the country. Moreover, some guiding principles that were elaborated at the time of the Tunisian independence still appear as main guidelines for water sector development, in spite of the inconsistencies they may carry nowadays. The current work uses an exploratory approach to understand the actual dynamics among actors in water services in a country facing challenges of development and transition at every level.

Keywords: water services, water deficit, water conflicts, water supply, water resources, Tunisia

AVANT-PROPOS

Ce mémoire a fait l'objet d'un article publié dans la revue EurOrient, des éditions de l'Harmattan.

- « La gestion de l'eau potable en Tunisie transitoire : refonte du pacte social et redéfinition d'un service », EurOrient, éditions l'Harmattan, Paris, no44, 2013, p.127-143.

Il a également fait l'objet de six communications dans le cadre de divers colloques pendant l'année 2014, de Montréal à Tunis.

- 7 mars, 3^e Colloque étudiant en études urbaines de l'ADECSEUR-AEUCS intitulé « Vie citadine : dynamiques spatiales et sociales », communication: « Analyse de la gestion d'un service public dans un contexte transitoire »
- 23 avril, Séminaires 2013-2014 du MÉSO (Groupe Métropolisation et Sociétés), communication : « Analyse de la conflictualité au sein des services d'eau potable en Tunisie »
- 28-30 avril, Monastir (Tunisie), 6^e Colloque international de la *Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies* « Entre abondance et rareté : Eau et sociétés dans le monde arabo-méditerranéen et les pays du sud », communication : « Analyse de la conflictualité au sein des services d'eau potable en Tunisie»
- 12-16 mai, 82^e Congrès de l'ACFAS, dans le cadre de la session «Administration publique, mise en œuvre des politiques et agents de l'État du domaine de recherche - Nature, transformation et gouvernance de la société et des institutions», communication libre: « Gouvernance des services d'eau potable en Tunisie transitoire : crise sectorielle et redéfinition d'un service »
- 23 mai, 11^e Colloque de la relève du réseau Villes, Région Monde (VRM), communication: «Conflits et enjeux des services d'eau potable en Tunisie transitoire»
- 19-24 juillet, 23^e Congrès mondial de science politique de L' AISP (Association internationale de science politique), dans le panel « Gouverner les finances publiques en situation de crise », communication : « La gestion du service d'eau potable en Tunisie transitoire : redéfinir le pacte social et remodeler le service public »

Par souci de confidentialité, et pour respecter les ententes prises avec les interviewés, les personnes qui nous ont accordé une entrevue ne sont pas nommément citées dans ce mémoire. Les références des données d'entretien se limitent donc à « source : entretien (s) ».

REMERCIEMENTS

D'abord et avant tout, le plus grand des mercis à M. Pierre J. Hamel pour avoir cru en ce projet, ce mémoire, ce terrain en Tunisie alors encore assez agitée. J'aimerais également exprimer à l'INRS toute ma gratitude pour le soutien financier, pour l'accès à un bureau, un vrai, et à tout son personnel jovial, toujours aidant.

Un merci IMMENSE, à tous les interviewés que je ne nommerai pas par souci de confidentialité, mais qui ont donné toute la valeur à cette recherche. Votre ouverture d'esprit et votre générosité sont absolument remarquables. Monsieur Saadoun, sans votre supervision, votre aide, votre patience et vos conseils, je ne serais tout simplement pas venue à bout de ce terrain de mémoire. Vous l'avez rendu possible.

Merci infiniment à Sarra Touzi, MM. Pommier, Tekkari et Limam. Vous êtes à mes yeux des plus grands connaisseurs de la gestion de l'eau en Tunisie (et M. Saadoun!). Je remercie ma bonne étoile de m'avoir présentée à chacun de vous. Merci à M. Pierre Berthelot pour avoir accepté et rendu possible la publication de mon tout premier article. Ce fut tout un honneur que de faire partie de cette publication sur la géopolitique de l'eau dans le monde arabe, parmi tous ces experts sur la question. Merci également à M. Claude De Miras pour ses très chers conseils envers une pure inconnue.

Ensuite, l'incontournable Fares a non seulement rendu ce projet de recherche possible au sens technique et opérationnel, mais également au niveau des externalités positives posées par sa présence à Tunis. Sans Fares et ses adorables amis, je n'apprécierais pas autant cette chaleureuse contrée. Vous avez fait mon expérience tunisienne. Un merci très spécial à la famille Ben Abdallah, ma famille d'adoption. Merci également à la famille Belhocine.

Merci à Cheima et Amel pour leur patience à me faire apprendre cette langue tunisienne. J'aimerais souligner l'importance de M. Ben Said, pour ses compétences en informatiques, et la générosité de la famille Sammari en temps de l'Aïd l'Kbir. Merci à Joanne et Moncef, votre accueil a fait de votre domicile mon repère le plus familier en Tunisie. Amir, ou que tu sois, merci pour ta générosité sans limites. Yassine, je ne crois pas que les deux derniers mois auraient été possibles sans ton soutien, ton calme, ta présence. Merci à la « salle de sport » Oxygène pour sa contribution à mon équilibre mental.

Aurélie, je te dois aussi cette expérience, à toi, à tes nombreux contacts. Élianne et Sara-Maude, vous avez été des êtres absolument essentiels à la réalisation de ce mémoire. Que dire de plus. Merci à Mathieu Carrier, sans qui ce mémoire n'aurait pas la même qualité cartographique. Merci aux relecteurs de différentes époques ; Choquet, Morin, Boyer et Carrier. Je vous suis infiniment reconnaissante.

Et finalement, merci à ceux à qui un « merci » est bien peu dire pour tout ce que vous faites. Merci aux parents, merci pour votre soutien indéfectible, où que je sois. Mathilde, merci pour ta patience inépuisable envers ta sœur, ta disponibilité, tes relectures. Merci à Sabi, Jenni, Gabi et Hassen qui sont toujours toujours là. Merci à mon gros chat.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	xvii
Liste des figures	xviii
Liste des abréviations et des sigles	xix

INTRODUCTION.....	1
--------------------------	----------

CHAPITRE 1. MISE EN CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE.....	5
---	----------

1.1 Répartition géographique de la ressource.....	5
1.2 Historique de la gestion de la ressource hydrique en Tunisie	10
1.2.1 Époques punique, romaine et islamique.....	11
1.2.2 La période beylicale (1613-1881).....	12
1.2.3 Le protectorat français (1881-1956).....	13
1.2.4 Indépendance tunisienne (1956).....	15
1.3 Politiques publiques relatives à la gestion de l'eau potable : de l'indépendance à nos jours.....	17
1.3.1 Les grandes orientations du secteur.....	17
1.3.2 Système de gestion partagée et solidarité nationale	18
1.3.3 Désresponsabilisation financière progressive de l'État envers la SONEDE	21
1.4 Le passé politique récent : du régime autoritaire de Ben Ali à la révolution	22
1.4.1 Un régime de calme et de stabilité	23
1.4.2 La Tunisie, un modèle de développement?.....	23
1.4.3 La fin du miracle	25
1.5 La période post-révolution : caractéristique d'un environnement transitoire.....	25
1.5.1 Gouvernance politique et remous de l'espace public.....	25
1.5.2 Mesures de compensation sociale et endettement de l'État	27
1.5.3 Libéralisation des médias et nouvelle liberté d'expression.....	28
1.6 Eau en période transitoire.....	29
1.6.1 Crise de l'eau	29
1.7 Problématique et questions de recherche	30
1.7.1 Question de recherche générale.....	32

CHAPITRE 2. REVUE DE LITTÉRATURE DES ENJEUX GLOBAUX LIÉS AUX SERVICES D'EAU POTABLE	33
--	-----------

2.1 Spécificités des services d'eau potable.....	34
2.1.1 Différents types de biens.....	34

2.1.2 <i>L'eau, service public sensible</i>	37
2.2 Accès à l'eau potable dans les pays en développement (PeD).....	40
2.2.1 <i>Enjeux sociaux et économiques</i>	40
2.2.2 <i>Enjeu de financement du service</i>	41
2.3 Services d'eau potable dans le monde arabe.....	42
2.3.1 <i>Services publics dans le monde arabe</i>	42
2.3.2 <i>Instrumentalisation des services publics par les régimes en place</i>	43
2.4 Analyse institutionnelle et gouvernance.....	44
2.4.1 <i>Institutions et confiance</i>	44
2.4.3 <i>Système institutionnel défaillant</i>	45
2.5 Question spécifique, objectifs et hypothèses.....	46
2.5.1 <i>Question spécifique</i>	47
2.5.2 <i>Objectifs de recherche</i>	47
2.5.3 <i>Hypothèses de recherche</i>	47
CHAPITRE 3. CADRE CONCEPTUEL : LA CONFLICTUALITÉ COMME MÉTHODE D'ANALYSE	49
3.3.1 <i>Origine de la conflictualité comme méthode d'analyse</i>	49
3.3.2 <i>Travaux de Pelletier, Joerin et al</i>	50
3.3.3 <i>L'analyse de l'activité conflictuelle adaptée au cas des services d'eau potable en Tunisie</i>	52
CHAPITRE 4. STRATÉGIE MÉTHODOLOGIQUE	55
4.1 Stratégie générale de recherche et approche méthodologique.....	55
4.1.1 <i>Méthode qualitative</i>	55
4.1.2 <i>Posture épistémologique constructiviste</i>	56
4.1.3 <i>Étude de cas</i>	57
4.2 Méthode de collecte de données, phase 1 : terrain de mémoire.....	58
4.2.1 <i>Réalisation du terrain de recherches</i>	58
4.2.2 <i>Particularités du terrain de recherche</i>	63
4.3 Redéfinition de la démarche et méthode d'analyse de la conflictualité.....	66
4.4 Méthode de collecte de donnée, phase 2 : analyse des médias en ligne.....	67
4.4.1 <i>Analyse de contenu direct et médias en ligne</i>	67
4.4.2 <i>Analyse de contenu indirect</i>	71
4.5 Analyse des conflits des services d'eau potable : opérationnalisation des concepts.....	71
4.5.1 <i>Analyse de l'activité conflictuelle selon les indicateurs spatialisés</i>	71
4.5.2 <i>Analyse des données non-territoriales de l'activité conflictuelle</i>	77

CHAPITRE 5. ANALYSE DES RÉSULTATS	81
5.1 Typologie des conflits	82
5.1.1 Type d'acteurs impliqués.....	82
5.1.2 Nature et cause des conflits relevés.....	86
5.1.3 Les conflits dans le temps	88
5.2 Analyse spatiale des conflits	89
5.2.1 Analyse spatiale des conflits.....	90
5.2.2 Effet combiné des indicateurs sur l'activité conflictuelle.....	100
5.3 Analyse de contenu indirect	109
5.4 Résultats de la recherche documentaire et des entretiens.....	113
5.4.1 Coupures d'eau de juillet 2012	113
5.4.2 Enjeux financiers.....	118
5.4.3 Enjeux techniques du service : saturation du réseau de transfert et solutions	120
5.4.4. Développement du secteur de l'eau potable.....	121
5.4.5 Planification nationale, disparités régionales.....	123
5.4.6 Retour sur les résultats documentaires et d'entretien	126
CHAPITRE 6. DISCUSSION	129
6.1 Cas à l'étude : évaluation d'un service public dans un pays en développement	129
6.1.1 Services d'eau potable en Tunisie : un exemple typique d'un pays en développement.....	129
6.2 Facteurs explicatifs de l'activité conflictuelle	131
6.3 Enjeux des services d'eau potable	134
6.3.1 Enjeux du service sous le régime de Ben Ali.....	134
6.3.2 Phase transitoire	136
6.3.3 Retour sur l'analyse institutionnelle	137
CONCLUSION.....	139
Annexe 1 : Grille d'analyse documentaire	141
Annexe 2 : Grille d'entretien	142
Annexe 3 : Tri et analyse des articles par gouvernorat.....	143
Annexe 4 : Grille de synthèse des données	145
Annexe 5 : Liste des événements et projets répertoriés	146
Bibliographie.....	150

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Ressources mobilisées et allouées par Grandes régions (Mm ³ /an).....	8
Tableau 1.2 : Part de la population desservie, approvisionnée par la Direction du Génie rural	20
Tableau 2.1 : Classification des divers types de biens.....	36
Tableau 4.1 : Sommaire des entretiens	62
Tableau 4.2 : Popularité des journaux tunisiens en ligne et langue de communication.....	69
Tableau 5.1 : Caractéristiques des dix plus importants conflits	85
Tableau 5.2 : Exemples de problèmes structurels liés aux services d'eau potable.....	94
Tableau 5.3 : Synthèse des conflits à Gabes	100
Tableau 5.4 : Synthèse des conflits à Gafsa.....	101
Tableau 5.5 : Synthèse des conflits à Sfax	103
Tableau 5.6 : Synthèse des conflits à Mahdia.....	105
Tableau 5.7 : Synthèse des conflits à Jendouba.....	106

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Répartition des niveaux de stress hydrique sur le territoire tunisien	6
Figure 1.2 : L'interconnexion des grands barrages du Nord et le réseau de transfert interrégional.....	7
Figure 1.3 : Surplus, déficit et transferts d'eau entre grandes régions	9
Figure 1.4 : Localisation des grandes régions sur le territoire tunisien.....	20
Figure 4.1 : Opérationnalisation du concept d'activité conflictuelle des services d'eau potable.....	72
Figure 4.2 : Opérationnalisation de la question de recherche selon les deux types de données.....	78
Figure 5.1 : Organisation schématique des résultats	81
Figure 5.2 : Représentation schématique de l'intensité et de la fréquence des conflits	84
Figure 5.3 : Schématisation de l'origine des conflits selon les gouvernorats.....	87
Figure 5.4 : Distribution des conflits selon les mois de 2012 selon les gouvernorats tunisiens.....	88
Figure 5.5 : Localisation des gouvernorats sur le territoire tunisien	89
Figure 5.6 : Intensité des conflits selon les différents gouvernorats tunisiens	90
Figure 5.7 : Fréquence des conflits selon les différents gouvernorats tunisiens	91
Figure 5.8 : Complications techniques selon les différents gouvernorats tunisiens.....	92
Figure 5.9 : Évènements et projets dans le secteur de l'eau potable selon les différents gouvernorats tunisiens.....	94
Figure 5.10 : Problèmes structurels liés aux services d'eau potable selon les gouvernorats tunisiens.....	95
Figure 5.11 : Taux de chômage selon les gouvernorats	97
Figure 5.12 : Inégalités de développement en Tunisie.....	98
Figure 5.13 : Pourcentage de la population non-desservie.....	99

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

CGC	Caisse générale de compensation
FMI	Fonds monétaire international
GR	Génie rural (Direction du)
INRIC	Instance nationale pour la réforme de l'information et de la Communication
PeD	Pays en développement
PPP	Partenariats publics-privés
RCD	Rassemblement constitutionnel démocratique
SECADENORD	Société d'Exploitation du Canal et des Adductions des Eaux du Nord
SONEDE	Société national d'exploitation et de distribution des eaux
STEG	Société tunisienne de l'électricité et du gaz
UGTT	Union générale tunisienne du travail
UTICA	Union tunisienne de l'industrie du commerce et de l'artisanat

INTRODUCTION

Ce qui forge le dispositif des services publics de chaque pays relève du passé politique, économique et social qui lui est propre. Le service public repose sur une organisation collective qui s'avère indispensable pour la gestion des domaines vitaux qui ponctuent le vivre en société (Chanson-Jabeur 2001). Géré par la puissance publique qui assure un rôle de prestataire des services ou de régulateur, le service public incarne un objet de problématiques sociales pour les uns, économiques pour les autres. Les questionnements qui l'entourent interrogent autant les rhétoriques idéologiques que les choix politiques qui déterminent les contours des services publics, contingents et évolutifs (Chanson-Jabeur 2001).

Le monde arabe, qui fait continuellement la une de l'actualité en raison des remous sociaux et politiques qui agitent cette portion du globe depuis 2011, pose une réalité renouvelée pour les services publics des différents pays de cette région. Les services publics, qui peuvent constituer une source de tension sociale, incarnent des enjeux de développement et de « mieux vivre immédiat des populations » (Ribau 2001, 1), particulièrement dans ces nouveaux contextes qui font suite au règne prolongé de régimes autoritaires. C'est d'ailleurs l'articulation d'un service public au cœur d'un contexte en transition qui constitue l'objet de ce mémoire : les services d'eau potable en Tunisie. Par son caractère essentiel, l'eau ajoute à l'étude des services publics une dimension fermement ancrée dans une approche de développement humain, économique, durable et équitable.

L'étude de services d'eau potable dans un pays en période transitoire, la Tunisie, implique l'analyse d'un système qui compose avec les dynamiques de l'émergence et de la transition. Le développement inachevé, conjugué aux facteurs d'instabilité accrus en raison de la période transitoire constituent donc la trame de fond de l'étude des services d'eau potable en Tunisie transitoire. La présente recherche tentera ainsi de cerner les motifs qui compliquent la gestion du service tout en scrutant l'expression des conflits qui peuvent émerger d'une desserte en eau potable dans un contexte transitoire. Ce travail s'intéresse plus particulièrement aux contraintes qui encadrent les décisions, ainsi qu'aux pressions structurelles et conjoncturelles qui se posent aux services d'eau potable dans le contexte tunisien post-révolutionnaire qui se poursuit depuis le 14 janvier 2011.

Dans le but d'aller au-delà des débats historiques liés aux services publics à propos des oppositions entre un mode gestion publique ou privée et des questions de tarification, nous avons mis de l'avant une méthode que nous avons voulu la plus compréhensive qui soit de son contexte. La méthode choisie fait donc le pont entre les transformations sociales de la période transitoire et les défis structurels du service, aussi marqués par quarante années de dictature.

Ainsi, l'objectif de cette recherche est de cerner les enjeux des services d'eau potable en Tunisie transitoire notamment par le biais de l'étude des conflits qui surviennent au sein des services d'eau potable. Ce travail est guidé par une question de recherche générale, qui cherche à identifier les enjeux des services d'eau potable en Tunisie transitoire, ainsi que par une question de recherche spécifique, qui se penche sur les facteurs explicatifs de l'activité conflictuelle générée par les services d'eau potable en Tunisie en 2012.

Ce mémoire se divise en six parties distinctes. Le premier chapitre effectue une mise en contexte, expose la problématique de nos cas à l'étude, et se conclut avec notre question de recherche générale. Le deuxième chapitre présente une revue de littérature sur les enjeux des services d'eau potable. Il rassemble les notions relatives à la gestion de biens et services publics, à la desserte de l'eau potable dans les pays en développements, aux particularités du monde arabe en matière de gestion des services publics et revisite enfin quelques éléments d'analyse qui relèvent de la gouvernance et de l'analyse institutionnelle. Le troisième chapitre est consacré à la présentation du cadre conceptuel sur lequel repose la méthode d'analyse des conflits. Le quatrième chapitre détaille la démarche méthodologique ainsi que la structure de ce mémoire qui résulte d'un cheminement itératif et adaptatif en regard des spécificités de notre cas à l'étude. Nous y décrivons l'ensemble des données qui proviennent de deux différentes méthodes de collectes : une collecte de données sur le terrain et une collecte de données dans les journaux tunisiens francophones en ligne. Ce chapitre fait ensuite le point sur la méthode d'analyse propre à chacun de ces sous-ensembles de données ; il s'agit d'une analyse non-territoriale qui se penche sur le principal conflit de l'année 2012 et sur ses enjeux corolaires pour les données de terrain, et d'une analyse territoriale des conflits pour les données médiatiques. Nous y présentons enfin le schéma opératoire qui matérialise ces méthodes d'analyse. Le cinquième chapitre est articulé autour des différents résultats obtenus, qui seront présentés selon un ordre favorisant leur compréhension. Nous y explorons d'abord les résultats de l'analyse conflictuelle, et apportons par la suite un éclairage sur ceux-ci avec les résultats des données de terrain. Enfin, cette recherche se termine

avec une discussion qui reprend les éléments soulevés dans la littérature des services publics, de leur gestion dans les pays en développement, dans le monde arabe, ainsi que sur la gouvernance et l'analyse institutionnelle. Ces éléments d'analyse sont évalués en regard des particularités du contexte tunisien et de nos questions et objectifs de recherche.

CHAPITRE 1. MISE EN CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Même si d'emblée, nos questionnements sont ancrés dans la problématique récente de services d'eau potable, une mise en perspective de la répartition géographique de la ressource, de l'histoire de la gestion du service et de son contexte sociopolitique permettra de mieux comprendre les contours du système actuel de gestion de l'eau potable.

Dans un premier temps, nous observerons les caractéristiques de la ressource hydrique en termes de disponibilité et de répartition sur le territoire tunisien. Les questions relatives à la gestion du service sont intrinsèquement liées à la demande et à l'offre de la ressource, ce qui renvoie à sa mobilisation, ses transferts interrégionaux et ses principaux usages. Dans un deuxième temps, nous examinerons de quelle façon les principales périodes historiques ont marqué à la fois l'évolution du secteur de l'eau potable et de ses politiques hydriques. Nous passerons succinctement en revue la structure organisationnelle et institutionnelle de la SONEDE après avoir explicité son contexte de création. Nous terminerons cette section avec un bref retour sur les aspects économiques et sociopolitiques qui ont marqué les dernières décennies et qui constituent l'héritage de la présente période transitoire. Nous pourrions ensuite replacer notre problématique dans son contexte une fois ces éléments de compréhension mis en lumière depuis leur origine.

1.1 Répartition géographique de la ressource

La ressource hydrique en Tunisie se caractérise par une disparité dans l'espace et une variabilité dans le temps qui compliquent son allocation parmi les différentes régions et secteurs d'activité. Avec sa moyenne d'eau douce par habitant environnant les 400 m³, la Tunisie se classe bien en-deçà du 1000m³/habitant établi par l'ONU comme seuil minimal pour assurer un développement socioéconomique n'étant pas handicapé par les ressources hydriques (Banque Mondiale 2014).

La répartition spatiale de la population et des grands consommateurs agricoles et industriels n'est pas calquée sur la disponibilité de la ressource hydrique sur le territoire tunisien. De prime abord, 70% de la population tunisienne est répartie sur une largeur d'environ 30 kilomètres le long du littoral tunisien, du nord au centre du pays (Belhedi 2007). Tel que l'illustre la carte ci-dessous,

cela revient à dire que la population est principalement concentrée là où les niveaux de stress hydriques sont les plus marqués. Il en résulte que certaines régions connaissent des écarts considérables entre leurs besoins et les ressources hydriques dont elles disposent.

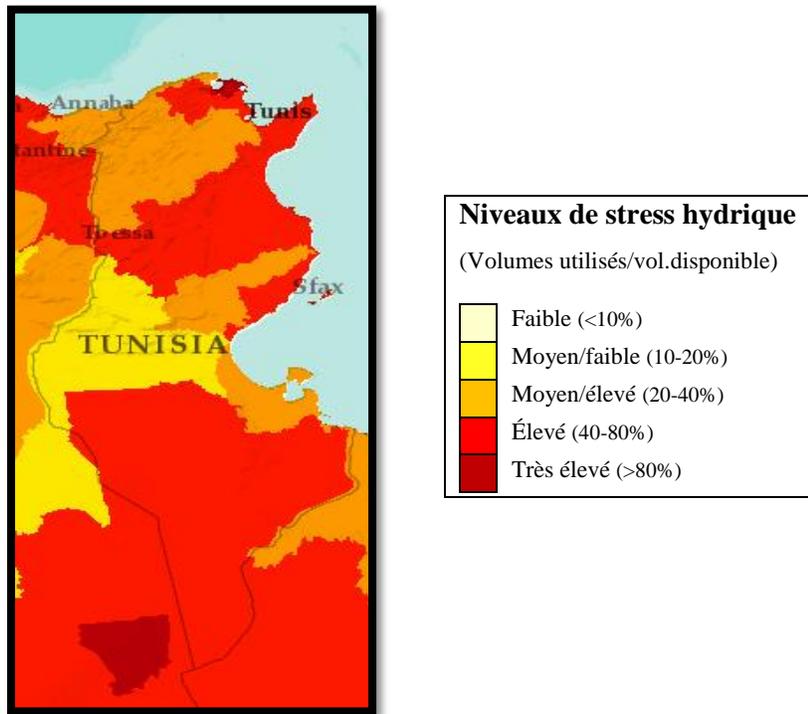


Figure 1.1 : Répartition des niveaux de stress hydrique sur le territoire tunisien

Source : Adaptation de *World Resources Institute* (2014)

L'écart entre la disponibilité de la ressource et les besoins dans certaines régions est à l'origine de grands plans de mobilisation et de transfert opérationnalisés à l'échelle du pays. Barrages, réservoirs, forages souterrains et conduites ont été mis sur pied pour assurer l'alimentation des villes et de leurs périmètres irrigués. Ce sont les ouvrages de transfert qui ont permis l'alimentation de ces régions les plus peuplées et industrialisées ne pouvant combler leurs besoins en eau d'irrigation ou potable (Institut tunisien d'études stratégiques (ITES) 2002). La carte de la page suivante démontre la disposition de ce réseau de transfert sur le territoire tunisien. La région du nord dispose de ressources de surface très abondantes, alors que les ressources hydriques du sud sont presque exclusivement souterraines. L'eau abondante du nord est donc acheminée vers la région tunisoise, le Cap Bon, ainsi que vers la région du Sahel (région sur le littoral, à l'est du pays, localisée entre Hammamet et Sfax, exclusivement).

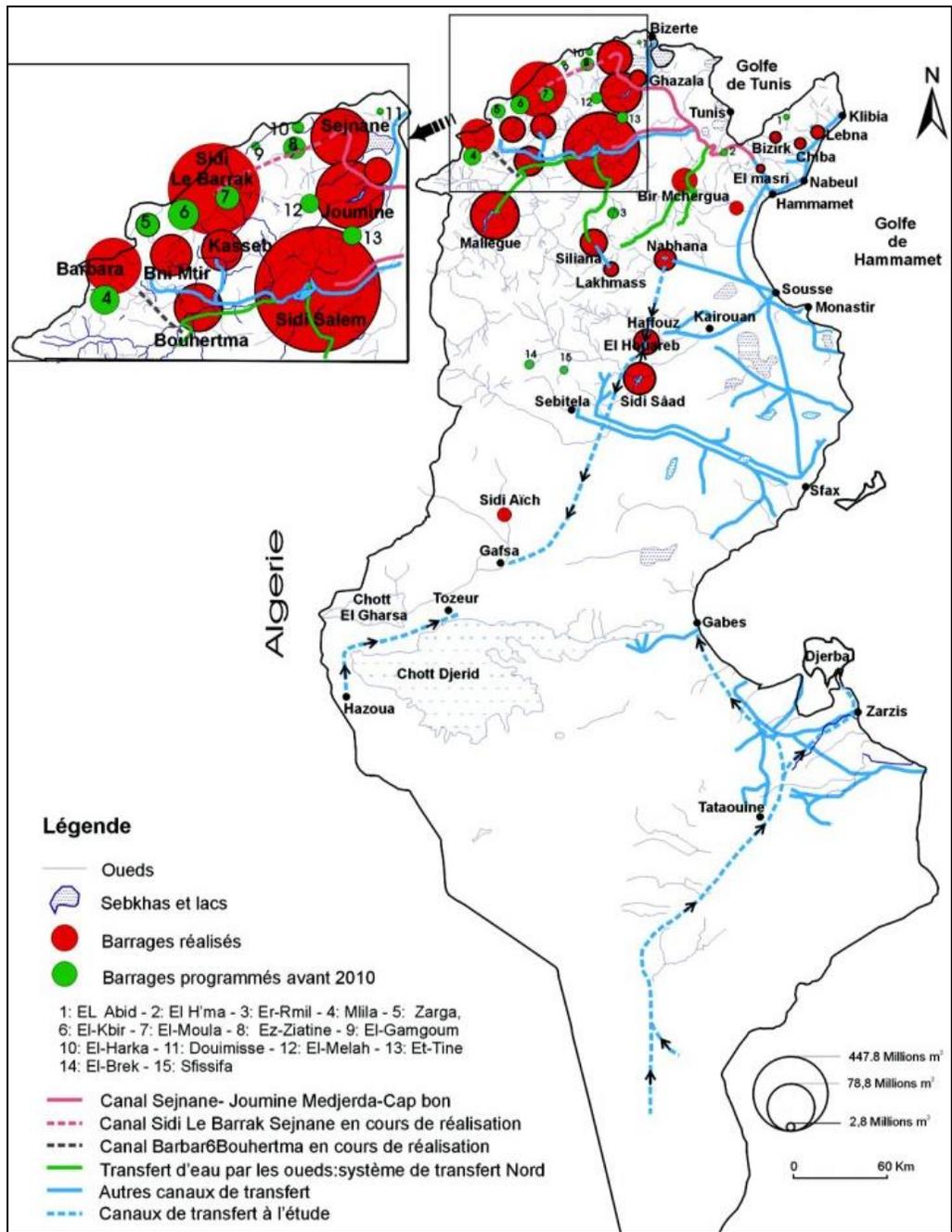


Figure 1.2 : L'interconnexion des grands barrages du Nord et le réseau de transfert interrégional

Source : Abdelkarim (2003), d'après les données du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, 2000.

À propos de la quantité de ressources mobilisées par région, le tableau 1.1 démontre celles qu'utilise chaque catégorie de consommateurs de ces régions. On remarque que les régions du nord et du sud sont celles qui mobilisent le plus d'eau. En termes de ressources allouées, la région du sud et la grande région tunisoise sont les deux plus grandes récipiendaires des transferts de l'eau, qu'elles utilisent d'abord et avant tout pour l'irrigation. L'irrigation, qui consomme 80% des ressources en eau du pays (ITES 2002), est la première l'activité consommatrice d'eau toutes régions confondues, sauf au Sahel. Pour ce qui est de la consommation domestique, c'est la grande région tunisoise et le Sahel qui sont les plus demandeuses en eau potable. La dernière colonne du tableau insiste sur les déficits ou surplus observés au sein de chacune des régions.

Tableau 1.1 : Ressources mobilisées et allouées par Grandes régions (Mm³/an)

	Ressources mobilisées			Ressources allouées				Écart
	Surface	Eau souterraine	Total	Collectivités	Industries	Irrigation	Total	
Nord	1150	160	1310	35	6	394	435	875
Tunis	80	330	410	119	14	580	713	-303
Sahel	0	85	85	72	22	94	188	-103
Centre	170	575	575	23	21	365	409	166
Sud	0	735	735	36	42	657	735	0
Total	1400	1715	3115	285	105	2090	2480	+635

Source : Adaptation de ITES (2002, 30)

Outre la région du nord qui est largement excédentaire en termes de mobilisation de la ressource, la région du sud est la seule autre région qui arrive à subvenir à ses besoins hydriques. C'est grâce au surplus de la région du nord que les régions les moins riches en eau potable peuvent combler leurs besoins hydriques.

Ces transferts ont été illustrés schématiquement ci-dessous. Les bandes bleues indiquent la quantité de ressources mobilisées par région, et les bandes rouges représentent la quantité de ressources transférée (donnée ou reçue, selon les flèches vertes).

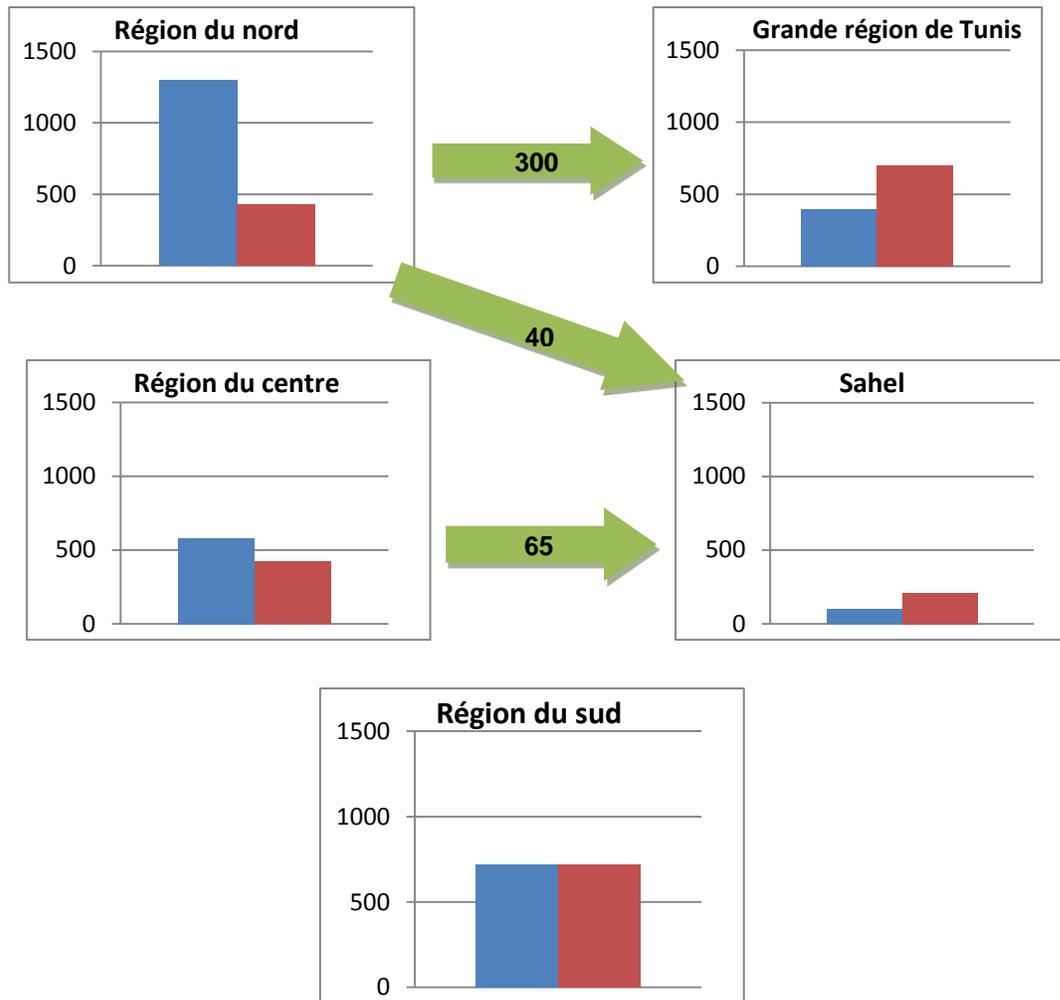


Figure 1.3 : Surplus, déficit et transferts d'eau entre grandes régions

Source : Adaptation de ITES (2002, 30)

L'offre des ressources en eau connaît une limite objective qui est celle de la ressource. Au début des années 1990, des symptômes de l'approche de l'atteinte de ces limites ont été identifiés. En effet, le développement de la ressource hydrique pour la consommation et l'irrigation s'est fait au détriment de la recharge des nappes. En outre, en ouvrant la voie à une intrusion de l'eau saline,

la surexploitation de la ressource a provoqué une salinisation de certaines nappes profondes et phréatiques, la salinisation des sols dans certains périmètres irrigués et la diminution des barrages-réservoirs ; ces signes témoignent de la détérioration de la ressource en raison de sa mobilisation accélérée (ITES 2002, 5). À ce jour, on enregistre que 25% des eaux souterraines sont saumâtres¹, c'est-à-dire qu'elles ont une salinité supérieure à 4g par litre. Alors que le taux de salinité maximal pour une eau potable se chiffre entre 0,1 et 0,5 g/litre, et que le maximal acceptable pour l'irrigation est de 1,5 g/litre, seulement 50% des ressources hydriques totales ont une salinité de moins de 1,5g/litre. (CNRS s.d. ; Zaara 2008)

De plus, on remarque que les besoins en eau potable et en eau d'irrigation connaissent une croissance plus marquée que la croissance démographique. C'est donc dire qu'avec le temps, la consommation d'eau *per capita* connaît une nette augmentation².

En somme, la ressource hydrique en Tunisie connaît une répartition variable selon les régions, qui a été résolue avec l'aménagement d'un vaste ouvrage de mobilisation et de transfert de l'eau. Parallèlement, la gestion de la ressource se complique au fur et à mesure que les besoins augmentent et que la ressource se détériore ; la croissance de la demande en eau crée une pression continue sur la ressource et avec le développement subséquent de la ressource, des prémisses de l'atteinte des limites de la ressource ont été observées il y a de cela plus deux décennies.

1.2 Historique de la gestion de la ressource hydrique en Tunisie

Dans cette section, nous retracerons comment les administrations en charge de la distribution de l'eau potable au cours de l'histoire ont fait face aux différents défis de gestion. Ce bref retour en arrière permettra de démontrer l'évolution de la mobilisation des ressources hydriques au cours du temps et l'aboutissement en ce système complexe que connaît la Tunisie actuellement.

¹ Les eaux souterraines constituent 42,7% de l'eau mobilisée (Direction des statistiques et de la planification de la SONEDE 2013)

²À titre d'exemple, entre 1982 et 1995, la population tunisienne a augmenté de 32%, et le volume d'eau produite de 45%. Le rapport entre le volume d'eau produite et la population est passé de 32 à 35,3 (ITES 2002, 23).

1.2.1 Époques punique, romaine et islamique

« Cette ville aurait été unique en son genre dans tout l'Orient et l'Occident, n'était la pauvreté de ses ressources hydrauliques » (Al-Abdari, explorateur andalous du VIII^e siècle, cité par (Daoulatli s.d.). Les sécheresses répétées, l'aridité du climat et la variabilité des précipitations en Tunisie compliquent singulièrement l'approvisionnement en eau potable depuis aussi longtemps qu'elle est considérée comme un bien collectif pris en charge par les autorités compétentes. Le peu d'informations que l'on détient à propos de l'alimentation de l'eau au temps de la Carthage punique (à partir de -814 av. J.-C.) dépeint un système d'eau potable simple et efficace, muni de fontaines publiques qui captent les eaux souterraines, où la consommation des ménages est assurée par des puits et par le recueillement de l'eau de pluie en citernes. L'évacuation des eaux usées est assurée par un réseau de rigoles (Touzi 2009).

À l'époque romaine (à partir de -44 av. J.-C.), l'eau occupe une place prépondérante dans l'organisation et l'aménagement des villes. Les Romains poursuivent l'utilisation des citernes et des puits, et sont les premiers à effectuer le transfert des eaux pour subvenir aux besoins de leur population. Ces techniques de transfert innovantes pour l'époque consistent, d'une part, à puiser l'eau des nappes profondes pour les déverser dans des bassins souterrains, et d'autre part, à s'approvisionner dans les montagnes avoisinantes par l'entremise d'un système d'aqueduc.

Vers le 7^e siècle débute la période islamique. Suite à cette époque des conquêtes arabes, dont la première remonte à 647 après J.-C., l'islam gagne du terrain autour de la Méditerranée. Les populations de ces territoires intègrent le mode de vie musulman avec la pratique d'ablutions rituelles, ce qui confère à l'eau une valeur purificatrice, voire spirituelle. Un accès libre et égal à la ressource est aussi prôné par les préceptes islamiques : le Coran édicte sous diverses formes les principes fondamentaux qui défendent cette équité d'accès à la ressource³. Les services d'eau potable sont d'ailleurs financés par un système d'impôts et par les dons des mieux nantis à la ville (Touzi, 2009). L'idéologie islamique est donc porteuse d'obligations qu'ont les dirigeants des cités de fournir l'eau à tous les citoyens.

³ Par exemple, des ouvrages religieux relatent les propos du prophète qui interdisent la vente de l'eau. Les écrits coraniques soulignent également que l'eau ne peut être appropriée individuellement et qu'elle se doit d'être répartie équitablement (Caponera 1954).

1.2.2 La période beylicale (1613-1881)

Au cours de la période beylicale⁴ s'effectue le passage vers un mode de gestion privée de l'eau potable. Le règne des beys munit la ville de Tunis d'infrastructures particulièrement développées pour l'époque. Vers le début du 19^e siècle, les services publics urbains tels que l'adduction d'eau, la voirie et l'éclairage public sont pour la plupart pris en charge par des concessions privées qui assurent le financement des infrastructures. La modernisation de la capitale est impulsée par la concession généralisée des services locaux à Tunis.

En 1859, l'État beylical met de l'avant le projet de restaurer une portion d'un aqueduc romain. Il mandate ensuite la municipalité de Tunis nouvellement créée (1858) du contrôle des services d'eau potable. Alors que la municipalité maintient la tâche de contrôle du service, elle en délègue la gestion et l'exploitation à une société privée qui instaure un service de robinet libre tarifé par un montant forfaitaire. Le contrat est rompu avant échéance⁵ et la municipalité tunisoise reprend le contrôle de l'exploitation du service, jusqu'en 1873 (Touzi 2009).

En 1873, c'est un consortium de quatre généraux tunisiens qui prend la charge des services d'eau potable. La Compagnie des Généraux Baccouche, Mohamed, Roustan et Houssein dépouille la municipalité de ses responsabilités de contrôle ; ces derniers jouissent d'avantages et de subventions de l'État démesurés (Touzi 2009). En effet, leur contrat de concession comprend une implication financière de l'État surévaluée, des mécanismes de sanctions peu effectifs et des termes d'entente vaguement élaborés en faveur du nouveau consortium. Cette série d'avantages conférée au consortium résultent d'un rapport de pouvoir largement inégal entre les concessionnaires et la jeune municipalité tunisoise (*ibid*).

⁴ La conquête ottomane de 1574 fait de la Tunisie une province de l'empire ottoman. Soulignons qu'un bey est un préfet sous les ordres d'un suzerain, qui à l'époque est le sultan ottoman. L'empire ottoman perd graduellement de son influence sur le territoire au profit de ses représentants locaux un peu après la conquête ottomane. Au cours du 17^e siècle, les pouvoirs du bey gagnent en importance. La première dynastie beylicale débute avec Mourad Bey, en 1613. Le règne des beys se prolongera jusqu'à la mise en place du protectorat français en 1881 (Sebag 1998).

⁵ Nos sources ne documentent pas les motifs à l'origine de la cessation de ce contrat

1.2.3 Le protectorat français (1881-1956)

1.2.3.1 *Gestion de l'eau potable dans la capitale : Tunis*

Pendant le protectorat français, Tunis est en pleine expansion; de nouveaux quartiers européens sont créés, la population double et les barrières du commerce avec l'Europe sont levées. Le besoin impérieux d'accentuer la mobilisation de la ressource amène la nouvelle administration coloniale à reconfigurer l'aménagement hydraulique selon trois axes prioritaires : l'industrialisation, l'irrigation et les besoins domestiques. La Direction Générale des Travaux Publics, instituée par le décret du 3 septembre 1882, est donc créée dans l'optique d'assurer la planification du domaine public hydraulique (Touzi 2009).

À Tunis, suite à une décision unilatérale du Résident Général⁶, la responsabilité de la desserte en eau potable est transférée à une entreprise française en dépit du fait que le contrat octroyé à la Compagnie des quatre généraux lui prévoyait encore 18 ans de service. L'entreprise déléguée, la Régie Cointéressée des Eaux de Tunis, est alors déjà en charge des services de gaz. Elle fait face à quelques embûches dans les débuts de son entrée en service (1884) en raison du manque d'acceptabilité des réformes qu'elle met de l'avant: hausse du prix de l'eau 60% et nouvelle méthode de tarification (Touzi 2009). La nouvelle méthode prévoit l'installation de compteurs en remplacement au mécanisme de robinet libre, ce qui provoque une série de soulèvements populaires connus sous « l'Affaire des eaux » (Touzi 2009). À la suite de ces événements, l'échelle tarifaire est modifiée : deux tranches de consommation sont créées. La première est destinée aux usages domestiques et la deuxième, qui prévoit des tarifs plus élevés, vise les grands consommateurs d'eau potable (Touzi 2009). La société maintiendra ses activités dans le secteur de l'eau potable à Tunis jusqu'à l'indépendance en 1956.

Tout au long de la période beylicale et du protectorat, l'État tunisien a occupé un rôle crucial dans la gestion du service, et ce malgré la présence des diverses concessions qui se sont succédées depuis la période beylicale. D'abord, dans le cadre du contrat ambigu du consortium des quatre généraux, étant donné qu'aucune spécification n'était fournie dans le contrat à propos de l'extension du réseau, l'État a assuré la réalisation des nouvelles infrastructures et conduites,

⁶ Représentant officiel du gouvernement français à Tunis (Sebag 1998)

et d'autres travaux nécessaires à l'amélioration du service (Touzi 2009). En ce qui concerne la concession de la Régie Cointéressée des Eaux de Tunis, le contrat énonçait que l'entreprise française devait assumer la prise en charge des travaux liés à l'augmentation de la demande. Dans les faits, la Direction des Travaux Publics de l'État tunisien a mené bon nombre d'études en solutions aux problèmes techniques d'alimentation de la ville. Par l'entremise de cette direction, l'État a également réalisé les travaux de captage, de stockage et d'adduction, pendant que la Compagnie des Eaux de Tunis n'avait qu'à assurer les besoins de distribution et d'entretien (Touzi 2009). Enfin, l'État était également impliqué dans la gestion de l'eau des villes du Sahel au début du 20e siècle, tel que l'expose la section qui suit.

1.2.3.2 Gestion de l'eau potable au Sahel

Au tournant des années 1900, les trois principales villes de la région du Sahel, soit Sousse, Monastir et Mahdia sont alimentées par citerne, par puits publics et privés. Une sévère sécheresse en 1901 amène la Direction Générale des Travaux Publics à élaborer un plan de transfert des eaux intra-régional. En raison des investissements d'envergure requis, les planificateurs sont contraints de limiter le projet aux villes de Monastir et Sousse, et d'abandonner l'inclusion de Mahdia dans le projet. Les investissements sont assurés à 50% par l'État, et l'autre moitié est répartie entre les municipalités et une compagnie concessionnaire, qui prend ensuite la charge d'exploitation et de distribution de l'eau (Touzi 2009).

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'État tunisien rachète la compagnie privée en charge de l'approvisionnement de Sousse et de Monastir qui n'arrive plus à combler la demande et à surmonter ses impasses financières. Les services sont désormais opérés par la Régie du Sahel. Cette régie publique réussit à rééquilibrer les comptes du service et à augmenter les volumes captés.

La reprise de l'activité économique suite à la Seconde Guerre mondiale entraîne une explosion de la demande. Le même problème survenu après la Première Guerre se reproduit : une insuffisance de fonds limite le champ d'action de la Régie pour l'extension du réseau. D'autres villes tunisiennes font face à une situation similaire. C'est alors que l'État lance une réforme profonde du service à l'échelle nationale et la Régie Économique d'État est créée en 1947 (Touzi 2009).

La Régie centralise l'administration des services d'eau potable et allège la charge financière des municipalités. Celles qui peinent à entretenir leurs infrastructures ou à assumer leurs besoins financiers ont la possibilité d'entrer sous la tutelle de la Régie en échange de quoi elles doivent lui léguer les tâches d'exploitation. Le nombre de municipalités sous la responsabilité de la Régie augmente graduellement pour éventuellement regrouper la Régie du Sahel et toutes les autres régies et services régionaux à quelques exceptions près. Seules Tunis et Bizerte continuent d'être approvisionnées par leur concession respective. C'est ainsi qu'on assiste à un processus d'uniformisation graduel des services de l'eau potable à l'échelle du pays (Touzi 2009).

En 1953, 75% du monde urbain est alimenté par la Régie. À l'opposé, le monde rural est complètement tenu à l'écart, malgré que 65% de la population y réside (Touzi 2009). Des efforts de raccordement au réseau y sont peu ou pas mis de l'avant. Le monde rural demeure alimenté par des citernes privées et des puits.

1.2.4 Indépendance tunisienne (1956)

Dans les premières années qui suivent l'indépendance de la Tunisie en 1956, la Régie Économique d'État poursuit ses activités selon les mêmes orientations qui prévalaient avant l'indépendance. Elle accentue ses efforts dans la portion urbaine du pays, et poursuit ses chantiers d'infrastructures qui permettront l'approvisionnement des grands centres. À partir de 1962, elle intensifie ses efforts sur l'approvisionnement des régions qui développent leur activité touristique : l'île de Djerba, le Sahel et le Cap Bon.

La Tunisie nouvellement indépendante connaît un essor phénoménal de son activité économique. Les données officielles indiquent que le nombre d'utilisateurs de la Régie augmente de 250% (39 785 à 102 375) entre 1956 et 1968, et que les volumes d'eau consommés pendant cette période font plus que doubler (SONEDE 1977 cité par Touzi 2009, 125). Peu à peu, la Régie éprouve des difficultés à combler la demande croissante avec les moyens dont elle dispose.

Il est important de mentionner que l'indépendance entraîne avec elle le départ massif d'entreprises françaises. La plupart des services publics étaient jusque-là desservis par celles-ci. Des investissements monstres sont requis dans le secteur de l'eau potable pour soutenir la croissance économique engendrée par le nouvel État « développeur ». C'est ce qui pousse l'État à

demander un soutien financier à la Banque Mondiale, qui en retour exige que la structure en charge des services d'eau potable soit autonome aux niveaux financier et comptable, ce qui n'était pas le cas de la Régie de l'époque. C'est ce qui conduit à la création de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux, la SONEDE.

La SONEDE voit le jour en 1968 comme « établissement public à caractère industriel et commercial, doté d'une personnalité civile et d'une autonomie financière », et détenant le monopole du service sur l'étendue du pays, service qu'elle a le droit de concéder partiellement (République Tunisienne 1968). Au moment de sa création, la SONEDE était sous la tutelle du Secrétariat d'État au Plan et à l'Économie Nationale. Elle est transférée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques en 1975 (Touzi 2009).

La structure et le mandat de la SONEDE sont déterminés par les besoins d'extension du réseau requis pour soutenir les plans de développement de l'État tunisien. D'une part, le manque d'expertise spécialisée dans le domaine au sein du nouveau pays justifie le choix d'une structure très centralisée (Touzi 2009). D'autre part, le monde rural représente une lourde responsabilité pour la SONEDE. C'est ce qui explique l'attribution de la responsabilité du monde rural à la Direction du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux (DGGREE), chapeauté par le Ministère de l'Agriculture.

En somme, ce retour historique a démontré les dynamiques de la gestion de l'eau sur ce territoire où la disponibilité de la ressource est très variable d'une région à l'autre. Les explosions de la demande en eau potable ont posé des problématiques d'ampleur sur la gestion mais aussi sur la qualité de la ressource, si l'on se réfère aux apprentissages de la section 1.1. En résumé, la gestion de l'eau potable en Tunisie a été de compétence locale jusqu'à ce que certaines concessions rencontrent les difficultés liées à des aléas naturels ou à des hausses marquées de la demande en eau. Ce retour historique a également montré le rôle omniprésent de l'État au cours de toutes ces périodes pour combler les tâches n'ayant pas été prises en charge par les entreprises concessionnaires, ou pour récupérer les concessions en faillite après les guerres mondiales. Cette participation de l'État tunisien en soutien aux différentes concessions locales s'est transformée en une gestion généralisée suite à l'indépendance tunisienne avec la création de la SONEDE.

1.3 Politiques publiques relatives à la gestion de l'eau potable : de l'indépendance à nos jours

1.3.1 Les grandes orientations du secteur

L'État adopte une stratégie de développement national qui mise sur le développement des pôles économiques -principalement le tourisme et l'industrie- pour stimuler l'activité économique de l'ensemble du pays vers le début années 1970. Ces pôles, à l'exception du grand Tunis, se concentrent tous sur le littoral, ce territoire à l'est du pays qui présente l'énorme désavantage d'être pauvre en ressources hydriques. L'État n'a d'autre choix que de faire du secteur de l'eau un secteur stratégique pour faciliter la réalisation de ses objectifs de développement national. Une nouvelle politique hydraulique est donc élaborée et intégrée au plan de développement économique de l'État afin de résoudre les problèmes que pose la disparité spatiale de la ressource (Touzi 2009).

Cette nouvelle politique hydraulique se concrétise par une mobilisation accrue des eaux du nord et leur transfert vers les pôles de développement économique. L'ambitieux programme de construction de barrages et leur interconnexion a été mis en place à l'échelle du pays afin de combler les besoins de l'activité touristique et industrielle, de la consommation domestique et de l'agriculture irriguée : l'eau de surface en abondance au nord-ouest est ainsi transférée vers le littoral, soit le Sahel, Sfax, le Cap Bon, de même que Tunis, tel que le démontrait la figure 1.2 (page 7).

Jusqu'au milieu des années 1980, les politiques hydriques sont avant tout orientées vers la gestion de l'offre. Cette approche a permis une augmentation significative du taux de raccordement aux services d'eau potable en milieu urbain ainsi que la construction de grandes infrastructures hydrauliques. De la fin des années 1980 jusqu'au milieu des années 2000, la SONEDE unit ses efforts à ceux de la Direction du Génie Rural pour le raccordement en milieu semi-rural, puis rural. Suite à la réalisation des objectifs de raccordement, la SONEDE se penche sur la gestion de la demande et l'amélioration de la qualité des eaux, puisque les eaux souterraines de plus en plus saumâtres posent problème aux opérateurs d'eau potable en milieu

rural. Quatre stations de dessalement des eaux saumâtres voient ainsi le jour pendant cette dernière période⁷.

Malgré les limites qualitatives et quantitatives⁸ de la ressource sur le territoire tunisien, les réalisations de la SONEDE ont permis au secteur d'atteindre un niveau de performance qui, selon les institutions internationales, est bien au-delà des standards observés dans le monde en développement (Banque mondiale 2006; Banque Mondiale 2009 ; Touzi 2009) : un taux de branchement de 100% en milieu urbain, de 93,8% en milieu rural et une infrastructure hydraulique qui mobilise 90% des ressources en eau utilisables (Kamel 2000).

1.3.2 Système de gestion partagée et solidarité nationale

Le raccordement à l'eau potable de la population tunisienne se base sur un système de gestion partagé entre la SONEDE et la Direction du Génie Rural, qui intègre un principe de solidarité nationale. Issu de la politique sociale élaborée au lendemain de l'indépendance, ce principe s'exprime par deux mesures d'application précises. D'une part, un mécanisme de péréquation tarifaire est appliqué entre tous les usagers de la SONEDE. La structure tarifaire est établie selon cinq niveaux de consommation. De cette manière, les grands consommateurs subventionnent l'accès au service des plus démunis. D'autre part, la solidarité nationale se fonde sur un mécanisme de péréquation territoriale. La structure de tarifs uniformisée à l'échelle du pays prévoit une répartition nationale des coûts d'approvisionnement. Les charges d'investissement sont partagées entre tous les usagers de la SONEDE, et la localisation géographique n'influence donc pas les tarifs. Cependant, même avec la péréquation territoriale, les investissements ruraux seraient trop lourds à porter par la SONEDE. Pour solutionner la rupture de l'autonomie financière de la SONEDE qu'occasionneraient les investissements ruraux, ces derniers sont pris en charge par la Direction du Génie Rural.

Officiellement, le Génie Rural a à sa charge les agglomérations de moins de 2500 habitants (à moins que la densité de population en milieu rural permette d'assurer une rentabilité minimale ; dans ces cas, la SONEDE en assume la responsabilité). Ainsi, en milieu rural dispersé, la

⁷Kerkennah (1984), Gabes (1995), Zarzis (1999) et Jerba (2000) (Seddik 2009).

⁸ La limite qualitative s'exprime par la détérioration de sa qualité, et la limite quantitative, par l'insuffisance de la ressource dans certaines régions du pays.

Direction du Génie Rural entreprend la construction des infrastructures, et l'exploitation est ensuite déléguée à des associations d'usagers appelées Groupes de développement agricoles (GDA). L'approvisionnement y est assuré par des branchements collectifs, contrairement aux branchements individuels opérés par la SONEDE, et les usagers des GDA ne sont pas compris dans le principe de péréquation tarifaire mentionné ci-haut.

En bref, la gestion de l'eau potable en milieu rural s'avère assez complexe, principalement en raison de l'intervention d'une multiplicité d'acteurs issus de divers organes administratifs. Globalement, il faut rappeler que la péréquation territoriale est une initiative nationale, à laquelle contribuent la SONEDE et le Génie Rural.

Afin de clarifier la part de la population prise en charge par le Génie rural au sein de chaque gouvernorat et de chaque grande région, nous avons fourni le tableau et la carte qui suivent. Le tableau indique pour chaque gouvernorat la part de la population desservie par le Génie rural relativement au total de la population desservie⁹. La figure 1.4 localise chacun des gouvernorats tunisiens au sein de la région dont ils font partie.

⁹ Il est à noter qu'au sein de chaque gouvernorat, la population desservie n'atteint pas 100%. C'est ce qui explique que les pourcentages du tableau se réfèrent à la population desservie et non totale. La population non-desservie varie de 0,00% à 9,05% selon les gouvernorats, avec une moyenne de 2,52% (Direction des statistiques et de la planification de la SONEDE 2013)

Tableau 1.2 : Part de la population desservie, approvisionnée par la Direction du Génie rural

Grande région	Gouvernorat & Région	Part du Génie rural / Total desservi			
Grand Tunis	Tunis	0,00%	Centre-Est	Sousse	3,52%
	Ariana	0,37%		Monastir	0,00%
	Ben Arous	1,63%		Mahdia	13,94%
	Manouba	3,82%		Sfax	12,76%
	Total	1,04%		Total	7,85%
Nord-Est	Nabeul	12,38%	Sud-Ouest	Gafsa	14,58%
	Zaghouan	30,22%		Tozeur	1,61%
	Bizerte	19,59%		Kebili	4,39%
	Total	17,02%		Total	9,65%
Nord-Ouest	Beja	29,82%	Sud-Est	Gabes	6,57%
	Jendouba	40,81%		Medenine	7,64%
	Le Kef	31,56%		Tataouine	4,41%
	Siliana	35,94%		Total	6,76%
	Total	35,13%			
Centre-Ouest	Kairouan	34,06%			
	Kasserine	49,91%			
	Sidi Bouzid	49,82%			
	Total	43,65%			

Source : Laurence A. Morin (2014) à partir des données de la SONEDE (SONEDE, 2012)

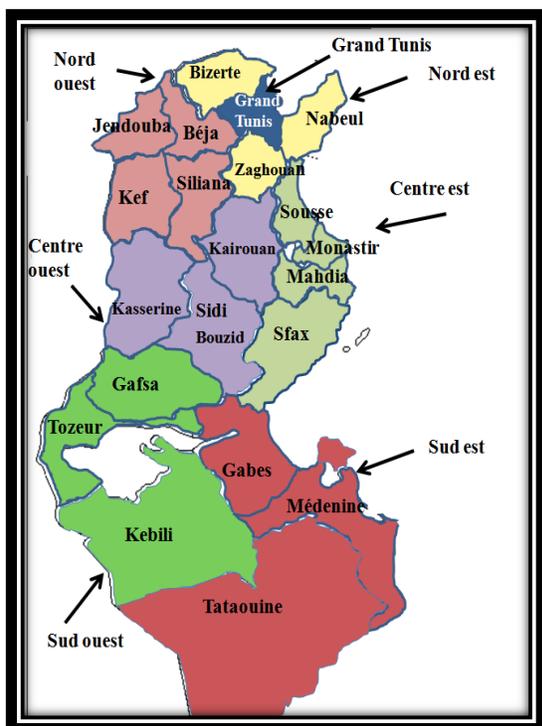


Figure 1.4 : Localisation des grandes régions sur le territoire tunisien

Source : Laurence A. Morin (2014)

Ce tableau démontre que la Direction du Génie rural est quasi absente dans la région du Grand Tunis, et qu'elle œuvre très peu sur le littoral et dans le sud tunisien. Ses activités se localisent davantage dans les régions du centre ouest, du nord-ouest, et dans une moindre mesure, du nord-est.

1.3.3 Déresponsabilisation financière progressive de l'État envers la SONEDE

La SONEDE a été fondée dans un contexte de consolidation des pouvoirs de l'État tunisien pour la concrétisation des objectifs de développement social et économique. À cette époque, l'État était un État développeur, centralisateur et planificateur (Ben Romdhane 2011).

On retrace les premières intentions de l'État tunisien de réduire son champ d'action dans différents secteurs de l'économie dans son VI^e Plan de développement économique et social (1982-1986)¹⁰. Ce changement de vision quant au rôle de l'État s'inscrit dans une période où la libéralisation économique est prônée, et justifiée par une idéologie de « moins d'état, mieux d'état ». On cherche donc à réduire la taille de l'État dans les économies en développement, pour « résoudre » leurs problèmes d'endettement sévère. La Tunisie n'y fait pas exception.

Dans le X^e Plan quinquennal de l'État tunisien (2002-2006), les orientations définies entraînent des impacts significatifs sur les finances de la SONEDE. Le nouvel objectif prioritaire de réduction de l'endettement de l'État oblige les entreprises publiques à améliorer leur capacité d'autofinancement.

Il est important de mentionner à ce stade que la SONEDE, autonome financièrement, se doit d'équilibrer ses finances, mais elle ne fixe pas elle-même ses tarifs. Ceux-ci sont établis à la suite d'une proposition de la SONEDE à son conseil d'administration, qui est ensuite présentée à son ministère de tutelle, et doit être ultimement approuvée par le Ministère des Finances et le Premier Ministre. La décision finale d'accepter ou non les tarifs relève de ces organes politiques. En ce qui concerne la sélection et l'attribution du financement des programmes et projets concernant les ressources hydriques, ils sont sous la responsabilité du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale.

¹⁰ « Chaque fois que c'est possible, faire et n'entreprendre directement que là et où stratégiquement, sa présence est nécessaire », extrait du VI^e Plan de Développement Économique et Social, cité par Alaya (1984, 9).

Bien que l'État ait largement modifié son implication et son soutien financier dans le secteur de l'eau depuis les dernières décennies, la structure de la SONEDE est restée relativement inchangée depuis sa création. Les arrangements institutionnels entre la SONEDE et son ministère de tutelle n'ont pas connu l'équivalent de ces transformations.

Jusqu'ici, nous avons vu qu'en Tunisie, les grands tournants historiques ont à chaque fois modifié la configuration du système de l'eau potable. Les transformations de l'environnement économique, politique et social, ont été porteuses de changements dans ce secteur. Un survol du passé plus ou moins récent de la Tunisie est incontournable pour éventuellement faire le point sur les enjeux auxquels fait face le secteur de l'eau actuellement. Nous nous pencherons donc sur les caractéristiques et l'influence de l'ère du président Zine el-Abidine Ben Ali sur l'organisation des services d'eau potable ainsi que sur la phase transitoire, notre période à l'étude.

1.4 Le passé politique récent : du régime autoritaire de Ben Ali à la révolution

La situation tantôt délétère, tantôt calme de la Tunisie post-révolution est à la confluence de phénomènes nouveaux, tels que la libération de la parole, les remous de l'espace public, et d'autres moins récents hérités du passé autoritaire¹¹. Selon la politicologue Béatrice Hibou, depuis le départ forcé du président tunisien le 14 janvier 2011, « ce qui a fait le régime de Ben Ali demeure en grande partie » (Hibou, Meddeb et Hamdi 2011). Cette section présente donc quelques éléments caractéristiques du passé autoritaire, qui par la suite faciliteront la compréhension de ses effets sur la période actuelle. Nous verrons ainsi comment le règne d'un parti unique a permis, d'une part, le déploiement d'un appareil de sécurité et de surveillance justifié par des impératifs de stabilité et d'autre part, la création du mythe tunisien de triomphe économique. Enfin, nous exposerons la mise à profit de ce régime de surveillance par le clan du président Ben Ali au détriment de la population qui, tenue à l'écart de toute redistribution économique, est venue à bout du régime par des protestations répétées.

¹¹ Bien que plusieurs caractérisent de « dictatorial » le régime du président Ben Ali, le terme « autoritaire » est préféré. D'une part, la dictature est le plus souvent l'affaire d'un seul homme qui exerce le pouvoir de façon entièrement arbitraire et n'étant limité par aucune loi, alors que l'autoritarisme réfère à la domination d'un groupe d'intérêt au pouvoir pratiquant un abus d'autorité et interdisant la dissidence (Hermet 1985). D'autre part, selon Ben Romdhane, les *Think Tanks* qui constituent la référence en termes de systèmes politiques caractérisent la Tunisie de régime autoritaire (Ben Romdhane 2011).

1.4.1 Un régime de calme et de stabilité

La présidence de Zine el Abidine Ben Ali se résume au règne d'un parti unique, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) qui avec le temps, a étendu et renforcé son emprise sur la vie sociale et économique tunisienne par le biais de modes d'intervention implicites et explicites. Dès l'arrivée du RCD en 1987, la poursuite des impératifs de stabilité et la promotion d'un pacte de sécurité permettent d'élargir le pouvoir de l'État ainsi que la domination du parti (Meddeb 2011; Hibou 1999). Sous le règne de Bourguiba (1956-1987), le premier président de la République tunisienne, la stabilité apparaissait comme une composante intégrante à l'entreprise du développement de l'État. À son arrivée au pouvoir, Ben Ali va en ce sens. *International Crisis Group* (ICG) suggère même que « Ben Ali a davantage hérité [de ce] système qu'il ne l'a créé » (ICG 2012, 4).

La stabilité sociopolitique en Tunisie a ainsi toujours représenté un argument de taille pour asseoir la légitimité de l'État autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. L'impératif de stabilité repose sur la mise en valeur des efforts de solidarité à l'échelle du pays. Cette approche ouvre la voie à la dépolitisation et au contournement des réelles problématiques liées à la pauvreté et aux inégalités sociales (Meddeb 2011).

1.4.2 La Tunisie, un modèle de développement?

Malgré la répression omniprésente mise en place par des appareils de sécurité et de surveillance élaborés, la Tunisie a longtemps été qualifiée de modèle parmi les économies en développement. Le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale et la France ont salué à maintes reprises la stabilité macro-économique tunisienne (Hibou 1999). Cette situation avantageuse permet à la Tunisie de bénéficier d'opportunités de crédit qui dépassent de loin la norme en matière de crédit octroyé aux pays en développement (Hibou 1999). Par ailleurs, les États-Unis et la France fournissent un soutien militaire notoire à la Tunisie, ce qui en fait la récipiendaire des plus larges fonds d'aide internationale de toute nature au sein de la région (Hibou 1999). Les éloges relatifs à la réussite économique sont donc repris par le gouvernement Ben Ali pour démontrer le bienfait de sa gouverne. Cette réussite obtient même l'appellation très répandue de

« miracle économique tunisien ». Tel que le suggère Meddeb (2011), les autorités tunisiennes ont instrumentalisé les bons commentaires des institutions internationales à propos de la stabilité économique pour justifier leur course à la stabilité politique comme vecteur de progrès du pays.

En glorifiant la stabilité, les pouvoirs d'État insistent sur les enjeux de sécurité et le maintien de l'ordre social. Sous Ben Ali, on assiste graduellement à la formation d'un État policier qui surveille la population et laisse la voie libre à la montée des pratiques clientélistes, népotiques, et à la mise en place d'un système de corruption opérée par la famille présidentielle et ses quelques alliés (Meddeb 2011). La criminalité de tout genre initiée par les forces de l'ordre et la classe politique dirigeante connaît un essor au début des années 1990 (*ibid*). L'omniprésence et l'aspect autoritaire du RCD de plus en plus imposant ont raison des médias et des centrales syndicales, qui sont muselés par le parti au pouvoir un peu après le durcissement du régime¹². On assiste alors à une multiplication des épisodes d'intimidation, d'arrestation, de condamnation, d'emprisonnement et d'usage de la torture contre les islamistes, pourfendeurs du régime, démocrates et défenseurs des droits de l'homme (Hibou 1999). Également, le RCD s'accapare de biens publics tels des immeubles, des vestiges du patrimoine historique, des avoirs financiers de l'État et il détourne également la tâche de fonctionnaires à son propre compte (Hibou, Meddeb et Hamdi 2011). Cette mise en captivité des affaires économiques du pays s'exerce dans un climat d'obéissance, de « consensus obligé », qui ne signifie pas pour autant l'accord populaire avec le pouvoir en exercice (Hibou 1999, 4).

À l'échelle internationale, l'argument de la stabilité permet le contournement des politiques de libéralisation prônées par le FMI et la Banque Mondiale. Il y a malgré tout application des prescriptions élaborées par les institutions internationales quant aux politiques économiques¹³, mais les mesures d'austérité imposées à plusieurs autres États en développement ne s'appliquent pas à la Tunisie.

¹² Le syndicat dit « historique » de l'UGTT (Union générale tunisienne du travail) devient bâillonné dans la plupart de ses pratiques, les syndicalistes qui critiquent le monde politique sont arrêtés et ceux qui veulent s'exprimer en public doivent au préalable fournir leur discours au Ministère de l'Intérieur (Hibou 1999, 4)

¹³La Tunisie est soumise aux programmes d'ajustement structurels à partir de 1986

1.4.3 La fin du miracle

Le miracle économique vanté haut et fort par le gouvernement en place crée des attentes, nourrit des espoirs qui tardent à se matérialiser (Hibou 1999). Bien que les chiffres officiels soient gardés sous le secret des autorités, le taux de chômage s'accroît et détériore les « avancées économiques ». La communauté des affaires voit ses activités minées par les appétits des clans influents, la classe moyenne est de plus en plus écartée du processus d'ascension sociale et le pacte de sécurité se décrédibilise largement. Les frustrations des populations des régions de l'intérieur du pays et surtout des jeunes, qui finalement n'ont rien connu des retombées du développement économique du Sahel et de la capitale, donnent lieu à des manifestations sporadiques (Hibou, Meddeb et Hamdi 2011). Des manifestations étudiantes, des revendications pour l'inclusion au marché de l'emploi, des protestations des travailleurs dans les industries touristique, textile et minière se répètent au cours des années 2000 (Hibou 1999; Hibou, Meddeb et Hamdi 2011). Des tensions sociopolitiques sont donc bel et bien présentes malgré l'intimidation de l'État autoritaire.

Le 17 décembre 2010, l'immolation d'un jeune diplômé et vendeur ambulant de fruits et légumes enclenche un mouvement de protestations successives dans l'ensemble du pays. Malgré qu'elles soient sévèrement réprimées, ces manifestations gagnent en ampleur et ont finalement raison du régime en place. Le 14 janvier 2011, le président Ben Ali fuit la Tunisie en compagnie de quelques membres de sa famille, après 23 ans de règne.

1.5 La période post-révolution : caractéristique d'un environnement transitoire

1.5.1 Gouvernance politique et remous de l'espace public

Les premières élections « libres » en Tunisie portent au pouvoir un gouvernement de transition surnommé la « Troïka », composé d'une coalition de trois partis¹⁴. La durée limitée du mandat de

¹⁴ Le gouvernement de coalition était composé du parti religieux, Ennahda, qui regroupait une majorité de sièges, et de deux autres partis : Ettakatol un parti social-démocrate, et le Congrès pour la République (CPR) présidé par le

cette coalition la cantonne dans des objectifs définis, comme la rédaction de la Constitution dont la sortie est perpétuellement retardée, et la venue des prochaines élections, qu'il ne cesse de reporter¹⁵. Quoiqu'il en soit, en s'acharnant sur des questions identitaires et en pratiquant activement une politique d'attentisme, le gouvernement de transition s'enfoncé dans un manège politique, pendant que les sauts d'humeurs et les actes de violence attribués au mouvement salafiste¹⁶ se multiplient, et dans l'impunité (Halimi 2013). Les dirigeants des partis de la Troïka aux commandes de l'État tentent tant bien que mal de s'imposer et de gouverner, bien que le leader du parti religieux semble tirer seul les ficelles du jeu politique.

Pendant ces trois années de transition, les épisodes d'intimidation contre les milieux culturels, politiques et libéraux retentissent périodiquement (ICG 2013) et la détresse sociale atteint des niveaux hors du commun¹⁷.

Le contexte transitoire se caractérise également par la multiplication des exigences et par des attentes non-résolues de la population envers le nouveau gouvernement. Le gouvernement de transition, élu avec des promesses de redressement des indicateurs économiques, et surtout celui de l'emploi, peine à trouver des chiffres à son avantage, pendant que l'état de l'économie se détériore (Halimi 2013). Il cherche à résoudre un problème structurel, soit la marginalisation d'un trop grand segment de la population de l'activité économique, avec une stratégie au caractère composite qui mise entre autres sur la charité et la lutte à la pauvreté, sans remettre en cause les véritables fondements de l'économie (Hibou 2013).

L'analyse politique de ces trois années de transition démontre que les revendications économiques et sociales qui ont amené la révolution à voir le jour sont demeurées irrésolues (Halimi 2014). Dans ces régions qui ont vu naître les premiers signes de la révolution, le tissu productif n'a toujours pas été solidifié, ni même re-questionné. En plus, la reconduction du modèle économique prôné par Ben Ali semble être de mise pour les principales forces politiques

président de la ligue tunisienne des droits de l'homme. Le président de l'Assemblée constituante, le président de la république et le premier ministre proviennent respectivement d'Ettakatol, du CPR et de Ennahda (Sallon 2013, 13 février).

¹⁵ Initialement, il était prévu que la ré-écriture de la Constitution soit achevée un an après les premières élections, soit le 23 octobre 2012. Toutefois, les demandes prolongement se sont multipliées. Ladite constitution a finalement vu le jour le 26 janvier 2014 (Agence France Presse et Reuters 2014, 27 janvier).

¹⁶ Le salafisme est un courant sunnite qui prône un retour à l'islam traditionnel par l'adoption d'un mode de vie similaire à celui du Prophète (ICG 2013)

¹⁷ Le 14 mars 2013, on chiffrait à 164 le nombre de personnes qui se sont suicidés par immolation depuis le tout premier en décembre 2010 qui déclencha la révolution deux mois plus tard (C.R. 2013, 13 mars)

du pays, soit Ennahdha et Nidaa Tounes, respectivement le parti religieux au pouvoir sous la Troïka et le principal parti d'opposition (Halimi 2014).

Après une année 2013 houleuse qui a entre autres été témoin des assassinats de deux figures de la gauche politique, l'adoption d'une nouvelle Constitution le 26 janvier 2014 coïncide avec une diminution des tensions. À ce jour, le gouvernement est constitué de technocrates jusqu'à la tenue des prochaines élections, prévues d'ici la fin de 2014 (Halimi 2014).

1.5.2 Mesures de compensation sociale et endettement de l'État

Parmi les grands problèmes économiques demeurés dans l'angle mort du pouvoir transitoire et des pouvoirs précédents se trouve d'abord le remboursement de la dette nationale, dont une large part a été détournée par Ben Ali et ses proches. On retrouve ensuite la problématique liée à la Caisse générale de compensation (CGC), qui accapare en 2013 environ 5,5 milliards de dinars du trésor tunisien¹⁸. La CGC, créée en 1970, est un fond qui subventionne les dépenses courantes des ménages tunisiens, soit principalement les produits alimentaires et l'énergie (Halimi 2014). L'existence de ce fonds, qui à première vue apparaît comme une mesure de compensation sociale aux familles dans le besoin, serait dans les faits loin d'en être une (Halimi 2014). En effet, ce programme avait comme visée initiale le soutien au secteur industriel, en promettant une main d'œuvre bon marché. L'État s'était engagé à subventionner les produits de consommation de base des ouvriers (Halimi 2014). Depuis sa création, cette caisse générale subventionne l'énergie et les produits alimentaires non pas que des ouvriers, mais de tous les Tunisiens, y compris des restaurateurs, hôteliers, ou entreprises étrangères œuvrant en sol tunisien (Halimi 2014). Un représentant de l'Union tunisienne du travail précise que la plupart des chômeurs n'ont pas de voiture, alors qu'environ 65% des dépenses de la CGC subventionne l'essence (Halimi 2014). Récemment, les fluctuations du prix des céréales et du pétrole ont démesurément vidé les coffres de la Caisse. À propos de la suppression de cette caisse, la présidente de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) affirme : « Jamais! Il y aurait une émeute dans le pays. Aucune force politique n'oserait faire cela » (citée par Halimi 2014). La réaffectation de ces mesures de compensation vers les habitants des régions les plus pauvres

¹⁸ À titre de comparaison, le service de la dette nationale se chiffre à 4,2 milliards de dinars la même année (Halimi 2014).

demeure un des enjeux majeurs du prochain gouvernement, s'il veut éviter de reconduire les logiques économiques à l'origine de la révolution tunisienne (Halimi 2014).

1.5.3 Libéralisation des médias et nouvelle liberté d'expression

Depuis la révolution de janvier 2011, le sentiment d'insécurité a bondi et la crise de confiance envers les institutions qui s'est instaurée au cours de l'ère benalienne s'est accrue (ICG 2012). Conjugués à la nouvelle liberté d'expression, ces phénomènes constituent la trame de fond du climat d'instabilité. L'ère où était interdite toute expression de critique, mécontentement ou désapprobation des pratiques gouvernementales a cédé la place à un contexte aux antipodes du passé.

Le contenu des médias sociaux et des médias classiques est désormais sans limite. La libération de la parole apparaît comme un vecteur de prolongement et d'amplification de la crise de confiance. Si l'on en juge par la teneur du contenu des médias de masse, le complot, le sabotage, et l'implication de membres du parti du président déchu, le RDC, sont soupçonnés publiquement dans tout évènement contingent. Ce phénomène de libération de la parole est observable, entre autres, par l'éclosion d'une multitude de nouveaux journaux depuis la Révolution : alors que l'autorisation gouvernementale pour la création d'un journal indépendant était quasi-impossible à obtenir avant 2011, 228 nouveaux titres avaient vu le jour à la fin de l'année 2011 en raison de la levée des restrictions (UNESCO 2012, 58).

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les médias ne sont plus concentrés entre les mains du pouvoir, bien qu'ils aient évolué de cette manière pendant les cinq décennies comprises entre l'indépendance et la révolution. Sous les règnes de Bourguiba puis de Ben Ali, l'agence de presse qui appartenait à l'État s'avérait être un outil du régime et l'unique source d'information officielle (UNESCO 2012, 57). Depuis la chute du gouvernement Ben Ali, les médias existants se sont diversifiés et ont adopté une approche plus critique, selon l'UNESCO (2012). De nouveaux médias électroniques, services de radio et de télévision sont autorisés et créés. L'Instance nationale pour la réforme de l'information et de la Communication (INRIC), mise en place en mars 2011 pour lancer et soutenir des réformes au sein des médias conformément aux standards internationaux (UNESCO 2012), a permis la création d'un fonds pour le soutien aux médias

communautaires, et a engendré un modèle de radiodiffusion dans les domaines privé, public et communautaire (UNESCO 2012). Ainsi, au lendemain de la révolution, avec l'aide d'organisations internationales, le développement des capacités institutionnelles permet d'encourager le pluralisme et la création de nouveaux médias, ainsi que la régulation du paysage médiatique.

1.6 Eau en période transitoire

Deux constats émergent suite à l'analyse de la période transitoire et de ses effets sur le service d'eau potable. D'une part, depuis la révolution, on observe une multiplication des actes de vandalisme sur les infrastructures hydrauliques, des cas de consommation abusive, de perçage de conduits et de prélèvements illégaux (Darghouth 2012, 30 juillet). Dans les deux derniers cas, il s'agit de détournements de conduits le plus souvent effectués à des fins d'irrigation dans le milieu rural. Ces dommages sont perpétrés sous un État de droit affaibli, et où le non-respect des lois est parfois réprimé, parfois pas. Ce sabotage à petite échelle s'ajoute aux pratiques hors réseaux déjà présentes pendant le règne de Ben Ali. Verdeil et Bennasr (2009) ont relevé des cas d'approvisionnement parallèle par forage, par puits ou par recyclage des eaux opérés par de grands consommateurs industriels, touristiques ou domestiques pour abaisser ou simplement contourner la facturation de la SONEDE (*ibid*). Ces pratiques représentent des menaces écologiques car elles puisent et rejettent le plus souvent leur eau à même la nappe et sont exemptes de tout contrôle quantitatif ou qualitatif (*ibid*).

D'autre part, pendant la très grande instabilité qui a suivi le départ de Ben Ali en 2011, l'eau n'a pas manqué dans la capitale ni dans les grandes agglomérations du pays desservies par la SONEDE. L'évolution du secteur de l'eau potable dans l'instabilité n'est donc pas définie par une relation claire et unidirectionnelle.

1.6.1 Crise de l'eau

Le 9 juillet 2012 survenait une coupure d'eau dans les gouvernorats de Nabeul, Sousse, Monastir, Mahdia et Sfax, soit dans la région du littoral tunisien (pour l'emplacement exact des

gouvernorats, voir la figure 1.4, p.20). Cette coupure historique d'eau potable s'explique par un délestage que la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) a dû effectuer en raison d'une saturation du réseau, alors que trois de ses centrales étaient en réparation. La consommation d'énergie venait d'atteindre un sommet, notamment en raison de l'utilisation des climatiseurs pendant cette période de chaleur intense (« Le ministère de la Justice ouvre une enquête sur les coupures d'électricité » 2012, 18 juillet). Déjà ici, les causes sont contingentes, mais le délestage a tout de même provoqué l'arrêt de la production à la station de pompage et la mise à sec des réservoirs pendant que la consommation battait son plein.

Deux jours plus tard, soit le 11 juillet, la situation se répète. Elle s'est avérée hautement problématique pour tous, mais spécialement pour certains hôtels et hôpitaux de la région qui auraient manqué d'eau pendant quarante-huit heures. C'est alors que la bisbille et les spéculations éclatent : pourquoi, à deux reprises, la même station de pompage a-t-elle subi une panne, si le délestage d'une station résulte du choix de la STEG ? Cette situation a mené à un conflit d'ampleur entre la SONEDE et le gouvernement de transition. Les accusations publiques entre citoyens en colère, gouvernement, SONEDE et syndicat de la SONEDE se sont alors multipliées dans les médias. Les informations en circulation, souvent inexactes, ont accru l'ampleur du conflit ainsi que le nombre de conflits corollaires.

Pendant l'été 2012, des coupures d'eau répétées dans la région du centre et sur le littoral ont provoqué des protestations, parfois violentes, ou entraînant occasionnellement des actes de sabotage sur le matériel de la SONEDE. Ces complications sont le plus souvent initiées par des citoyens ou autres acteurs qui réagissent à une irrégularité du service, provoquant ainsi des réactions variées. Conjugués à l'instabilité politique que connaît actuellement le pays, les problèmes des services d'eau potable ont attisé les tensions, multiplié les rumeurs, accentué la méfiance.

1.7 Problématique et questions de recherche

Ce chapitre est venu souligner l'expertise hydraulique des premières civilisations qui se sont succédées sur le territoire tunisien, et plus particulièrement dans les grands centres urbains de l'époque. Ce bref panorama démontre également qu'historiquement, la gestion de l'eau potable en

Tunisie a surtout été de compétence locale. Pendant la période beylicale et le protectorat, les moyens financiers limités des municipalités ont amené un partage des investissements avec des entreprises concessionnaires, jusqu'à ce que ces dernières n'arrivent plus à combler la demande. Une gestion planifiée s'est progressivement imposée avec les transformations de la structure démographique et économique qu'ont entraînées les deux guerres mondiales. Puis, la Régie Économique d'État a laissé place aux initiatives centralisatrices de l'État, qui se sont consolidées avec l'indépendance.

Lorsque certaines régions arides sont devenues des pôles de développement économique, le secteur de l'eau potable a été intégralement repensé en fonction des objectifs de développement national. La structure productive de l'économie a alors été imaginée selon le développement de secteurs clés. La dépendance commune des secteurs industriel, touristique et agricole envers leur approvisionnement en eau a obligé une stratégie globale planifiée en matière de gestion de la ressource hydrique.

Enfin, la mise en perspective politique a démontré l'évolution des objectifs nationaux ; ingénieur de développement, l'État est ensuite devenu le garant d'une stabilité indéfectible. La ressource hydrique a joué un rôle fondamental dans la poursuite de ces objectifs. Par la suite, la période post-révolution a été témoin de l'éclatement des insatisfactions quant aux pratiques de l'ancien gouvernement et de l'exclusion de larges segments de la population du système économique. La question des services d'eau potable est fermement ancrée dans ces problématiques.

On retient donc que la disparité territoriale de la ressource a exercé une pression croissante sur sa gestion au fur et à mesure que les besoins hydriques ont crû dans les régions pauvres en eau. Aussi, outre le caractère vital, essentiel, culturel, et hygiénique de la ressource, celle-ci demeure au centre des enjeux économiques nationaux, des objectifs de stabilité sociopolitique et de compétitivité des villes. Ainsi, les changements opérés à tous les niveaux lors de la période transitoire sont susceptibles d'avoir des impacts sur le service, en amont ou en aval. C'est ce dont nous traiterons dans le présent mémoire.

1.7.1 Question de recherche générale

En effectuant une revue des problèmes qui se sont posés aux gestionnaires de l'eau potable en Tunisie depuis les derniers siècles, ce premier chapitre a permis de faire ressortir la problématique globale liée à la gestion de l'eau potable en Tunisie. Aussi, la revue du climat sociopolitique sous le régime de Ben Ali et pendant la période post-révolutionnaire a mis en exergue la complexité de la période transitoire, qui constituera notre période à l'étude. Cette problématisation contextuelle nous guide vers notre question générale de recherche :

Quels sont les enjeux du secteur de l'eau potable en Tunisie transitoire?

Suite à cette élaboration du cadre contextuel de notre objet de recherche, nous explorerons au cours du prochain chapitre les fondements théoriques qui mettent en lumière les différents types d'enjeux relevés dans la littérature d'abord pour les services publics au sens le plus global, puis, pour les services d'eau potable dans le monde en développement, dans le monde arabe, et enfin selon une approche institutionnelle et de gouvernance. Après avoir détaillé ces différents thèmes, nous expliciterons notre question de recherche spécifique.

CHAPITRE 2. REVUE DE LITTÉRATURE DES ENJEUX GLOBAUX LIÉS AUX SERVICES D'EAU POTABLE

Pour permettre l'analyse de la gestion des services d'eau potable en Tunisie, la revue des éléments d'analyse « classiques » des services publics urbains relatifs au mode de gestion ou la performance du service nous a semblée peu révélatrice de ses enjeux. Ce type d'analyse est pertinent dans le cadre d'un contexte institutionnel stable. À l'opposé, dans des cas d'institutions défaillantes, et lorsque le fonctionnement du « système » repose sur des pratiques discrétionnaires des dirigeants, l'analyse des modes de gestion perd son sens puisque des composantes informelles apparaissent davantage explicatives du fonctionnement du système. Les mécanismes de tarification, le mode de gestion du service, les modalités de recouvrement des coûts et de renouvellement des infrastructures sont influencés par des éléments le plus souvent externes au secteur. C'est dans cette optique qu'une étude approfondie de l'environnement dans lequel opère le service s'avère cruciale.

C'est ainsi qu'après la revue des éléments historiques, politiques et sociaux qui définissent l'environnement dans lequel opèrent les services d'eau potable en Tunisie, nous plongeons maintenant dans l'univers théorique qui nous permettra de mieux documenter les notions relatives aux services d'eau potable, et de mieux les contextualiser dans le monde en développement, dans le monde arabe, et dans un environnement institutionnel instable. Bien que ces concepts puissent sembler nombreux et épars, nous croyons qu'ils ont tous et chacun un apport précis dans la compréhension de la réalité observée.

La première section débute donc avec les concepts les plus globaux, et traite des spécificités relatives aux biens publics et aux services d'eau potable. La deuxième section survolera les problématiques que pose l'accès à l'eau potable dans les pays en développement et clarifiera les contours de ce service dans cette portion du globe. La troisième section s'intéressera plus spécifiquement au monde arabe, à la persistance des régimes autoritaires, ainsi qu'aux modes de régulation sociale et de légitimation comme facteurs influant sur les services d'eau potable dans cette zone géographique. Enfin, pour revisiter avec une autre approche les facteurs contraignants de l'environnement, nous terminerons ce chapitre avec la revue des concepts de gouvernance, de confiance envers les institutions, tous deux empruntés au domaine de l'analyse institutionnelle.

2.1 Spécificités des services d'eau potable

En tant que ressource vitale et bien commun, l'eau subit une double pression. D'une part, la demande pour la ressource augmente en raison de l'accroissement démographique et des pratiques quotidiennes résultant de conditions de vie améliorées. D'autre part, l'activité humaine dégrade la qualité de cette ressource limitée, tel que nous l'avons expliqué dans le précédent chapitre. Pour saisir l'ampleur des défis d'une gestion rationnelle du service dans quelque contexte que ce soit, nous réviserons d'abord quelques notions de base sur les biens publics et autres types de biens, puis sur les services d'eau potable d'après les caractéristiques qui leurs sont propres.

2.1.1 Différents types de biens

L'eau a été reconnue « bien commun » primordial pour la satisfaction des besoins vitaux par les Nations Unies lors de la première conférence internationale entièrement consacrée à l'eau en 1977 à Mar del Plata, en Argentine. La résolution adoptée allait comme suit :

Quel que soit leur niveau de développement et leur situation sur le plan socioéconomique, tous les êtres humains devraient avoir accès à un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante pour satisfaire leurs besoins essentiels. (Conférence des Nations Unies sur l'eau 1977, 3)

À ce stade, il est important de souligner la distinction qui existe entre les différents types de biens afin de mieux définir leur intérêt collectif ainsi que leur valeur économique et sociétale. Cette typologie des biens permettra ensuite d'éclaircir où se situent l'eau potable et les services qui en découlent.

Deux caractéristiques fondamentales définissent les divers types de biens et permettent de les classer ; la rivalité et l'exclusion. Un bien non-rival présente une indivisibilité d'usage : l'air, le son, une projection cinématographique, un spectacle extérieur, etc. Dans les deux derniers cas, une rivalité pourrait être associée à la taille de la salle, mais le critère de non-divisibilité du bien

caractérise la non-rivalité, en plus d'un coût marginal nul pour une consommation supplémentaire. L'exclusion réfère à la possibilité d'empêcher la consommation d'un bien. Par exemple, la télévision hertzienne était non-exclusive, puisque qu'on ne pouvait empêcher quiconque d'y avoir accès, alors que les nouveaux systèmes de câblodistribution prévoient un usage exclusif à ceux qui paient leur abonnement.

En premier lieu, on retrouve donc les biens privés qui sont rivaux et exclusifs, tels que des biens marchands de tous genres. En deuxième lieu, les biens communs sont des biens de propriété collective, définis par des critères de rivalité et de non-exclusion. Par exemple, une eau utilisée à des fins d'irrigation est rivale, en ce sens que cette quantité d'eau utilisée par un agriculteur ne peut être utilisée par un autre. Elle est non exclusive car on ne peut empêcher autrui d'y avoir accès (à moins de l'instauration d'un mécanisme ou d'une loi contraignant l'accès à la ressource). Les ressources halieutiques (baleines, poissons, mammifères marins) sont un autre exemple de biens communs (Beitone 2014). En troisième lieu, le bien collectif se distingue du bien commun par son caractère de non-rivalité. À titre d'exemple, l'air, la connaissance et la défense nationale se définissent comme des biens collectifs, puisque leur utilisation est non-exclusive, et non-rivale (Beitone 2014). Enfin, il y a ces biens qui sont non-rivaux, mais rendus exclusifs par les prix : les biens de club. Ces biens revêtent des caractéristiques d'un bien collectif, mais leur accès est restreint par des contraintes de prix : un terrain de golf privé, des services de sécurité privés pour un quartier donné. Les producteurs de ces biens choisissent d'offrir un usage ségréatif à une classe de consommateurs (Beitone 2014).

Dans certains cas, les prix de certains biens peuvent définir le critère d'exclusion, en posant une contrainte d'accès à la ressource. Également, les lois peuvent rendre exclusif ce qui a priori, ne l'est pas. La classification des biens et services est donc sujette à changements avec le temps et selon l'évolution des politiques qui s'y rapportent. Le tableau 2.1 synthétise la classification des divers types de biens énumérés.

Tableau 2.1 : Classification des divers types de biens

	EXCLUSION	NON EXCLUSION
RIVALITÉ	Biens privés (<i>i.e.</i> aliments, vêtements)	Biens communs (<i>i.e.</i> ressources halieutiques, routes)
NON RIVALITÉ	Biens de club (<i>i.e.</i> cablôdistribution)	Biens collectifs (<i>i.e.</i> défense nationale, phares)

Source : Adaptation de Beitone (2014) et Hamel (2012)

En regard de cette classification traditionnelle, quelques spécifications s'imposent. D'abord, une définition alternative se pose pour la définition d'un bien commun, qui désignerait aussi une qualité de ressource ou un patrimoine collectif détenant une utilité collective : qualité de l'air, de l'eau, ou préservation des ressources. C'est à ce titre que l'eau a été reconnue bien commun par l'Organisation des Nations Unies. L'importance de ce bien commun est reconnue suite à une prise de conscience collective, à des constats scientifiques qui fondent un construit social et une valorisation du bien commun (Gadrey 2012). Dans cette conception du bien commun, un grand nombre d'acteurs est impliqué dans la production de ce bien (*e.g.* qualité de l'air), et il en résulte une gestion collective obligée. Selon Élinor Ostrom, prix Nobel d'économie, tous auraient donc un rôle dans la préservation des biens communs.

Ensuite, parmi ces biens auxquels on associe un intérêt collectif, certains sont produits ou pris en charge par une seule partie prenante. Il s'agit des biens publics. S'il y a un risque potentiel ou observé de fortes externalités venant compromettre la distribution de ce bien d'intérêt collectif, leur prise en charge est souvent assurée ou supervisée par les autorités publiques. Ce bien public peut être privé (médicaments), commun (routes), collectif (phares, éclairage public), et il peut aussi être desservi par une entreprise privée. Dans le cas d'une supervision par l'État de la production d'un bien public, il peut alors s'agir d'une harmonisation, standardisation, régulation, tout dépendamment du domaine où elle s'applique (*i.e.* éducation, langue, sécurité).

Dans la littérature, un fort consensus se dégage à propos du devoir de l'État de veiller à l'accomplissement de la mission collective des services publics (Bergougnoux 2000). La Banque

Mondiale s'est elle aussi prononcée sur le sujet : elle soutient que pour assurer une bonne gouvernance, seul l'État peut veiller à ce que les conditions d'équité soient appliquées, et ce, en effectuant un arbitrage entre les consommateurs, les intérêts privés et la sphère publique (El-Borgi 2004, 29). Une autre ligne de pensée rejette le rôle de l'État comme superviseur, et suggère plutôt que celui-ci se limite à apporter des modifications institutionnelles dans les secteurs cernés afin que la concurrence instaure les meilleures pratiques existantes. L'équité serait atteinte avec l'équilibre de marché, et les services s'en trouveraient améliorés (El-Borgi 2004, 29). Quelle que soit l'approche mise de l'avant, l'intérêt collectif explique la raison d'être des services publics, qu'ils soient opérés par la sphère publique ou privée.

2.1.2 L'eau, service public sensible

En regard de ces caractéristiques, l'eau potable comme ressource renouvelable et limitée et comme service public se définit comme un bien commun. En tant que ressource vitale, à haute valeur symbolique, sanitaire et essentielle à la santé publique, les services d'eau potable constituent le service public le plus sensible. L'aspect « sensible » d'un secteur s'exprime par le haut potentiel de réaction des usagers face à un changement notoire des modalités du service (Breuil et Nakhla 2005). Éric Verdeil, spécialiste des services publics dans le monde arabe, explique qu'une hausse des tarifs ou des coûts de raccordement peut potentiellement être source de contestation sociale, alors que cela s'applique dans une moindre mesure pour les autres secteurs, comme l'électricité et les déchets (Verdeil 2010). L'aspect sensible de ce service réitère ainsi son applicabilité au concept d'intérêt collectif.

2.1.2.1 Mission d'intérêt collectif

Tel que nous l'avons vu dans le premier chapitre, les services d'eau potable en Tunisie sont au cœur des décisions de politiques publiques depuis au moins la civilisation carthaginoise. Des motifs techniques et sociaux justifient depuis des siècles la production de ce service par les autorités, ou sinon, sa régulation. La présence des services d'eau potable dans la dimension des politiques publiques se justifie donc par trois principes relatifs qui fondent le concept d'intérêt collectif (Touzi 2009).

Premièrement, un principe d'égalité entre les usagers doit être assuré, tant au niveau de l'accès qu'à son échelle de prestation. Ce principe doit être recouvert non seulement pour des questions de justice sociale, mais également pour assurer des conditions sanitaires et vitales fondamentales. Tel que le statuait la première Conférence des Nations Unies sur l'eau potable, chaque individu possède le droit fondamental d'accès à une eau salubre et propre, quelle que soit la région rurale ou l'aire urbaine où il se trouve. Deuxièmement, le service se doit d'être assuré en continuité¹⁹. Dans une perspective de sûreté sanitaire et de droit humain, la permanence du service est vitale, autant en terme quantitatif que qualitatif. Troisièmement, les composantes du service se doivent d'être évolutives en regard de la croissance de la demande, des changements législatifs et réglementaires notamment en termes de potabilité.

Ces composantes du service exposent la mission d'intérêt général des services d'eau potable. S'ils sont rendus adéquatement selon les trois principes explicités ci-haut, les services d'eau potable permettent de mettre en œuvre une cohésion autant sociale que territoriale (Touzi 2009). Les moyens mis en œuvre pour opérationnaliser ces principes émergent de choix publics et définissent les termes d'équité, d'égalité et d'efficacité du service. Tout dépendant de ces choix, il peut être décidé de mettre de l'avant l'accessibilité -donc l'équité-, l'égalité -tarifs et prestations-, ou l'efficacité économique -le recouvrement des coûts- (Touzi 2009).

À ce propos, Sarra Touzi (2009), spécialiste des questions de gestion d'eau potable en Tunisie, a démontré à l'aide de la théorie de justice distributive de Rawls que les principes d'équité et d'efficacité sont difficilement conciliables sans que l'un soit priorisé au détriment de l'autre. Elle explique qu'on peut mettre en application un système de péréquation régionale pour ainsi favoriser les usagers situés dans les régions pauvres en ressources hydriques, mais que cela se fera au détriment de l'efficacité économique. En effet, l'approvisionnement des agents économiques -quels qu'ils soient- situés dans les régions où l'eau se fait rare sera coûteuse en termes d'efficacité, et devra être supporté par tous les usagers du service. Cette démonstration laisse entendre que les choix des décideurs publics peuvent être optimaux pour la rentabilité du service au détriment des objectifs sociétaux, et *vice versa*. L'application de chaque principe comporte ses distorsions, et le choix de la meilleure combinaison (*i.e.* aux effets les moins pires) relève donc de choix publics.

¹⁹ Dans certains pays en développement, le service est interrompu entre certaines heures fixes. La « continuité du service » est entendu comme la disponibilité de la ressource sur une base régulière et avisée.

En regard de la mission du service, des attentes des usagers et des choix à formuler, plusieurs interrogations émergent : quelle est la participation financière idéale de chacun des acteurs ? Selon quelle proportion l'État, les usagers, les autres agents économiques et possiblement les entreprises délégataires devraient se partager les charges d'exploitation et d'investissement? Par rapport à l'égalité, souhaite-t-on que l'accessibilité au service repose sur un principe d'égalité des droits, des conditions?

Ces réflexions se réfèrent aux composantes théoriques fondamentales des services publics, et s'avèrent utiles pour mieux comprendre les choix publics. Ces questionnements peuvent aussi permettre de tester la cohérence entre les choix publics et les attentes des usagers ou le discours des décideurs publics.

2.1.2.2 Autres spécificités des services d'eau potable

Service public en réseau. On qualifie le service d'eau potable de « service public en réseau » puisque dans un même espace, on retrouve une série d'activités intégrées qui nécessitent entre elles harmonisation et coordination afin que le service soit rendu adéquatement. L'ensemble de ce service sous-entend quatre sous-secteurs d'activités nécessitant une organisation technique spécifique (Touzi 2009). Premièrement, l'étape de la mobilisation de la ressource consiste en des activités de prélèvement et de captage d'une eau souterraine ou de surface. Deuxièmement, on retrouve les activités de traitement de l'eau, qui peuvent varier d'une simple chloration à des procédés plus complexes, dépendamment de la qualité de l'eau. Troisièmement, les activités d'adduction se résument au transport de l'eau entre le lieu de production et son milieu de stockage avant la consommation. Quatrièmement figurent les activités de distribution qui s'effectuent par un système de branchement individuels ou collectifs jusqu'aux consommateurs (Touzi 2009, 33). Il peut aussi s'agir non pas de conduites mais de citernes, dépendamment de la densité des habitations et des moyens financiers des opérateurs du service. On peut ajouter un cinquième sous-secteur d'activité qui rassemble les fonctions administratives relatives à la gestion du service.

Monopole naturel. Comme la ressource est difficilement mobilisable sur de très longues distances - sauf à des coûts déraisonnablement élevés- elle doit être disponible dans un

environnement plutôt local pour que l’approvisionnement soit assuré. L’infrastructure de son système d’exploitation, de distribution et de traitement se matérialisant en des coûts d’ampleur, cela érige une barrière à l’entrée pour la concurrence. Comme parfait exemple de monopole naturel, les services d’eau requièrent des investissements initiaux importants, après quoi les installations ont une durée de vie prolongée à moindres coûts (Hamel 2012). Ces derniers se résument aux coûts d’entretien et d’exploitation. Effectivement, près de 98% des coûts totaux sont fixes (Lebuis et Lauret 2003). Les fortes économies d’échelles expliquent pourquoi le service est le plus souvent géré par un monopole.

Inélasticité de la demande. La demande pour les services d’eau potable présente certaines particularités qui lui sont propres. Puisqu’il ne s’agit pas d’un marché concurrentiel, et comme l’offre est locale, les consommateurs sont captifs. Le caractère vital de la ressource en jeu fait en sorte qu’il n’y a pas de substitut à ce bien, et donc, que la demande est inélastique. En d’autres mots, la demande serait insensible aux variations du prix de l’eau (Hamel 2012).

2.2 Accès à l’eau potable dans les pays en développement (PeD)

Dans les pays développés, l’accessibilité à l’eau n’est plus à défendre : 99% des individus sont raccordés à un réseau d’eau potable (Breuil 2004). Ce standard est loin de celui des pays en développement, quoique la variation soit très forte d’un pays à un autre. De ce fait, l’accessibilité à l’eau potable présente des enjeux qui sont tout autres dans le monde en développement. Cette deuxième section s’intéresse à l’accès, à l’approvisionnement, à l’assainissement de l’eau potable, ainsi qu’aux enjeux sociaux et économiques que pose ce service dans les pays en développement.

2.2.1 Enjeux sociaux et économiques

Les enjeux sociaux de l’approvisionnement se résument aux risques sanitaires d’un assainissement inadéquat et d’un accès limité ou non-universel à l’eau potable. En raison de la croissance démographique et d’une urbanisation rapide et souvent incontrôlée, l’accessibilité

s'avère très problématique dans les PeD. En effet, les opérateurs se doivent normalement de raccorder au réseau les nouveaux habitants d'une zone desservie, à condition que la propriété soit régularisée. Dans les cas où le statut foncier n'est pas reconnu, le problème d'accès à l'eau potable se pose régulièrement (Breuil 2004).

Une desserte inadéquate a également des impacts économiques sur les ménages non-raccordés, et par ricochet, sur le développement économique de ces communautés locales. Breuil (2004, 43) identifie quatre enjeux majeurs. D'abord, un approvisionnement inconstant représente un fardeau économique supplémentaire sur les familles qui devront chercher une source d'approvisionnement complémentaire. Le temps investi au déplacement pour la cueillette de l'eau ou à la recherche de sources d'approvisionnement représente des heures non-rentables pour un segment de la population active. Ensuite, les ménages qui ne sont pas raccordés paient un prix nettement supérieur à ceux qui reçoivent les services en réseau. Dépendamment des pays et des villes, cette eau peut coûter entre cinq et dix fois le prix de l'eau en régie (Bouguerra 2007). En plus, la qualité de cette eau n'est pas assurée, et les coûts de santé que peuvent occasionner une carence d'eau ou la consommation d'une eau impropre à la consommation sont des facteurs d'appauvrissement de ces ménages. Enfin, une desserte lacunaire ou des prix trop élevés peuvent entraîner la création de branchements clandestins et l'apparition d'effets pervers à plusieurs niveaux ; conséquences lourdes sur l'environnement, sur la disponibilité subséquente de la ressource ainsi qu'une perte de revenus pour l'opérateur officiel.

2.2.2 Enjeu de financement du service

Une question qui demeure bien épineuse et dont l'équité est inévitablement tributaire est celle du financement des services publics. La situation des pays en développement se distingue nettement de celle des pays développés en raison de la part gigantesque du financement extérieur. Les pays en développement ont la particularité de devoir faire face à des revenus moindres et à un large segment de la population à faible revenu, d'où le casse-tête du financement des services d'eau dans beaucoup de pays de l'hémisphère sud.

On dit des services d'eau potable dans les PeD qu'ils évoluent dans un contexte économique avec « des capacités et des limites [qui] induisent des problématiques spécifiques de coûts, de

financements et de gouvernance » (De Miras 2010, 119). Claude De Miras, économiste spécialiste des questions de financement des services d'eau potable au Maroc, soutient que les conditions des pays en développement entraînent des manques à gagner en termes de financement, de compétences, d'adaptation organisationnelle et institutionnelle (De Miras 2010). Les environnements généralement plus instables dans les pays en développement s'avèrent donc plus risqués, avec des sources de financements moins constantes. En regard des difficultés récurrentes dans le monde en développement, la gestion et le financement des services publics demeurent donc des défis de taille.

De ce regard global sur les pays en développement, nous nous rapprochons de notre cas à l'étude avec la revue des modes de régulation et la persistance des États autoritaires dans le monde arabe.

2.3 Services d'eau potable dans le monde arabe

Bien que « le monde arabe » représente une région vaste et hétéroclite en termes de conditions de vie, de niveaux de développement et de revenus, certaines composantes sont communes aux pays de cette portion du globe. Voyons ce que les éléments caractéristiques du monde arabe peuvent nous apprendre sur les services publics dans cette région.

2.3.1 Services publics dans le monde arabe

Les services publics urbains dans les pays arabes occupent un espace restreint dans la littérature par rapport à ceux des continents latino-américain, africain (sub-saharien) et asiatique (du sud et sud-est) (Verdeil 2010). Cette région du monde affiche la particularité d'avoir des services publics moins privatisés qu'ailleurs (Verdeil 2010 ; il s'agit des données de 2010). D'après une banque de données produite par la Banque Mondiale à propos de la participation du secteur privé dans les projets d'infrastructure des services monopolistiques comme l'eau, l'énergie et les télécommunications (*Private Participation in Infrastructure Project (PPI)*), Verdeil fait ressortir que « la région reste relativement à l'écart de la grande vague de privatisation qui a touché les pays en développement depuis les années 1990 » (Verdeil 2010, 102). Il a relevé une augmentation des partenariats publics-privés (PPP) dans quelques pays arabes après 2004 dans

les secteurs de l'eau et de l'énergie, à savoir l'Irak, la Jordanie et l'Algérie. Il soutient que la participation du secteur privé se limite aux grands centres urbains.

2.3.2 Instrumentalisation des services publics par les régimes en place

Verdeil apporte des éléments d'explication de cette tendance en suggérant que dans le monde arabe, les régimes en place tentent d'éviter la contestation sociale et les bousculements de la stabilité politique (2010). Ainsi, les services publics seraient instrumentalisés par l'État pour préserver le calme social et leur légitimité. C'est ce qui expliquerait la tradition de bas tarifs ou de services publics gratuits dans les pays arabes. Comme le fait remarquer Verdeil, beaucoup de services urbains des pays arabes ont été bâtis et maintenus grâce à ce type de pacte social implicite, qui remonte le plus souvent à l'époque de l'indépendance (2010). La persistance des États autoritaires teinte donc largement la gestion des services publics, et peut apparaître comme un frein aux réformes de ces secteurs (Verdeil 2010).

Dans la même ligne de pensée, l'économiste tunisien Mahmoud Ben Romdhane souligne qu'une tendance récurrente au sein des régimes autoritaires consiste à proposer des biens publics qui ne répondent plus à leur caractère public et qui sont octroyés selon des traitements de faveur ou selon un rapport client-élite : « les biens publics sont dépouillés du caractère public pour prendre une forme privative » (2011, 233). Il explique que dans ce cas, les politiques sociales sont instrumentalisées au profit de la légitimation du parti au pouvoir et une situation de dépendance prend place entre les receveurs de biens et les élites. Les groupes périphériques, ces segments marginalisés ou pauvres de la population, ne jouissent pas d'un accès libre aux institutions et aux biens publics ; c'est d'abord leur contrôle et leur soumission qui sont recherchés avec l'application de certaines politiques sociales ciblées. C'est ce que le clientélisme permet à l'élite : un mode de régulation des « classes périphériques » (Ben Romdhane 2011).

En regard de ces éléments d'analyse, on peut conclure que dans ces systèmes où les biens publics sont octroyés à des fins de légitimité politique, chacune des composantes sociale, économique et politique constitue un pilier de l'équilibre en place. Une modification majeure d'une de ces composantes représenterait ainsi un potentiel de rupture de l'équilibre sociopolitique.

2.4 Analyse institutionnelle et gouvernance

La prochaine section offre une autre perspective d'analyse de l'origine du cadre global de gouvernance des services d'eau potable, soit l'environnement institutionnel.

Le cadre de gouvernance et l'analyse institutionnelle offrent une autre perspective pour saisir le mode de distribution des services publics dans un environnement institutionnel peu robuste. Ménard et Saleth (2011) et De Miras (2010) se sont intéressés à la gestion des services opérés dans des environnements institutionnels incertains. Selon eux, les crises qui surviennent au sein des services d'eau potable sont d'abord et avant tout des crises de gouvernance. Non seulement la gouvernance des services d'eau potable est liée à la gouvernance politique de tous les niveaux administratifs, mais sa performance en est tributaire, d'où la pertinence de ce dernier niveau d'analyse. Nous conceptualiserons d'abord la terminologie relative aux institutions de gouvernance et mettrons en lumière leur lien avec la culture politique et la confiance populaire, après quoi, nous survolerons le rôle structurant des dynamiques des systèmes nationaux dans la gouvernance des systèmes de gestion de l'eau potable.

2.4.1 Institutions et confiance

Fondamentalement, une institution incarne « les règles du jeu dans la société [et] plus formellement, des contraintes humainement conçues pour encadrer et influencer les interactions entre les individus » (Ben Abdelkader et Labaronne 2014, 101). Élinor Ostrom, pionnière dans le domaine de la gestion des biens communs, décrivait qu'une institution dans sa forme la plus simple est une création humaine pour mieux planifier l'action collective (Ostrom 1993).

Ben Abdelkader et Labaronne définissent une double fonction aux institutions. D'une part, une fonction disciplinaire qui vise à contraindre le comportement arbitraire des individus, et d'autre part, une fonction incitative qui encourage la capacité de l'action individuelle par la réduction des incertitudes (2014).

Ben Abdelkader et Labaronne établissent un lien intéressant entre la confiance du public et les institutions (2014). Ils soulignent que le niveau de confiance accordé aux institutions nationales et « le degré d'adhésion aux règles et normes qui régissent la société » sont aux sources de la

prospérité d'une nation (Ben Abdelkader et Labaronne 2014, 74). Ce lien avait entre autres été mis en lumière par Élinor Ostrom (1993) suggérant que la conception d'un groupe à propos de sa relation avec une structure institutionnelle, son degré d'inclusion dans celle-ci et sa capacité à y intervenir définissent le caractère constructif et productif de leur interaction mutuelle. Elle suggère que la prospérité, accompagnée par de bas niveaux d'incertitude, est une incitation à effectuer des transactions avec autrui, à s'engager dans des projets productifs, et à se sentir inclus dans le système de par sa configuration institutionnelle. Ben Abdelkader et Labaronne lient cette logique au système de gouvernance.

La mission des systèmes de gouvernance ne consiste pas à assurer une allocation « juste » des ressources mais surtout une allocation qui minimise la violence des protestations des acteurs ou des groupes sociaux. Les facteurs de risque étant variables d'un pays à un autre [...] la forme ainsi que le contenu que doivent avoir les institutions de gouvernance sont nécessairement tributaires des spécificités de chaque pays. (Ben Abdelkader et Labaronne 2014, 75)

L'intérêt du concept de gouvernance s'explique par son interrelation avec la culture politique et la structure institutionnelle. Comme nous le soulignons au début de ce chapitre, l'étude d'un service public opéré dans le cadre d'un système où prévalent les arrangements informels rend pertinente l'étude d'un système de gouvernance qui compose entre autres avec les limites des contraintes institutionnelles et l'espace discrétionnaire dont disposent les autorités publiques.

2.4.3 Système institutionnel défaillant

Dans le cas où il y a préséance des arrangements interpersonnels sur les lois formelles, et où l'accès des ressources du pouvoir est limité par ces mêmes arrangements, un certain verrouillage du système institutionnel s'instaure (Ben Abdelkader et Labaronne 2014). Le processus d'élection, de contrôle et de remplacement des dirigeants politiques est alors confiné aux décisions discrétionnaires, qui dictent le mode de fonctionnement disciplinaire, et non l'inverse. Ces arrangements interpersonnels ouvrent facilement la voie à un mode institutionnel clanique, et népotique, où les élites en place tentent d'abord de préserver leur position et de s'approprier les richesses de l'État.

Selon les différents pays, le système en place ne se situe pas à un extrême ou l'autre en termes de modèle de défaillance ou de fonctionnalité. Cependant, lorsqu'il y a primauté des lois informelles sur les lois formelles, il s'en trouve un système où l'espace discrétionnaire régit l'espace formel, les contraintes institutionnelles et par le fait même, le mode de participation publique, de production et d'accumulation de la richesse, et de partage du pouvoir. Il en résulte un « ordre social à accès limité » qui gravite autour d'une coalition organisée (Ben Abdelkader et Labaronne 2014, 188) se maintenant en place en garantissant une soi-disant stabilité sociale et politique.

Les mécanismes organisationnels et institutionnels qui forgent les systèmes de gouvernance nationaux ont un impact direct sur la gouvernance des services d'eau potable, et incidemment, sur leur gestion. Le milieu institutionnel et les règles de conduite formelles et informelles qui guident les actions du monde politique et économique guident par le fait même celles des services d'eau potable.

2.5 Question spécifique, objectifs et hypothèses

Au cours de ce chapitre, nous avons d'abord défini les différents types de biens et services, après quoi nous avons relaté les caractéristiques facilitant la compréhension de la desserte des services d'eau potable dans le monde en développement, dans le monde arabe et dans un système institutionnel défaillant.

Cette juxtaposition de disciplines a permis d'aller au-delà des frontières disciplinaires arbitrairement définies, d'élargir l'éventail des éléments de référence d'une problématique multidimensionnelle. Ce panorama de notions théoriques a donc procuré divers éléments d'explication des enjeux des services d'eau potable en Tunisie transitoire. La revue du concept de bien public a démontré que les choix qui guident la desserte d'un service public sont d'abord et avant tout politiques et qu'ils déterminent les critères d'équité sociale et d'efficacité du service. Ensuite, nous avons survolé les problèmes typiques des pays en développement en termes de difficulté de financement du service, problèmes exacerbés par l'instabilité sociale. Puis, les tendances relatives à la gestion des services publics dans le monde arabe et plus spécifiquement au sein des régimes autoritaires laissent entrevoir la mise en place par le pouvoir d'un contrat tacite de stabilité et de services publics à moindre coût. Certaines politiques menées par le

gouvernement Ben Ali, comme la Caisse générale de compensation, montrent que le cas tunisien ne fait pas exception à cette tendance pan-arabique. Enfin, la revue des concepts de gouvernance et d'analyse institutionnelle montre le lien entre gouvernance politique, gouvernance des services d'eau potable et confiance envers les institutions. Les multiples dimensions explicatives que fournit la littérature à propos des enjeux qui se posent aux services d'eau potable en Tunisie transitoire ne documentent toutefois pas les conflits et protestations multiples liés aux services d'eau potable observés au cours de l'année 2012.

2.5.1 Question spécifique

Notre problématisation théorique fait donc émerger cet intérêt pour les questions liées aux conflits des services d'eau potable. D'une part, il s'agit d'un phénomène relativement nouveau qu'il n'était pas possible de déceler auparavant en raison de la répression et des conditions de censure en vigueur sous le régime de Ben Ali. D'autre part, ces questions de conflits qui surviennent au sein de services d'eau potable n'ont été que peu ou pas abordées dans la littérature sur les services d'eau potable dans le monde en développement et dans le monde arabe. C'est donc ce qui justifie la question de recherche spécifique qui suit :

Comment les services d'eau potable en Tunisie en 2012 peuvent-ils être générateurs de conflits sociaux ?

Cette question spécifique interroge ce que peuvent nous apprendre les conflits générés par les services d'eau potable sur le service lui-même et sur ses différentes composantes, telles que décrites au cours de ce chapitre.

2.5.2 Objectifs de recherche

L'objectif général de cette recherche est donc **d'identifier les enjeux des services de l'eau potable par le biais de l'étude des conflits générés par le service en 2012**. Soulignons que ces enjeux peuvent être internes ou externes au secteur. Plus précisément, les enjeux internes sont relatifs à la fonctionnalité du service, et se rapportent aux fonctions exécutées au sein de ce secteur. Ils incluent toutes les étapes comprises dans l'approvisionnement en eau potable, de la

mobilisation de la ressource à la distribution de l'eau potable, en passant par le traitement de l'eau, l'adduction, la facturation du service et de service aux usagers, tel que nous le décrivions un peu plus tôt à propos des services urbains en réseau (voir p.39). À l'interne, il n'y a donc pas d'autonomie quant aux décisions relatives aux orientations du secteur. On retrouve ensuite les enjeux externes, qui ont une influence sur les orientations du secteur. Par exemple, les sphères sociales, démographiques, politiques, physiques influencent la disposition du service et les orientations du secteur. Bien que le pouvoir politique soit le premier contrôleur des activités d'un secteur et des services publics, nous estimons que les composantes démographiques, physiques ou sociales peuvent poser certaines contraintes et influencer le processus de décision relatif à la configuration service.

Ensuite, **l'objectif spécifique** est de **cerner les facteurs explicatifs de l'« activité conflictuelle »** -soit l'ensemble des conflits- **observée au sein des services d'eau potable en Tunisie en 2012**²⁰.

2.5.3 Pertinence de la recherche

Les objectifs de cette étude s'insèrent dans un cadre général de recherche qui s'intéresse à la gestion des services publics dans un environnement instable. Outre le fait de favoriser la compréhension du cas tunisien, le présent mémoire tient sa pertinence scientifique dans son exploration du lien qui se trace entre la performance d'un service public et son contexte. Également, puisqu'il s'agit de cerner les conflits qui émergent des services d'eau potable, ce mémoire s'engage dans la voie de l'identification des cordes sensibles d'un service public qui sont matière à conflit et la manière dont elles peuvent possiblement en affecter la performance.

Bien que les services d'eau potable soient gérés et planifiés à l'échelle nationale dans le cas tunisien, il s'agit de services publics urbains qui sont d'abord et avant tout ancrés dans une gestion locale. D'où la pertinence de ce mémoire dans le cadre du programme en études urbaines.

²⁰Il est à noter que le choix de la période à l'étude s'explique surtout en raison de la tenue de notre collecte de données de recherche pendant l'année 2012. Parallèlement, des conflits majeurs survenus dans le secteur de l'eau potable ont eu lieu au cours de cette période. Aussi, l'année 2012 est au cœur de la période transitoire, puisqu'elle s'est entièrement déroulée sous le règne du premier gouvernement élu. Ainsi, parce que notre connaissance du milieu transitoire s'est forgée en 2012 et parce que cette année détient des caractéristiques clés relatives au déroulement de la période transitoire et de l'évolution du secteur de l'eau potable, 2012 reflète selon nous fidèlement les enjeux globaux à l'étude.

CHAPITRE 3. CADRE CONCEPTUEL : L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ CONFLICTUELLE

L'analyse de l'activité conflictuelle présente l'apport des études urbaines à la résolution de la problématique de ce mémoire. Cette méthode d'analyse ne se résume évidemment pas seulement qu'aux phénomènes urbains (Olzak 1989 ; Trudelle 2003) ; c'est toutefois par l'entremise de problématiques urbaines que nous avons découvert cette approche. Plus précisément, c'est la dimension des luttes et résistances collectives qui émergent en réaction aux transformations urbaines qui a inspiré le recours à la conflictualité. Les travaux desquels nous nous sommes particulièrement inspirés sont ceux qui ont été conduits par une équipe de chercheurs de l'Université Laval. Cette équipe s'est intéressée aux conflits liés aux questions d'aménagement dans la ville de Québec entre 1960 et 2000.

Ce troisième chapitre sera consacré à la présentation de la méthode de l'analyse des conflits, à la description des concepts qu'elle utilise, ainsi qu'à son applicabilité au cas des services d'eau potable en Tunisie. Plus précisément, nous retracerons l'origine de cette méthode et sa transposition au domaine des sciences sociales. Nous présenterons ensuite comment les chercheurs de l'Université Laval ont adapté la conflictualité à leur objet d'étude, puis nous aborderons comment s'applique et s'articule cette méthode dans le cadre des conflits liés aux services d'eau potable.

3.3.1 Origine de la conflictualité comme méthode d'analyse

3.3.1.1 Origine de cette méthode

Initialement, la conflictualité comme méthode d'analyse est issue d'une méthodologie d'analyse fréquentielle utilisée dans le domaine de l'hydrologie pour mesurer la sévérité d'évènements tels que les pluies, sécheresses ou inondations (Salazar 2011). À l'aide d'une base de données phénoménologique, qui dresse l'inventaire de phénomènes hydrologiques, cette méthode qui observe le temps de retour entre la répétition des évènements, énonce que plus l'intervalle est long entre chaque répétition, plus la sévérité de celui-ci sera importante (*ibid.*). La modélisation

statistique d'évènements naturels a donc été transposée au cas d'évènements sociaux. La transposition est exclusivement méthodologique, puisque l'intérêt de prévenir l'occurrence des évènements naturels sévères est écarté au profit de l'analyse des conflits urbains, de leur déploiement et de leurs impacts.

3.3.1.2 Le conflit comme concept théorique

Dans les sciences sociales, l'étude du conflit s'enracine dans des travaux issus de domaines variés. Dans la multitude de travaux de chercheurs qui se sont penchés sur les conflits urbains et régionaux, l'émergence du conflit est explicable par divers motifs : la lutte des classes, le chômage, la compétition pour les ressources (respectivement Cox 1984 ; McLaren 1999 ; Olzak 1992). En favorisant la création de liens sociaux, temporaires ou à long-terme, les conflits réduisent l'isolement social et créent de nouveaux groupes d'intérêt (Pelletier 2009). Le conflit est donc entendu comme processus de transformation sociale, processus fait d'interactions entre divers acteurs sociaux qui entretiennent des relations de pouvoir symétriques ou asymétrique (Pelletier 2014). C'est donc ce qui a inspiré le développement de l'analyse -plutôt sociologique- de la conflictualité en sciences sociales, sur laquelle repose la méthode élaborée par les chercheurs de l'Université Laval qui constitue le point de départ de notre propre méthode d'analyse.

3.3.2 Travaux de Pelletier, Joerin et al.

La méthode d'analyse des conflits telle qu'élaborée par Pelletier, Joerin, Villeneuve et Trudel (2009) fait appel aux différents domaines des sciences sociales pour départager les causes du conflit à l'étude. Cette méthode effectue un rapprochement entre les composantes d'un milieu et les caractéristiques du conflit en étudiant leur effet combiné sur l'activité conflictuelle (Pelletier 2009). Selon les concepteurs de cette méthode d'analyse, le concept d'« activité conflictuelle » se résume à l'ensemble des conflits observés en un endroit et une période donnés. Ces conflits peuvent avoir une durée limitée et être rapidement solutionnés, ou prendre de l'ampleur et empiéter sur la scène publique (Pelletier 2009). Pelletier réfère au déroulement des conflits comme un processus conflictuel, qui varie selon les cas. Il s'agit du « degré de conflictualité » du

processus (Pelletier 2009, 14). La conflictualité caractérise donc le processus conflictuel en observant les facteurs de durée et d'intensité des conflits.

L'implication publique d'acteurs en réaction à un projet urbain sous-entend donc que l'accord ou le désaccord de ces acteurs est d'une ampleur significative puisqu'il motive leur engagement et l'ouverture d'un débat public. Dans le cadre de leurs travaux, Pelletier, Joerin et al. définissent le conflit ainsi :

[T]out litige ou confrontation évoluant dans la sphère publique et relatif à l'approvisionnement, à l'administration et à l'accès aux infrastructures et services et plus largement aux conditions de la vie urbaine, impliquant au moins deux acteurs (individuels, collectifs et/ou institutionnels). (Pelletier et al. 2009, 3)

3.3.2.1 Objectif et mise en œuvre de cette méthode

La conflictualité est abordée par les concepteurs de cette démarche selon deux différents axes : les facteurs territoriaux et non-territoriaux des conflits à l'étude. Ainsi, dans le cas des projets d'aménagement dans le territoire de la ville de Québec, les facteurs territoriaux se réfèrent à la distribution spatiale des conflits. Ils observent la fréquence spatiale des conflits urbains en regard des variables contextuelles. Par exemple, ils ont examiné la présence de corrélation entre l'activité conflictuelle et certaines dimensions des milieux urbains, telles la densité, la composition sociale, la prise de parole, la propension aux regroupements associatifs, l'âge du cadre bâti. Le facteur non-territorial a trait aux composantes sociopolitiques ou socioéconomiques des milieux urbains. L'influence du contexte politique et l'effet de l'institutionnalisation de la démocratie participative sont des exemples des facteurs non-territoriaux observés dans les travaux de Pelletier et al. (2009).

Les travaux de cette équipe de chercheurs ont débuté avec le recensement de 2065 conflits survenus entre 1965 et 2000 dans la ville de Québec. Cet exercice de recensement a été effectué d'après des articles parus dans le quotidien québécois *Le Soleil* traitant de projets territoriaux et ayant été matière à conflit. Pelletier énonce que la visibilité des conflits dans l'espace public est en majeure partie due à leur couverture dans les médias (Pelletier 2009). Les médias, et particulièrement la presse écrite, offrent l'avantage de suivre le quotidien d'un processus

conflictuel tout au long de son déroulement. Aussi, les médias révèlent comment l'évènement conflictuel est décrit au grand public et quelle importance est accordée à chaque élément du conflit. Les médias apparaissent comme le principal transmetteur de l'information à propos de ces conflits urbains, qui participent notamment à la construction de la réalité sociale (Gilbert et Brosseau 2002). Les chercheurs Gilbert et Brosseau, qui ont eux aussi analysé des problématiques urbaines par l'analyse de la presse écrite, affirment même que les médias assument un rôle politique : « nous sommes plutôt d'avis qu'ils sont devenus, ce faisant, de véritables « acteurs urbains », en s'inscrivant au cœur même du processus politique qui entoure la prise de décision au regard des usages de la ville » (Gilbert et Brosseau 2002, 518).

3.3.2.3 Analyse des conflits

La conflictualité se mesure par la fréquence spatiale et la sévérité des conflits. La sévérité se mesure par la durée et l'intensité des conflits. Le facteur de l'intensité d'un conflit se calcule selon l'importance de sa couverture médiatique. Pelletier a relevé que les conflits présentent rarement les caractéristiques d'être intenses et courts (Pelletier 2009). Ainsi, les conflits qui ont une couverture médiatique importante seraient des conflits intenses et longs, et ceux qui ont une couverture médiatique moindre auraient une conflictualité faible. Aussi, les conflits plus sévères impliquent généralement une grande quantité et diversité d'acteurs (Pelletier 2009). Ces derniers entreprennent divers moyens de protestation, et c'est pourquoi les plus importants conflits impliquent une durée prolongée et une augmentation de la couverture médiatique. La durée des conflits se définit par le temps écoulé entre la date du premier et du dernier article publié sur un seul et même conflit.

3.3.3 L'analyse de l'activité conflictuelle adaptée au cas des services d'eau potable en Tunisie

Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit d'identifier comment le service public de l'eau potable peut être générateur de conflits, locaux ou pas. La transposition de la méthode d'analyse élaborée par Pelletier et al. nécessite l'adaptation de certains termes afin de la rendre intelligible au cas des services d'eau potable.

3.3.3.1 Définition des termes

Au contraire de l'équipe de chercheurs de l'Université Laval, nous ne cherchons pas à modéliser les conflits et leurs dynamiques. Alors que Pelletier et al. emploient le terme de « conflictualité » pour désigner cette différenciation des conflits effectuée d'après une analyse fréquentielle, nous avons plutôt utilisé le terme d'« activité conflictuelle » pour caractériser notre analyse, spatiale puis qualitative, des conflits. Nous avons tout de même employé le terme « conflictualité » pour désigner le produit des indicateurs de fréquence et d'intensité en certains lieux donnés. Par exemple, ces gouvernorats qui affichaient une fréquence et intensité marquées des conflits ont été caractérisés de gouvernorats à conflictualité élevée. Autrement, le déroulement de l'ensemble des conflits en une période et un territoire donnés a été désigné par le terme d'« activité conflictuelle ».

3.3.3.2 Projets urbains et services d'eau potable : rapport différencié des acteurs à l'objet de conflit

Dans le modèle de Pelletier, l'objet à l'étude, soit le projet urbain, est tributaire de la politique urbaine. Le conflit est abordé sous l'angle du processus décisionnel territorial. Le processus de conflit, lorsqu'il se produit, est donc une partie intégrante du processus décisionnel qui fait face à une situation de blocage, d'opposition de la part de parties prenantes (Pelletier 2009).

Dans le cas des conflits liés aux services d'eau potable, les conflits ne surviennent pas lors d'un processus décisionnel, mais simplement en réaction à la desserte d'un service public qui distribue une ressource vitale. Les acteurs en jeu se positionnent publiquement en réaction à un événement en lien avec le service de ce besoin essentiel. Vu le caractère vital de la ressource, on comprend que le rapport des acteurs à l'objet sera beaucoup plus sensible dans la conflictualité des services d'eau potable qu'il ne l'est dans les projets d'aménagement urbain.

Conclusion

Ce cadre conceptuel a survolé les concepts clés de l'analyse de l'activité conflictuelle telle qu'élaborée par Pelletier et al. et a exposé la transposition de cette méthode d'analyse vers l'étude des conflits relatifs aux services d'eau potable. Il a également mis l'emphase sur des éléments qui

seront utiles dans l'interprétation et la compréhension des phénomènes observés dans le cadre de cette recherche. La méthodologie mise en œuvre répond des éléments conceptuels qui forment la base de notre étude et opérationnalise ces concepts d'après nos questions de recherche. C'est ce que nous verrons dans le prochain chapitre.

CHAPITRE 4 : STRATÉGIE MÉTHODOLOGIQUE

Suite à la lecture historique du système de gestion de l'eau potable dans son environnement politique et social, ainsi qu'à la présentation de la base théorique et conceptuelle de ce travail, l'introduction de notre méthodologie s'impose. Nous exposerons d'abord notre stratégie générale de recherche et l'approche méthodologique adoptée, pour ensuite en arriver à la présentation de la première phase de notre collecte de données, le terrain de mémoire. Nous consacrerons la section suivante aux ajustements apportés à notre stratégie en cours de route, qui ont abouti en l'intégration de la méthode d'analyse des conflits. La deuxième phase de notre collecte de données, qui découle de la méthode d'analyse des conflits, sera ensuite explicitée. Nous terminerons ce chapitre avec l'opérationnalisation de nos questions de recherche et la présentation des indicateurs utilisés.

4.1 Stratégie générale de recherche et approche méthodologique

Suite au dépouillement des différentes approches méthodologiques en sciences sociales, nous avons adopté une approche méthodologique et une stratégie d'analyse qui répondent précisément à l'ensemble de problèmes cernés et qui permettent de rassembler les éléments épars et antinomiques recueillis lors de la collecte.

4.1.1 Méthode qualitative

Nos travaux s'inscrivent d'abord et avant tout dans le cadre d'une recherche scientifique qualitative. Cette méthode accorde une importance particulière à la signification des phénomènes étudiés. En mettant en relation les phénomènes à l'étude et leur cadre théorique, une opération de décodage est effectuée ; on peut graduellement donner un sens à ces phénomènes, ce qui rejoint le principe d'intelligibilité scientifique (Mucchielli 2005).

4.1.2 Posture épistémologique constructiviste

Pour bâtir notre méthodologie, nous avons adopté le constructivisme en sciences sociales comme positionnement épistémologique²¹. La posture épistémologique se définit par le positionnement du chercheur ou sa vision quant à la construction de la connaissance scientifique (Mucchielli et Noy 2005). Nous avons adopté les fondements de cette posture, relatés ci-après, pour guider notre processus méthodologique, sans toutefois chercher à atteindre le résultat utilitariste de cette approche²². L'objectif de l'intégration de cette approche dans notre stratégie de recherche est de concilier les difficultés de notre terrain de recherche avec une approche qui en serait la plus compréhensive qui soit. Ce positionnement épistémologique est cohérent avec une approche inductive dans le cadre de laquelle la démarche scientifique est façonnée en regard du terrain de recherche (Benelli 2011). Lors de l'avancement de cette démarche, les orientations de la recherche et méthodes d'analyse ont été continuellement remodelées (Benelli 2011).

L'importance du contexte, qui s'est imposée lors du processus de construction de la connaissance et plus particulièrement pendant le terrain de mémoire, a justifié le positionnement constructiviste. Les fondements de cette posture soutiennent que la connaissance est « le produit de l'activité du sujet », et « l'acte par lequel le chercheur perçoit l'interaction entre les choses » (Mucchielli 2005, 14). Ce sont donc les particularités du terrain et les interactions avec celui-ci qui ont mené à ce positionnement épistémologique. En effet, en 2012, la fin de la période autoritaire était encore très récente. Tel que c'était le cas sous le régime autoritaire, la non-divulgaration d'informations a compliqué notre collecte de données. Aussi, les phénomènes observés et les interactions réalisées se sont avérés partiellement à l'extérieur de notre cadre conceptuel initial. Nous verrons dans la prochaine section comment s'est réalisé le terrain de recherche afin de démontrer l'évolution de notre démarche. Mais avant tout, voyons ce qui caractérise la structure générale de la recherche.

²¹ À ne pas confondre avec le constructivisme social, qui défend que toute construction de la réalité sociale ou des phénomènes sociaux est graduellement intégrée dans les valeurs, traditions ou institutions (Keucheyan 2012, 69).

²² L'approche constructiviste comporte une orientation utilitariste, qui suggère qu'une recherche constructiviste aboutira en la résolution de manière innovante d'un problème concret qui émerge de l'évolution du monde social (Mucchielli 2005). Notre mémoire emploie une approche constructiviste, mais les résultats utilitaristes ne sont pas recherchés.

4.1.3 Étude de cas

Pour générer l'information recherchée, nous avons adopté l'étude de cas comme structure générale de recherche. L'étude de cas se situe au cœur de notre posture épistémologique, en ce sens qu'elle rejoint un parcours inductif, qu'elle favorise une démarche exploratoire, et qu'elle accorde une importance marquée aux éléments du contexte (Roy 2009).

L'étude de cas est cohérente avec la construction des bases de notre recherche : une mise en contexte large et multidimensionnelle, et une revue de la littérature composée de plusieurs éléments qui peuvent apparaître en discontinuité, mais qui sont en lien à différents niveaux avec notre objet de recherche.

Idéalement, le chercheur sélectionnera le cas après avoir mené une revue de littérature sur un sujet plus large qui le préoccupe. La revue portera sur les recherches empiriques antérieures, et les différentes théories qui touchent de près ou de loin son sujet. (Roy 2009, 213-214)

L'étude de cas est le plus souvent adoptée pour l'étude de ces phénomènes peu étudiés, qui sont à un état embryonnaire ou difficilement mesurables (Roy 2009, 206). Ainsi, le recours aux différentes sources d'information est de mise. L'étude de cas permet donc l'élaboration de diverses collectes de données et l'emploi de méthodes d'analyses variées :

De façon générale, on la reconnaît (étude de cas) surtout pour sa capacité à décrire des phénomènes ou à les explorer lorsque le sujet est unique ou jusque-là négligé par la science [...] On n'hésitera pas à examiner différentes sources d'information, y compris des personnes, journaux, ou des registres. L'examen de ces sources exigera des instruments de recherche adaptés et souvent plusieurs méthodologies. (Roy 2009, 201-202)

En somme, l'étude de cas n'est pas confinée à une démarche prédéfinie et présente une grande souplesse en vue de l'adaptation aux difficultés que peut présenter l'étude d'un cas. Cela ne permet pas pour autant de diminuer la rigueur lors de la collecte des données. Si notre posture épistémologique définit le processus de construction de la connaissance, l'étude de cas énonce comment nous percevons cette connaissance à construire : comme un cas à résoudre, ancré dans

un large éventail de phénomènes sociaux et insolvable sans l'exploration et la compréhension de ceux-ci.

Le cas étudié est donc bien délimité mais forme un *sous-système* dont l'analyse permet de mieux comprendre un système plus large. Ainsi, on s'intéressera aux composantes qui forment le cas, y compris son contexte immédiat, son histoire et ses différentes dimensions. (Roy 2009, 207)

4.2 Méthode de collecte de données, phase 1 : terrain de mémoire

La présentation du terrain de recherche constitue une étape primordiale de la méthodologie car elle opérationnalise la problématique posée. Cette étape est d'autant plus importante puisque dans le cadre d'une approche inductive, le terrain façonne la démarche scientifique. Le choix des outils d'investigation et leur mise en application s'expliquent par la familiarité du chercheur avec le terrain, ainsi que par les réussites et difficultés qui surviennent lors de la collecte de données (Benelli 2011). Le retour sur la réalisation du terrain apporte donc un éclairage sur les limites externes qui se sont imposées à l'exercice de la collecte de données ainsi qu'à l'objet de recherche.

Soulignons qu'au moment de débiter ce terrain, les questions de recherche n'apparaissaient pas telles que nous les avons présentées plus tôt. Elles s'intéressaient strictement à l'identification des enjeux du secteur, puisque nous n'avions pas dénoté la dimension conflictuelle du secteur, ni son importance dans l'expression des enjeux du secteur. Avant de commencer le terrain, notre connaissance de l'objet à l'étude se limitait à la documentation sur le secteur de l'eau sous le régime Ben Ali, que nous tentions d'actualiser avec la réalité décrite dans ces nouveaux documents portant sur la période post-révolution. Preuve du caractère inductif de notre démarche, c'est un peu plus tard que s'est forgée la problématique relative à la conflictualité.

4.2.1 Réalisation du terrain de recherches

La présence sur le terrain n'est pas seulement destinée à décrypter un système social de l'intérieur ; elle vise à comprendre ce que c'est qu'être un acteur de ce terrain,

compréhension qui demeure toutefois ancrée dans une expérience essentiellement subjective. (Soulé 1997, 137)

Notre terrain de mémoire a été réalisé lors d'un séjour de six mois à Tunis et dans les environs. Nous étions sous la supervision du directeur du département hydraulique de la SCET-Tunisie. Il s'agit d'une des plus importantes firmes de génie-conseil du pays. La supervision par une personne ressource sur le terrain était un pré-requis pour être éligible au programme de bourses du Gouvernement du Québec pour les courts séjours à l'étranger. C'est par contacts interposés²³ que nous sommes parvenus à obtenir un accord avec ce directeur à la SCET, qui a accepté d'être notre superviseur de recherche.

La supervision des recherches par une personne ressource ayant elle-même un réseau de contacts très développé et très soucieuse de faire avancer les recherches de sa stagiaire s'est avéré un avantage inestimable. Nous y avons réalisé des entretiens semi-dirigés et avons assisté à trois événements d'importance sur la gestion de l'eau organisés par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques. L'accès à la plupart de ces entretiens et événements a été rendu possible grâce au réseau de contacts du superviseur. Bref, le rôle du superviseur s'est avéré crucial pour l'accès à l'information.

En général, une ouverture remarquable et un désir de vouloir « rendre service » à une chercheuse canadienne qui s'intéresse à la Tunisie ont été remarqués chez la plupart des interviewés. L'investissement de temps chez la majorité d'entre eux, quelques-uns étant des cadres de haut niveau, a été frappant. L'avantage pour nous d'être une « étrangère de passage » est d'ailleurs l'explication que donnent des étudiants tunisiens amis à propos de notre accès facilité à l'information. Selon ces derniers, cette opportunité ne se serait jamais présentée à eux.

Il n'en demeure pas moins qu'il a été difficile d'obtenir davantage que la version officielle des faits, surtout lors des entretiens avec des fonctionnaires. Dans un seul cas, où nous avons eu trois entrevues avec le même spécialiste, nous avons senti que la version des faits avait évolué au cours de la dernière entrevue. Autrement, malgré l'exhaustivité de la plupart des entrevues et la panoplie de documents prêtés, l'information obtenue demeurait souvent la version « officielle »

²³ Cette personne ressource se trouvait à être à quatre niveaux de connaissance de notre contact initial

des faits, sauf pour les entretiens menés avec des experts indépendants. De plus, certaines données d'entretien sont apparues contradictoires.

Les entrevues semi-dirigées et la recherche documentaire ont donc permis la construction d'un corpus de données très étoffé et informatif à propos du contexte, des problématiques globales du secteur, et également, du déroulement détaillé d'évènements clés. Toutefois, le portrait obtenu s'avérait souvent trop large ou trop étroit, sans toutefois permettre de saisir une ligne directrice précise.

4.2.1.1 Sources documentaires

Nous avons procédé à une analyse documentaire en guise d'exploration pré-terrain, pour ensuite réaliser une analyse de contenu qualitative avec les documents recueillis lors du terrain de mémoire.

Pendant le terrain, nous avons d'abord méticuleusement passé en revue le répertoire des thèses et mémoires de la bibliothèque de sciences humaines de l'Université El Manar de Tunis afin de nous procurer tous les documents traitant directement ou indirectement de la gestion de l'eau en Tunisie. Nous avons recueilli une quinzaine de documents issus de domaines variés : sciences économiques, droit, aménagement du territoire, gestion et administration publique. Ensuite, grâce à un privilège obtenu par l'intervention d'une professeure de droit, nous avons eu un accès direct aux archives de la bibliothèque (qui ne sont pas accessibles aux étudiants et chargés de cours), où nous avons dépouillé les collections des périodiques archivés depuis les trente dernières années.

Dans un deuxième temps, bon nombre d'interviewés nous ont fourni des documents officiels et/ou non-publiés. Nous avons traité ces données au cours de notre terrain de recherche. Le traitement des données a été effectué selon la classification des variables découlant des deux principales dimensions de notre question de recherche (voir annexe 1).

4.2.1.2 Entretiens semi-dirigés

Les entretiens que nous avons menés au cours de notre terrain de recherche s'adressaient principalement à des experts du milieu de la gestion de l'eau œuvrant au sein de sphères publiques, académiques et privées, tel que le montre le tableau 4.1.

Nous avons conduit dix-sept entretiens, dont la durée varie de 10 minutes à 3 heures. Trois entretiens ont été menés avec la même personne. Deux ont été menés avec deux interviewés en même temps. Trois étaient des entretiens informels ; à certaines occasions, nous avons rencontré des personnes ressources que nous avons interviewées sur le champ, faute de ne pouvoir les revoir en entretien formel. Nous avons réalisé deux entretiens exploratoires pour tester nos questions, après quoi nous avons pu les adapter. En effet, certaines de ces questions ne reflétaient pas les enjeux actuels ou incarnaient des représentations théoriques loin de la réalité du terrain et que les interviewés commentaient peu ou pas.

Nous avons également eu accès à deux événements d'importance, de par les acteurs qui y étaient réunis ; l'un réunissait les employés de la fonction publique du secteur de l'eau en Tunisie, et l'autre consistait en une rencontre des bailleurs de fonds qui œuvrent dans le secteur de l'eau organisée pour les investisseurs étrangers. Les nouveaux contacts et entretiens improvisés réalisés dans le cadre de ces événements ont été d'une valeur inestimable pour nos recherches.

Les grilles d'entrevue ont été structurées d'après les différentes variables à l'étude découlant de la question de recherche de l'époque. Nous entamions les entretiens avec des questions relatives aux actualités du secteur de l'eau potable que nous trouvions dans les médias quelque peu avant l'entretien. Cela nous permettait de recueillir des explications sur les débats publics qui y étaient reliés. Le thème des coupures d'eau était récurrent. Progressivement, nous en sommes venus à intégrer cette thématique dans notre grille d'entretien et à y dédier plusieurs questions bien précises. Le squelette de la grille d'entretien est fourni dans l'annexe 2. Nous y avons inséré des exemples de questions, qui ont été variables d'un entretien à un autre, et qui ont évolué au cours des mois et de notre connaissance de l'objet d'étude. Par exemple, avec les fonctionnaires œuvrant au sein du secteur de l'eau potable, les questions relatives aux insuffisances du système d'eau potable étaient abordées avec davantage de délicatesse et moins d'emphase. Nous pouvions cependant nous aventurer vers des questions plus spécifiques à leur expertise.

Tableau 4.1 : Sommaire des entretiens

No entretien	Mois de l'entretien	Sphère professionnelle de l'interviewé	Type d'entretien	Durée approximative
1	Juin	Expert externe	Exploratoire (courriel)	20 min
2	Juillet	Expert externe	Semi-dirigé	2h30
3	Juin	Expert externe	Exploratoire (courriel)	20 min
4	Juin	Groupe développement agricole	Informel	50 min
5	Juin	Expert externe	Exploratoire	1h
6	Août	SONEDE	Semi-dirigé	10 min
7	Juin	Académique	Semi-dirigé	30 min
8	Août	SONEDE	Semi-dirigé	25 min
9	Novembre	Centrale syndicale	Centrale syndicale	2h
10	Juillet	Cadre fonction publique	Informel	10 min
11	Août	SONEDE	Semi-dirigé	35 min
12	Octobre	SONEDE	Semi-dirigé	30 min
13	Novembre	SONEDE	Semi-dirigé	15 min
14	Novembre	Expert externe	Informel	10 min
15	Novembre	SONEDE	Semi-dirigé	1h
16	Novembre	Expert externe	Semi-dirigé	3h
17	Novembre	Expert externe	Semi-dirigé	1h

Source : Laurence A. Morin (2014)

Malgré les changements apportés aux questions, celles-ci sont toujours demeurées fidèles à la grille maîtresse, donc aux variables à l'étude. Dans la totalité des entretiens réalisés, l'application de la grille d'entretien à la lettre a été impraticable.

4.2.1.3. Traitement des données

Pour assurer la réalisation d'une analyse systématique, nous avons effectué un traitement des données documentaires et d'entretiens selon une seule grille d'analyse, illustrée dans l'annexe 1. Les résultats obtenus ont été comparés au sein de chaque variable. Nous avons regroupé les éléments selon leur cohérence et leur complémentarité, en plus de faire ressortir les éléments en contradiction.

4.2.2 Particularités du terrain de recherche

4.2.2.1 Limites

Réaliser un terrain de recherche en terre étrangère comporte des barrières qui, autrement, ne se poseraient pas. Le fait que notre réseau de contacts n'ait pas atteint les sphères politiques et plus spécifiquement le Ministère de l'Agriculture incarne une première lacune de cette collecte de données.

Aussi, la différence de langues maternelles entre l'intervieweur et les interviewés a parfois généré du « bruit » dans la communication ; ces bruits ont « coloré » les entretiens sans toutefois les altérer de manière significative. Dans l'année précédant le terrain de recherche, l'apprentissage des bases de l'arabe littéraire et du dialecte tunisien, avec respectivement, un cours d'arabe débutant à l'Université du Québec à Montréal et plusieurs cours privés, ont permis de maîtriser les fondements de cette langue complexe. Lors du séjour en Tunisie, cet apprentissage s'est poursuivi avec un cours d'arabe dialectal tunisien intensif d'un mois offert par l'Institut Bourguiba des langues vivantes à Tunis. Ces efforts d'apprentissage de l'arabe tunisien n'ont pas été réalisés dans le but de mener les entretiens en arabe, mais plutôt d'initier l'immersion culturelle et de permettre la maîtrise d'un vocabulaire usuel. Bien que ces connaissances n'aient pas servi à la

collecte de données en arabe, elles ont tout de même facilité le travail de terrain. En effet, le chercheur qui tente tant bien que mal d'apprendre le dialecte du pays démontre son intérêt pour le contexte où il se trouve et attire par le fait même la sympathie de ses contacts et interviewés.

Ce qui constitue la principale lacune de nos entretiens est sans nul doute le fait que ceux-ci n'ont pas été enregistrés. L'enregistrement des entretiens n'était pas réalisable pour des raisons qui, selon nous, compromettaient la tenue des entretiens : le contexte du pays, encore marqué par la suspicion, la peur des interviewés d'être dénoncés ou de perdre leur emploi. C'est en fait l'expérience des premières entrevues qui a fait apparaître cette difficulté : la réticence de certains sujets à simplement nous accorder une entrevue, le refus des premiers sujets interrogés suite à notre demande d'enregistrement de l'entretien et l'inconfort créé par la suite.

Nous avons donc mené nos premiers entretiens avec une « prise de notes fébrile [...] en cherchant désespérément à suivre les propos de l'interlocuteur » comme le décrivent Beaud et Weber à propos des entretiens menés sans enregistrement (2003, 209). Un autre désavantage de l'entretien sans enregistrement est la difficulté à noter les signes non-verbaux (silences, rires, malaises, hésitations) essentiels pour l'interprétation de l'entretien (Beaud et Weber 2003).

4.2.2.2 Héritage dictatorial, soupçons et caractère essentiel de l'anonymat

En raison du contexte sociopolitique transitoire et pré-transitoire, les informations concernant l'État et ses différentes branches d'activité sont encore aujourd'hui peu transparentes, et les données peu accessibles. Dans un contexte politique houleux, où cadres et hauts fonctionnaires sont périodiquement limogés de façon arbitraire, où des épisodes de violence politique sont perpétrés à répétition et où les rumeurs éclatent et éclaboussent occasionnellement certains secteurs, tous sont craintifs pour leur sécurité et la préservation de leur emploi. Par conséquent, il n'est pas surprenant que les interviewés témoignent un inconfort ou même un refus à l'idée de mener une entrevue enregistrée.

La principale cause d'embarras à participer à une étude sur la gestion de l'eau en Tunisie s'explique par l'héritage d'un climat politique dictatorial qui a entretenu pendant quarante ans la culture de la peur. On doit considérer le fait que l'enregistrement et les signatures de consentement ne sont pas des pratiques courantes en Tunisie. Le respect de l'État des droits humains et civiques reste encore à être démontré et les Tunisiens en sont plus que conscients. Le

terrain de recherche a confirmé que la manière de procéder pour obtenir de l'information, des services, ou de l'emploi est le plus souvent par réseau de contacts, et c'est ce qui garantit la confiance.

Une doctorante tunisienne qui s'est entretenue avec des directeurs à la SONEDE dans le cadre de son mémoire nous a informé que cela peut prendre plusieurs rencontres avant de pouvoir établir une relation de confiance et de finalement en à venir poser les questions souhaitées.

4.2.2.3 Non-obtention du certificat d'éthique

Contrairement à la marche à suivre obligatoire dans le cadre de projets de recherche impliquant des êtres humains, nous n'avons pas mené nos entretiens conformément aux règles prescrites par le comité d'éthique en recherche de l'INRS. Pour les raisons mentionnées ci-haut, nous avons demandé une exemption de signature de consentement et d'enregistrement. L'exemption de signature nous a été accordée, sous condition qu'un consentement oral soit enregistré. Or, l'enregistrement est l'étape avec laquelle nous étions la plus inconfortable, tout comme c'était le cas pour nos interviewés. En effet, certains entretiens ont été particulièrement difficiles à obtenir. Deux de nos interviewés potentiels étaient même très réticents à nous accorder une entrevue : c'est l'effort acharné d'autres contacts qui est finalement venu à bout de les convaincre. Rappelons que nous interrogeons des fonctionnaires d'un secteur au sein duquel des mises à pied arbitraires venaient tout juste de se produire. La précarité des emplois venant d'être prouvée, nous étions persuadés que les enregistrements auraient compromis la collecte de données. Selon nous, même pour ces interviews menés avec des spécialistes n'œuvrant pas au sein de la fonction publique, beaucoup d'informations auraient été tues, voire autocensurées sous enregistrement. Pour toutes ces raisons, nous avons conduit nos entretiens sans certificat d'éthique.

4.2.2.4 Révision de la validité des résultats obtenus et ajustements

Après six mois de terrain de recherche, bien que l'opérationnalisation de notre question de recherche sur les enjeux du secteur de l'eau potable ait permis de bien documenter notre objet d'étude, un problème méthodologique se posait. Nous n'arrivions pas à contrevérifier, ou à documenter davantage les pistes explorées lors des entretiens ou même dans certains écrits. Notre

ensemble de données, bien que très étoffé, était partagé entre des données au caractère soit trop « officiel » ou trop « officieux ». Parallèlement, l'information recueillie sur les insuffisances du réseau n'arrivait pas à expliquer pourquoi des conflits d'une telle ampleur sont survenus pendant l'été 2012 dans certains gouvernorats. En d'autres mots, il nous a semblé que les informations que nous détenions jusqu'alors représentaient peut-être trop partiellement la réalité que nous tentions d'observer. Données peu uniformes ou biais trop nombreux, pour éviter d'infléchir notre représentation globale du réel, nous avons souhaité assurer la validité interne de nos données à l'aide d'un deuxième ensemble de données.

Pour plusieurs chercheurs, la collecte de données constitue le moment fort de leurs travaux. Pour l'étude de cas, cela est peut-être encore plus vrai [...]. La première stratégie (qui aidera le chercheur à réduire l'influence de ses biais personnels et à approfondir son analyse du cas étudié) consiste à multiplier ses méthodes ou ses sources de mesure. Cette triangulation des données permettra au chercheur de combler les lacunes ou biais de chacune des méthodes ou des sources d'information dont il fera usage. (Roy 2009, 218)

4.3 Redéfinition de la démarche et méthode d'analyse de la conflictualité

La section précédente a mis en évidence le fait que l'importance de la phase transitoire dans les phénomènes à l'étude avait largement été sous-estimée lors de l'élaboration des premières questions de recherche. Les mutations sociopolitiques de la Tunisie en étaient totalement absentes. Postérieurement au terrain en Tunisie, nous avons réajusté notre objet de recherche et notre cadre conceptuel et y avons intégré l'étude des conflits, afin d'ancrer davantage l'aspect transitoire dans notre problématique sur les enjeux des services d'eau potable. L'expérience de terrain a ainsi érigé le cadre de notre objet de recherche définitif. En matière d'élaboration de la structure du cadre conceptuel, les particularités du terrain de recherche ont renforcé la nécessité d'étoffer les caractéristiques du contexte.

L'intégration de l'étude des conflits à nos questions de recherche a nécessité une deuxième collecte de données, cette fois-ci dans les journaux tunisiens en ligne. Nous verrons comment ont été collectées les données ayant permis de documenter l'activité conflictuelle des services d'eau potable.

4.4 Méthode de collecte de donnée, phase 2 : analyse des médias en ligne

D'abord et avant tout, rappelons la définition du conflit de Pelletier et al. que nous avons adaptée au service public à l'étude :

[T]out litige ou confrontation évoluant dans la sphère publique et relatif à l'approvisionnement, à l'administration et à l'accès aux infrastructures et services **[de l'eau potable]** [...] impliquant au moins deux acteurs (individuels, collectifs et/ou institutionnels). (Pelletier et al. 2009, 76)

Nous nous sommes donc penchés sur l'étude des conflits correspondant à cette définition. Pour les recenser, nous avons procédé à une analyse de contenu à partir d'articles de journaux tunisiens francophones en ligne. La section qui suit expose la méthode que nous avons suivie.

4.4.1 Analyse de contenu direct et médias en ligne

Contrairement à Pelletier et son équipe, qui ont limité la recherche d'articles à un seul journal, nous avons eu recours à plusieurs journaux pour bâtir notre ensemble de données médiatiques. Se limiter à un seul journal aurait présenté le désavantage de ne pas nous procurer assez d'articles pour documenter notre objet d'étude pendant la période d'une seule année.

Nous avons donc effectué un recensement des articles relatant directement ou indirectement un conflit au sein des services d'eau potable entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 dans tous les journaux tunisiens francophones en ligne. Pour retracer les articles pertinents dans la sphère médiatique choisie, nous avons consulté les moteurs de recherche de ces journaux en ligne et nous avons collecté les articles selon trois mots clés : « SONEDE », « coupure d'eau » et « eau potable ». Le choix de ces mots clés s'est imposé lors d'une première collecte d'articles avec seulement « SONEDE », puis « coupures d'eau ». Le mot clé « eau potable » a permis de relever des articles qui, sans se référer à la SONEDE ou à des coupures d'eau, décrivaient certaines problématiques du système de l'eau potable en Tunisie. Nous avons donc collecté au total 304 articles parus au cours de l'année 2012, notre période cible.

4.4.1.1 Type d'articles recueillis

Les articles recueillis sont principalement des articles d'information, quoique nous ayons aussi considéré les articles d'opinion. Dans un contexte de crise politique où tous les secteurs sont en redéfinition, le choix de produire un article sur l'eau potable dans une tribune médiatique reflète selon nous une renonciation à s'exprimer sur une panoplie d'autres sujets controversés et ainsi une priorité majeure pour le citoyen-chroniqueur. L'espace médiatique de chaque article revêt l'importance du sujet choisi et des problématiques décrites. Nous avons donc inclus les articles d'opinion, reportages et chroniques en lien direct ou indirect avec notre sujet pour potentiellement permettre de détecter des éléments nouveaux décrits d'une manière plus officieuse.

4.4.1.2 Type de périodiques

Nos articles proviennent des journaux tunisiens francophones en ligne. Le choix de ne considérer qu'exclusivement les articles écrits en français constitue évidemment une barrière aux informations et points de vue contenus dans les médias arabophones. Ce choix se justifie par plusieurs motifs. D'abord et avant tout, s'engager dans la traduction d'articles arabophones aurait été un processus laborieux et aurait exigé l'implication de traducteurs moindrement connaisseurs du sujet. En effet, ces derniers auraient eu à procéder à la tâche de repérage des articles, en plus de l'analyse de contenu directe et indirecte. Par ailleurs, il est important de mentionner que parmi les journaux desquels proviennent nos articles, plusieurs publient en arabe et en français : sur les dix-sept différents journaux en ligne consultés, neuf sont bilingues (dont deux sont trilingues).

Le tableau ci-dessous dresse la liste des journaux tunisiens en ligne, d'après leur popularité au sein du public tunisien ; la première colonne indique le nom du journal, la deuxième représente son classement parmi les sites web les plus visités en Tunisie²⁴, et la troisième colonne précise la

²⁴ Pour connaître la popularité des journaux en ligne, nous avons consulté le site web « Alexa » (2014) qui répertorie l'achalandage des sites web et qui répertorie un rang national pour chaque pays des sites les plus consultés. Pour connaître la l'importance et l'influence d'un journal en ligne au sein du public, le rang des sites web les plus consultés en Tunisie est donc révélateur. Les mises à jour sont effectuées à chaque jour. Ces données sont celles retenues en date du 31 mai 2014.

ou les langues de communication du journal. Les cases surlignées réfèrent à des journaux desquels nous avons retenu un ou plusieurs articles.

Tableau 4.2 : Popularité des journaux tunisiens en ligne et langue de communication

Nom du journal	Rang tunisien	Langue
Alchourouk	11	Arabe
Mosaïque	12	Français
Shems Fm	16	Arabe Français
Tuniscope.com	20	Arabe Français
Babnet	21	Arabe Français
Jawhara FM	26	Arabe Français
WebManagercenter/ Al Masdar	50	Arabe Français
African Manager	51	Anglais Arabe Français
Assabah News	53	Arabe
Business News	59	Français
Tunisien.tn	60	Arabe
Tunivisions	67	Français
Hakaekonline	92	Arabe
Express Fm	119	Français
TAP	122	Arabe Français
Kapitalis	124	Français
Arrakmia	157	Arabe
Tekiano	175	Français

Al Jarida	207	Arabe
Tunisie Numerique Arrakmia	219	Arabe Français
GlobalNet Tunisie	301	Arabe Français
Investir en Tunisie	331	Français
Radio Tunisienne	378	Arabe
La Presse	456	Français
Tunisie.co	463	Français
Watania 1	467	Arabe
Espace Manager	477	Français
Tounessna	589	Arabe Français
Nawaat	632	Anglais Arabe
Jet Set Magazine	685	Français
Essahafa	705	Arabe
Tanit Press	827	Arabe
Tixup	1 150	Français
Tunisie 14	1 193	Français
Zitouna Fm	1 646	Arabe
Le Temps	-	Français
Ettounsiyatv	-	Arabe
Mag14	-	Français

Source : Laurence A. Morin, d'après les données du site web Alexa (2014)

Ce tableau démontre que la plupart de nos articles ne sont pas issus de journaux en ligne exclusivement francophones ou peu visités. Sur les dix-sept journaux en lignes desquels

proviennent les articles retenus, neuf sont compris dans les cent sites web les plus consultés au pays. Enfin, ce tableau permet aussi de souligner que les journaux en ligne les plus consultés en Tunisie ne sont pas uniquement arabophones.

Enfin, à propos de la validité des données journalistiques comme outil de collecte de données, soit le niveau de représentativité de la réalité des nouvelles journalistiques, il s'agit d'un sujet ayant été largement débattu dans le domaine des sciences sociales depuis les quarante dernières années (Pelletier 2014). Les chercheurs en sciences sociales qui ont basé leurs recherches sur l'analyse d'articles de journaux ont principalement cherché à documenter l'action collective. Ils ont utilisé et justifié l'intérêt de cette méthode depuis plusieurs décennies (quelques exemples : Jannelle et Milward (1976), Olzak (1989), Villeneuve et Côté (1994), Trudelle (2003), Earl et McCarthy (2004)). Ceux qui contestent cette méthode soutiennent que les biais sont trop considérables pour procurer des données valides. Il n'en demeure pas moins que ce débat de longue date est demeuré clos depuis le dernier article de Earl et McCarthy (2004) qui ont réfuté le dernier contre-argumentaire sur cette méthode avec une réponse sur l'interprétation de ces biais en résolution des problèmes que pose la méthode (Pelletier 2014).

Concernant la validité des données journalistiques dans le cadre tunisien, l'explosion du nombre de journaux depuis la révolution (voir p.28) a entraîné une variété de sources d'information et de nouvelles de tous genres. Contrairement au cas des entretiens, le phénomène de censure ne semble pas s'appliquer au contenu journalistique. Tel que nous l'avons mentionné dans le premier chapitre, des réformes profondes ont été mises de l'avant dans le secteur des communications avec l'aide de l'Instance nationale pour la réforme de l'information et de la Communication, et l'UNESCO a constaté une avancée au niveau de l'approche critique des médias tunisiens (p.28). Aussi, à en voir le contenu journalistique, les critiques du gouvernement en place ainsi que des acteurs politiques sont vives. Sans prétendre que le contenu médiatique tunisien actuel est libre de toute censure, nous croyons que cette deuxième collecte de données permet d'amoinrir l'impact de cette barrière sur l'ensemble des données.

4.4.2 Analyse de contenu indirect

À partir des articles recueillis pour effectuer l'analyse de la conflictualité, nous avons procédé à une analyse de contenu indirect afin d'examiner l'information n'ayant pas été retenue par le premier niveau d'analyse. Cette étape de notre méthodologie s'est imposée d'elle-même. Bien qu'initialement, nous n'ayons pas prévu de procéder à une analyse de contenu indirect, c'est le contenu de plusieurs articles, soit les incohérences et les contradictions qu'ils contenaient, qui a rendu cette analyse selon nous incontournable. Cette méthode d'analyse rejoint les propos de Earl et al. en ce qui a trait à l'identification des biais des articles utilisés pour ainsi mieux comprendre leur cause.

À ce propos, Negura précise que le repérage du langage « entre les lignes » est indicateur de l'univers discursif du contenu analysé (2006). Ainsi, en apportant une attention particulière à la présence de certains termes, à certaines répétitions, généralisations ou autres particularités, il est possible de noter des indices sur les intentions, stratégies ou même sur les rapports de certains acteurs (Negura 2006). Notre méthode d'analyse de contenu indirect ne s'est donc pas voulue déductive, en ce sens que nous ne cherchions pas à vérifier des prémisses initiales, mais plutôt à regrouper de manière inductive des éléments relatifs à deux types d'information : les éléments de confusion et le rapport entre acteurs.

4.5 Analyse territoriale des conflits des services d'eau potable : opérationnalisation des concepts

4.5.1 Analyse de l'activité conflictuelle selon les indicateurs spatialisés

La figure ci-dessous reprend les différents éléments d'analyse des conflits des services d'eau potable. Comme cette méthode d'analyse vise l'interprétation de l'activité conflictuelle en effectuant un rapprochement entre les composantes du milieu à l'étude et les caractéristiques d'un conflit, nous en avons adapté plusieurs éléments afin de parfaire la documentation des composantes du milieu. Ainsi, de nouveaux indicateurs propres au cas tunisien ont été créés : le taux de chômage et les niveaux de développement selon chaque gouvernorat. Ces indicateurs

viendront donc mettre en lumière l'expression des variations de l'activité conflictuelle sur le territoire tunisien.

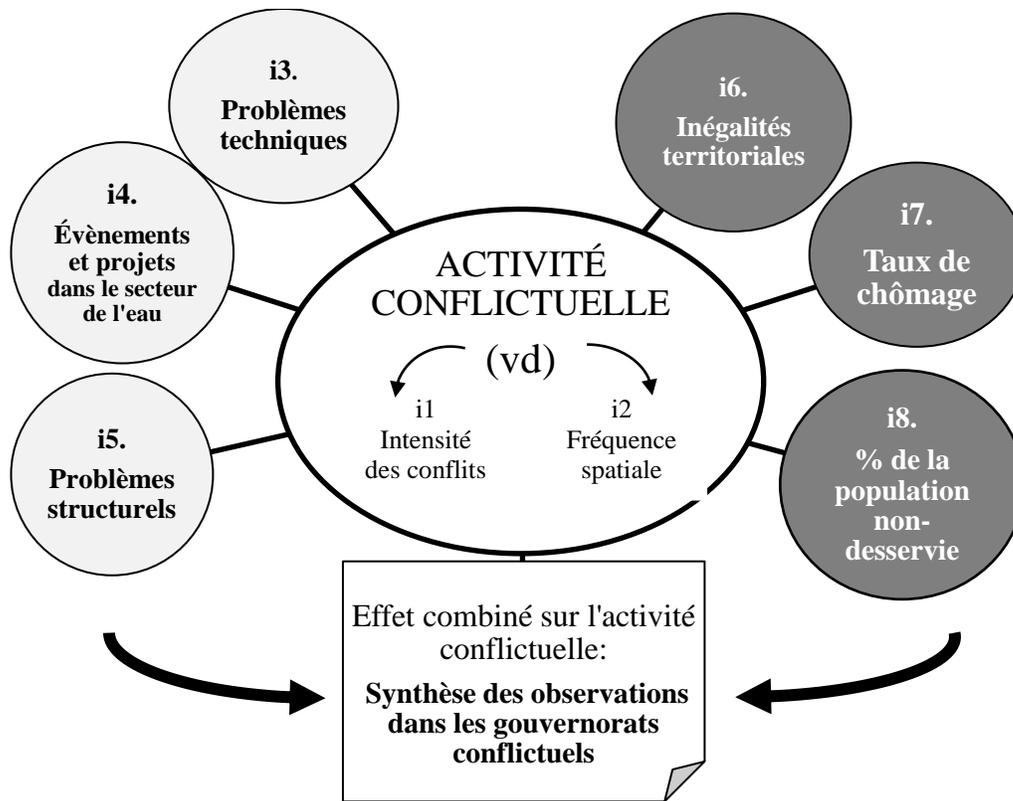


Figure 4.1 : Opérationnalisation du concept d'activité conflictuelle des services d'eau potable

Source : Laurence A. Morin (2014)

En outre, pour identifier les facteurs explicatifs de l'activité conflictuelle observée au sein des services d'eau potable en Tunisie en 2012, nous avons élaboré une série de huit indicateurs : trois d'eux réfèrent à des composantes internes du secteur de l'eau potable (indicateurs 3 à 5), deux proviennent du cadre conceptuel (indicateur 1 et 2), et trois autres, élaborés en cohérence avec l'analyse de l'activité conflictuelle de Pelletier, visent à mieux saisir les milieux à l'étude (indicateurs 6 à 8). Nous avons ensuite soumis ces indicateurs à un exercice de spatialisation selon les différents gouvernorats. Il s'agit donc d'évaluer l'expression des conflits en regard d'indicateurs qui documentent une perspective interne et puis externe du système de gestion de

l'eau potable. Chacun des indicateurs a été détaillé ci-dessous, tout comme certaines composantes pertinentes à l'analyse des conflits.

4.5.1.1. Activité conflictuelle : composantes et indicateurs

Unités spatiales à l'étude. Notre analyse est axée sur les entités régionales tunisiennes, soit les gouvernorats ; nous avons cherché à comprendre quelles régions sont le lieu de conflit pour les services d'eau et quels conflits se répercutent sur plusieurs lieux.

Durée des conflits. La durée des conflits se définit par le temps écoulé entre la date du premier et du dernier article publié à propos du conflit à l'étude. Les conflits dont le début ou la fin excédait la période à l'étude ont été considérés sur la totalité de leur durée nonobstant la période préétablie. Nous avons dressé la liste des plus importants conflits selon cet indicateur (un tableau synthèse de ces résultats est présenté dans le chapitre suivant). Cependant, comme la durée des conflits n'est pas apparue comme un indicateur significatif, nous ne l'avons pas cartographié. Nous y reviendrons lors de la présentation des résultats.

Activité conflictuelle. Elle a été documentée à l'aide des indicateurs de fréquence et d'intensité des conflits sur le territoire tunisien. Comme la durée des conflits n'a pas été considérée pour évaluer l'activité conflictuelle, nous avons abandonné l'indicateur de sévérité, puisqu'il combine la durée et l'intensité des conflits.

Fréquence des conflits. La fréquence des conflits a pu être comptabilisée pour chaque portion de territoire à l'étude, soit les gouvernorats. Pour mener à bien cette tâche de comptabilisation des conflits, nous avons rassemblé tous les articles qui traitaient d'un même conflit, et avons ensuite dénombré les différents conflits obtenus pour chaque gouvernorat. Dans le cas où un conflit n'était que partiellement discuté ou était traité comme sous-aspect d'un seul article, nous avons procédé à un comptage par « demi-conflit ». Selon nous, un article qui ne consacre qu'une portion de son contenu à décrire un conflit n'a pas la même valeur qu'un article portant entièrement sur un conflit. Les demi-conflits ont donné lieu à la présence de valeurs décimales (0,5) dans le nombre total de conflits de certains gouvernorats. Nous avons ensuite réalisé une carte choroplèthe à partir des valeurs obtenues pour chaque gouvernorat.

Intensité des conflits. L'indicateur de l'intensité des conflits correspond à l'intensité de la couverture médiatique des conflits dans les journaux en ligne. Après avoir déterminé l'intensité de chaque conflit, nous avons illustré la couverture médiatique -l'intensité- par gouvernorat, c'est-à-dire le nombre de mots de tous les conflits combinés de chaque gouvernorat. L'avantage de la spatialisation de cet indicateur s'explique par sa fiabilité interne²⁵ ; si un autre chercheur procédait à une classification différente des conflits, le score de l'intensité des conflits de chaque gouvernorat serait identique, quel que soit le nombre de conflits comptabilisé.

Cet indicateur a été obtenu suite à la compilation du nombre de mots de chaque article documentant chacun des conflits. D'une part, l'illustration de la couverture médiatique selon le nombre de mots était selon nous plus représentatif que le nombre d'articles puisque les articles recueillis varient de 25 à environ 2000 mots. D'autre part, pour les articles traitant indirectement des conflits du service d'eau potable, nous avons sélectionné exclusivement la portion de l'article traitant de cet objet. À titre d'exemple, dans un article de 1500 mots traitant de la marginalisation des régions de l'intérieur, si un paragraphe de 150 mots traite de protestations en raison des interruptions du service d'eau potable, nous n'avons retenu que ces 150 mots pour la compilation des données. Bien que la méthode la plus fiable aurait été celle de Pelletier et al., qui ont mesuré la surface occupée des articles collectés, cette option n'était pas réalisable dans notre cas puisque l'espace occupé par les articles en ligne est difficilement mesurable et surtout beaucoup moins significatif que dans le cas des journaux imprimés.

4.5.1.2 Indicateurs de la dimension intra-sectorielle

Lors de la collecte dans les médias, les articles recueillis à l'aide des mots « SONEDE », « eau potable » et « coupures d'eau », n'étaient pas tous en lien avec un conflit au sein du service d'eau potable *per se*. Nous avons remarqué que certains articles gravitaient autour de l'un des trois thèmes suivants, en lien avec le système de gestion de l'eau potable : les complications techniques du service, les enjeux structurels du secteur, les événements et projets dans le secteur de l'eau potable. L'ajout de ces variables s'est en quelque sorte imposé de lui-même de par la convergence de plusieurs articles sur ces thèmes potentiellement explicatifs des conflits ainsi que

²⁵ La fiabilité interne d'une méthode ou d'une stratégie se décrit par la constance de ce qu'elle rapporte ; il s'agit de son aptitude à conduire aux mêmes résultats si elle est mise de l'avant par un autre chercheur (Gingras 2007).

du fonctionnement interne du secteur. Nous avons ensuite spatialisé ces indicateurs. Nous les avons illustrés d'après leur niveau de fréquence ou d'intensité et selon la logique de calcul de ces indicateurs décrite un peu plus haut.

Les annexes 3 et 4 présentent le processus de traitement des données en deux étapes. Elles montrent l'analyse des articles et la comptabilisation subséquente de la fréquence et de l'intensité des conflits pour trois indicateurs : les complications techniques, les enjeux structurels et les événements et projets. L'annexe 3 montre la classification des articles selon les différents indicateurs au sein d'un gouvernorat. L'annexe 4 synthétise les résultats obtenus pour l'ensemble des gouvernorats. C'est à partir des résultats de l'annexe 4 qu'ont été créées les cartes choroplèthes. Nous avons employé le logiciel *Arc-GIS* pour la création de ces cartes.

Problèmes techniques. Les problèmes techniques sont entendus ici comme des problèmes de captage, de traitement, d'adduction ou de distribution du service, c'est-à-dire des problèmes techniques *stricto sensu*. Nous avons comptabilisé (voir annexe 3) et cartographié ces problèmes techniques par gouvernorat, et selon leur fréquence.

Événements et projets. La catégorie « événements et projets » répertorie tous les articles qui font allusion à des programmes, études, octroi de prêts ou de dons, ou conférences visant directement le secteur de l'eau potable. Cet indicateur nous a semblé pertinent en ce sens qu'il permet de voir s'il y a une corrélation entre les événements ou projets de développement de grande envergure dans le secteur de l'eau, qui sous-entendraient que des lacunes majeures du service justifient un projet ou programme, et la tenue des conflits. La couverture médiatique des événements et projets nous a semblée de moindre importance, puisque c'est surtout le nombre d'événements ou projets selon les gouvernorats qui pourrait être révélateur. C'est pourquoi cet indicateur a été cartographié selon sa fréquence. La liste de ces différents projets et événements apparaît en annexe 5.

Problèmes structurels liés à l'eau potable. Cet indicateur a été documenté à l'aide de reportages, chroniques ou articles longs qui évoquent un problème de fond lié à l'eau potable dans un gouvernorat en particulier et qui se distinguent des nouvelles d'actualité. Nous avons cartographié chacun de ces enjeux d'après leur intensité. En effet, comme plusieurs de ces enjeux sont inter-reliés, leur dénombrement aurait été un exercice complexe. Ainsi, la représentation des

enjeux structurels selon leur fréquence nous est apparue peu révélatrice. Par-dessus tout, c'est l'importance de ces enjeux reflétée par leur intensité dans la sphère médiatique qui explique l'intérêt d'analyser cette variable. C'est donc ce qui explique le choix de la représentation selon la couverture médiatique.

4.5.1.3 Indicateur de la dimension extra-sectorielle

Afin de mieux saisir la réalité des milieux à l'étude, nous avons choisi d'intégrer trois indicateurs complémentaires. Ainsi, ces indicateurs s'intéressent aux dynamiques socioéconomiques opérantes sur le territoire tunisien et, plus spécifiquement, à la distribution territoriale de la richesse ainsi qu'au taux de desserte par gouvernorat. Pour justifier le choix de ce type d'indicateur, nous nous reportons à quelques éléments de la revue de la littérature qui soulignaient que les conditions qui caractérisent les pays en développement induisent des problématiques spécifiques pour la gestion aux services d'eau potable (p.40). Pour mettre en œuvre ces notions, nous avons fait ressortir le taux de chômage, le niveau de développement et le taux de desserte des services d'eau potable pour chaque gouvernorat. Le taux de desserte a été illustré d'après le pourcentage de la population non-raccordée, ni au réseau de la SONEDE, ni à celui des GDA. Ces données permettront d'observer le déploiement de l'activité conflictuelle dans ces gouvernorats plus défavorisés et/ou qui affichent un taux de desserte plus faible, et révéleront si des parallèles peuvent être établis entre ces différents indicateurs.

Contrairement aux indicateurs précédents, ceux-ci ne proviennent pas de l'espace médiatique. Les données des **niveaux de développement** proviennent d'une étude produite par des chercheurs de l'Université Paris-Diderot qui utilisent des données du Ministère tunisien du Développement et de la Coopération internationale de 2012 ; celles sur le **taux de chômage** ont été produites par l'Institut national des statistiques (2014 ; données de 2012) ; et celles qui indiquent le **pourcentage de la population non-raccordée** en 2012 sont des données de la SONEDE²⁶.

²⁶ Les taux de desserte proviennent de calculs que nous avons effectués nous-mêmes à partir des chiffres de la SONEDE (2013)

4.5.1.4 Effets combinés sur l'activité conflictuelle

Suite à l'examen de ces différents indicateurs, nous avons effectué une synthèse approfondie des gouvernorats où la conflictualité est la plus marquée. Nous avons observés les dynamiques conflictuelles spatialisées en nous penchant sur les caractéristiques de ces milieux ainsi que des conflits qui s'y déroulent. L'analyse globale de l'activité conflictuelle a été effectuée lors de la synthèse de tous les résultats recueillis dans le chapitre 6.

4.5.2 Analyse des données non-territoriales de l'activité conflictuelle

Suite à l'examen de plusieurs composantes des unités territoriales à l'étude, nous avons réalisé une analyse des données non-territoriales à l'aide des données provenant du terrain de recherche. Nous avons mis de côté l'expression territoriale des conflits et leur conjonction avec d'autres composantes territoriales pour aborder l'activité conflictuelle en amont : qu'est-ce qui explique les coupures d'eau potable, et les autres principales causes des conflits? Pourquoi le principal conflit des services d'eau potable de l'année 2012 implique-t-il le gouvernement tunisien? L'objectif de cette démarche a été d'élargir notre compréhension du système de gestion de l'eau potable en documentant son cadre fonctionnel et c'est de cette manière que nos données d'entretiens et données documentaires s'insèrent dans notre cadre opératoire. Rappelons que la compréhension des facteurs explicatifs de l'activité conflictuelle n'est pas la fin en soi de cette recherche, mais plutôt un moyen d'identifier les enjeux des services d'eau potable, d'où l'intérêt de dépasser le cadre territorial de l'expression des conflits.

Comprendre les enjeux des services d'eau potable en Tunisie en 2012 par l'analyse des conflits

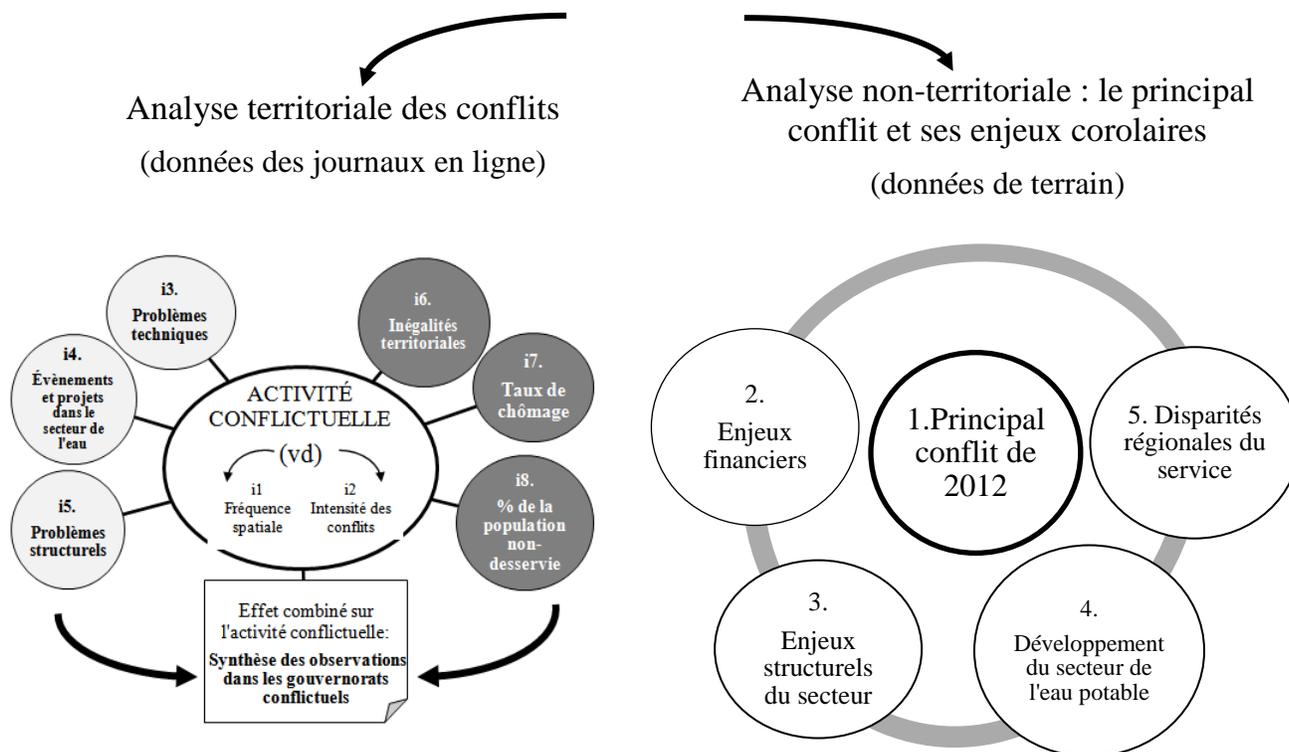


Figure 4.2 : Opérationnalisation de la question de recherche selon les deux types de données

Source : Laurence A. Morin

L'analyse des données du terrain est organisée selon quatre thématiques qui sont corolaires au principal conflit de 2012. Ces thématiques reprennent les variables de la dimension intra-sectorielle des enjeux. Alors que l'étude des indicateurs territoriaux offrait un regard spatialisé du déroulement de l'activité conflictuelle, l'étude du principal conflit et des enjeux corolaires effectue un approfondissement de composantes spécifiques du secteur.

Conclusion

Notre démarche scientifique émerge de la difficulté à offrir des interprétations significatives aux phénomènes observés suite à la première collecte. La construction progressive de notre cadre

conceptuel a permis de fournir les outils nécessaires pour saisir le sens des phénomènes à l'étude ainsi que leur analyse.

Dans le cadre global de notre étude, l'ajout d'une deuxième collecte de données est justifié par une approche constructiviste selon laquelle la construction de connaissances s'effectue par l'interaction entre le sujet et son objet d'étude. En effet, il nous a semblé qu'au cours de l'avancement du terrain de recherche en Tunisie, trop de phénomènes observés demeuraient inexpliqués malgré l'évolution de nos résultats, d'où la pertinence d'étoffer notre corpus de données avec ces données issues d'un nouvel angle conceptuel. La deuxième vague de données permet ainsi de préciser et de procurer aux données de la première collecte un sens jusqu'alors indéfinissable. Parallèlement, il est important de souligner que l'étude des conflits aurait été peu significative sans une connaissance préalable et approfondie du système de gestion de l'eau potable en Tunisie ainsi que des éléments clés de la période transitoire, ce que notre terrain a rendu possible. Les données médiatiques mettent donc en lumière des cas de conflits qui sont l'expression concrète d'enjeux que nous tentions de cerner mais restés imprécis lors de notre première collecte de données.

Le prochain chapitre sera donc entièrement consacré à la présentation des résultats qui représentent l'aboutissement de cette tumultueuse stratégie méthodologique.

CHAPITRE 5 : ANALYSE DES RÉSULTATS

Notre analyse des résultats s'articule en deux temps. Dans un premier temps, nous rendrons compte des résultats des données médiatiques, de l'analyse territoriale et de ce qu'elles révèlent sur l'activité conflictuelle des services d'eau potable (sections 5.1 à 5.3). Dans un deuxième temps, nous présenterons les résultats de l'analyse non-territoriale en nous appuyant sur nos données de terrain (section 5.4). Nous avons élaboré le schéma ci-dessous afin de faciliter la lecture de ce chapitre parmi ses deux corpus de données et ses différentes méthodes d'analyse.

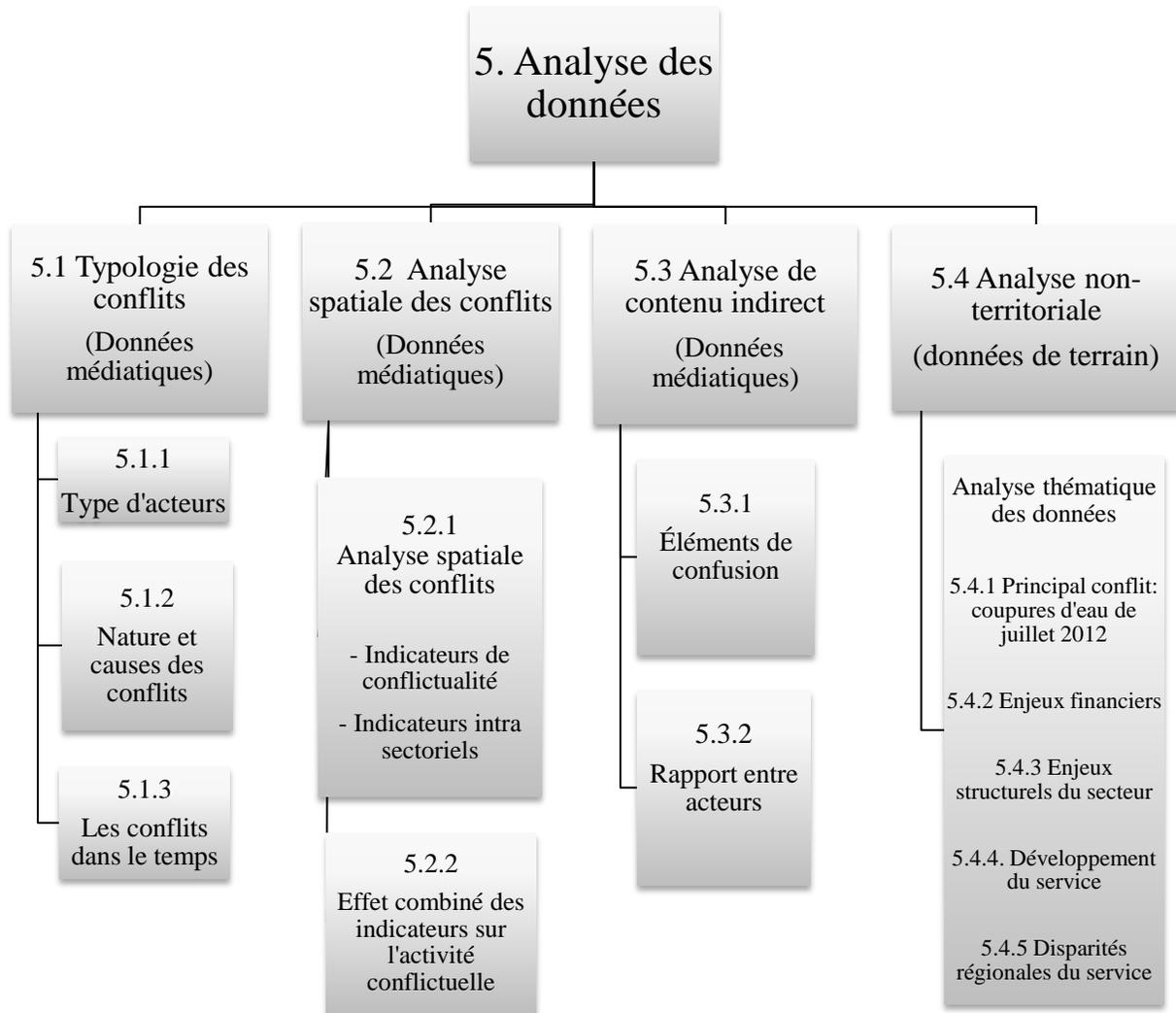


Figure 5.1 : Organisation schématique des données

Source : Laurence A. Morin (2014)

5.1 Typologie des conflits

La première section de ce chapitre se penche sur les résultats des données médiatiques. Rappelons que ces données ont été défrichées et rendues intelligibles grâce à deux méthodes d'analyse : l'analyse de contenu directe et l'analyse de contenu indirecte. Pour présenter les résultats de l'analyse de contenu directe, nous effectuerons d'abord une typologie des conflits relevés.

Le corpus de données médiatiques, constitué de 304 articles, nous a permis de répertorier 38 conflits, dont la durée varie entre un et 183 jours. Le conflit le plus étendu territorialement couvre quatre gouvernorats et le nombre d'acteurs impliqués dans les conflits varie de deux à cinq. On trouve, parmi ces acteurs, les usagers du service, les autorités publiques, l'opérateur des services d'eau potable, ainsi que d'autres organisations (*i.e.* la Cour des comptes, des partis politiques). Soulignons que le terme « opérateur » peut sous-entendre la SONEDE ou les opérateurs ruraux des services d'eau potable. Dans la grande majorité des cas, il s'agit toutefois de la SONEDE. Pour ce qui est des « autorités publiques », elles peuvent sous-entendre le gouvernement de l'État tunisien ou les élus locaux. Le plus souvent, c'est du gouvernement central dont il s'agit.

5.1.1 Type d'acteurs impliqués

Afin de simplifier la lecture des conflits et d'en faciliter l'analyse, nous avons d'abord répertorié les conflits selon le type d'acteurs impliqué. Les chiffres entre parenthèses représentent respectivement l'intensité des conflits (*i.e.* la couverture médiatique du conflit en nombre de mots) et leur fréquence (*i.e.* nombre de conflits).

- conflits usagers/opérateurs (7663; **22**)
- conflits citoyens/autorités publiques (293;3)
- conflits internes chez le/les opérateurs (2423; 5)
- conflits autorités publiques/opérateurs (**11208**; 4)
- conflits opérateur/autre organisation (1285; 4)

Cette liste démontre que la combinaison d'acteurs qui connaît les conflits les plus fréquents est la combinaison « usagers/opérateurs » avec 22 conflits observés en 2012. Parallèlement, les conflits les plus intenses prennent place entre les autorités publiques et l'opérateur, avec une couverture

médiatique de 11 208 mots. Au sein des catégories ci-haut, la convergence de certains articles sur certains thèmes a mené à la formation de quatre sous-catégories ; trois dans la catégorie « usagers/opérateur », et une dans la catégorie « opérateur/autre organisation ».

- conflit usager/opérateur avec violence (1848; 4) → [conflit usagers/opérateurs]
- sabotage du matériel du service (446; 2) → [conflit usagers/opérateurs]
- rumeurs néfastes sur le service (199; 2) → [conflits opérateur/autre organisation]
- insatisfaction générale du service (2140; 5) → [conflits usagers/opérateurs]

Nous avons détaillé les deux catégories pour lesquelles les conflits sont les plus fréquents ou intenses.

Conflits « usagers/opérateurs ». Les conflits qui se déroulent entre l’opérateur des services d’eau potable et les usagers consistent le plus souvent en des protestations de formes variées qui s’organisent en réaction à des coupures d’eau et de manière prolongée dans la majorité des cas. Les conflits les plus intenses se résument à l’opposition des habitants de Kasserine à des forages opérés par la SONEDE et à des protestations en réponse aux suspensions des activités des groupes de développement agricole (GDA) depuis six mois à Sidi Bouzid. Ces deux conflits sont les plus importants de cette catégorie puisqu’ils sont les seuls dont la couverture médiatique dépasse 500 mots avec respectivement 1370 et 1008 mots.

Conflits « autorités publiques/opérateur ». Au cours de l’année 2012, quatre conflits opposent les opérateurs des services d’eau potable aux autorités publiques. Nous avons intitulé le principal conflit de cette catégorie « Conflit et enquête sur les coupures d’eau ». Il implique une multiplicité d’acteurs, soit la STEG, la SONEDE, les Ministères de l’Agriculture, de la Justice, ainsi qu’une commission spéciale. Le conflit s’échelonne sur une période de 37 jours (12 juillet-18 août 2012).

Tel que l’illustre la figure 5.2, l’intensité des conflits entre l’opérateur et les autorités publiques dépasse largement celle des conflits entre usagers et l’opérateur. Les conflits entre l’opérateur et les autorités publiques sont six fois plus intenses que ceux qui opposent les usagers à leur

opérateur²⁷. Quelle est donc l'explication au fait que les conflits les plus fréquents ne soient pas les plus intenses?

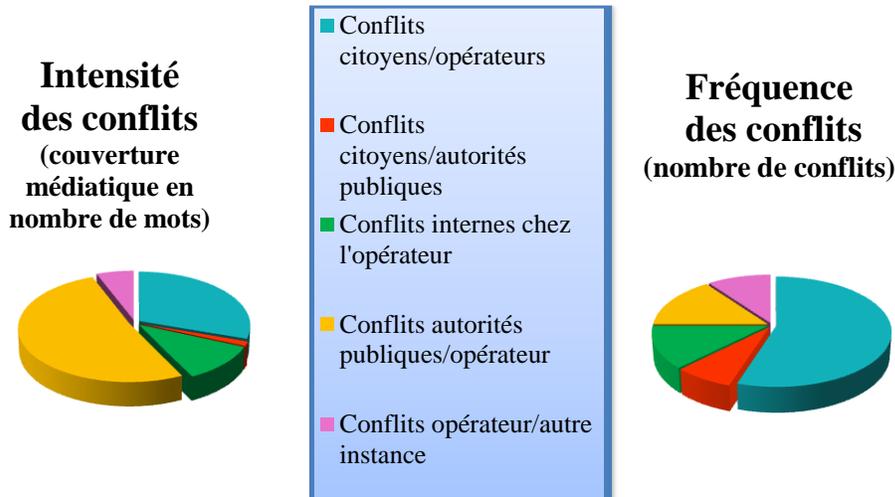


Figure 5.2 : Représentation schématique de l'intensité et de la fréquence des conflits

Source : Laurence A. Morin (2014)

Pour répondre à cette interrogation, nous avons construit le tableau 5.1, qui répertorie les neuf conflits les plus importants et leurs caractéristiques. Ce tableau résout notre questionnement concernant la forte intensité des conflits entre opérateur et autorités publiques : un seul conflit a occupé 10 521 mots dans les médias, soit 94% de l'ampleur médiatique de cette catégorie. Il s'agit du conflit « Conflit et enquête sur les coupures d'eau ». On peut donc affirmer que ce ne sont pas tous les conflits entre les autorités publiques et l'opérateur des services d'eau potable qui sont caractérisés par une intensité marquée ; c'est plutôt le cas d'un seul conflit dont l'intensité est démesurée et qui a fait hausser l'intensité moyenne de cette catégorie.

Ensuite, le deuxième conflit de plus grande ampleur, soit les protestations des habitants à Sfax en raison des coupures répétées, prend place exactement pendant le plus important conflit. Initialement, ce sont d'importantes coupures d'eau survenues les 9 et 11 juillet qui sont à l'origine de ces deux conflits d'importance. Nous avons décidé de ne pas le catégoriser avec le conflit « Conflit et enquête sur les coupures d'eau » et de ne pas en faire un seul et même conflit

²⁷ En moyenne, on obtient un rapport de 1870 mots par conflit pour les premiers, et 300 mots par conflit pour les seconds.

afin de faciliter l'examen des différentes tournures d'évènement engendrées par ces coupures d'eau en différents endroits.

Tableau 5.1 : Caractéristiques des dix plus importants conflits

Nom du conflit	Catégorie	Régions	Intensité		Durée
			Nombre d'articles	Couverture médiatique	
Conflit et enquête sur les coupures d'eau	Autorités publiques/ Opérateur	x	34	10 521	37 jours
Protestations à Sfax au sujet des coupures d'eau répétées	Usagers / Opérateur	Sfax, Monastir	4	768	32jrs
Grève des agents de la SONEDE à Gabès pour amélioration de leurs conditions	Conflit interne; Opérateur	Gabes	3	758	14jrs
Conflit à propos du réaménagement du réseau électrique pour raccorder un puits	Usagers / Opérateur	Kasserine	3	1370	2 jrs
Protestations contre l'arrêt des activités du GDA depuis 6 mois	Usagers / Opérateur	Sidi Bouzid (Ermila)	2	1008	1 jr
Grève des agents de la SECADENORD	Conflit interne opérateur	Centre, nord-ouest, Sahel, Cap bon, Kairouan	9	911	3jrs
La Cour des comptes annonce une mauvaise qualité de l'eau potable	Opérateur/ Autre organisation	x	3	788	2jrs
Sabotage des équipements à Mahdia	Usagers / Opérateur	Mahdia	3	319	1jr
Des habitants réclament l'installation de citernes	Usagers / Opérateur	Gafsa (Mareth & Mdhilla)	3	299	1jr

Source : Laurence A. Morin (2014)

Ce tableau démontre également que les conflits les plus sévères combinent une durée prolongée et une grande intensité médiatique. Bien que cela n'apparaissent pas dans ce tableau, les conflits de plus grande ampleur réunissent aussi un plus grand nombre d'acteurs. Moins les conflits sont sévères, plus les décomptes observés pour ces variables s'amointrissent.

5.1.2 Nature et cause des conflits relevés

En somme, les conflits sont le plus souvent initiés par des groupes qui réagissent à une irrégularité du service, et ces réactions proviennent d'acteurs variés : des citoyens, du gouvernement, ou dans une moindre mesure, elles proviennent d'autres groupes comme la Cour des comptes ou les partis politiques.

Les protestations des citoyens tendent à survenir dans deux types de cas. Elles surviennent d'abord lorsqu'il y a répétition des coupures, et spécialement lorsqu'elles ont lieu en période de canicule ou de célébration. Sinon, elles surviennent lorsque les dysfonctions du service s'additionnent aux dysfonctions d'autres services publics. À ce propos, selon ce qu'en témoigne le contenu des articles de notre banque de données, c'est le plus souvent un service d'eau potable déficient couplé à l'insuffisance d'autres services publics qui fait naître des conflits entre citoyens et autorités publiques.

Les conflits qui prennent une tournure violente sont occasionnels, mais pas exceptionnels. Si l'on additionne le sabotage du matériel de la SONEDE (Mahdia, 2 juillet), la violence perpétrée contre un employé de la SONEDE (9 octobre, Gafsa), et les émeutes qui sont survenues suite à des interruptions de service²⁸, on obtient des dérapages variés, peu fréquents, mais très significatifs dans la tournure des événements conflictuels. Ils allongent la durée du conflit, multiplient le nombre d'acteurs impliqués et alourdissent les empreintes du conflit.

Dans la figure 5.3, la schématisation des causes à l'origine des conflits démontre que celles qui sont associées au plus grand nombre de conflits sont d'abord et avant tout les coupures d'eau, suivies des grèves d'employés, et du sous-développement de certaines régions. Cette dernière cause ne motive pas à elle seule une entrée en conflit mais apparaît comme un catalyseur d'autres sources de conflit. En effet, dans la description de certains conflits, les journalistes font souvent allusion à la marginalisation et au sous-développement des régions concernées ; c'est ce qui a motivé l'inclusion de cette cause corolaire dans l'ensemble des principales causes. Par exemple,

²⁸ Tozeur (21 juin) : Vague de protestation pour un approvisionnement adéquat en eau potable ; Gafsa (10 juillet) : Protestation des habitants contre les coupures d'eau potable, blocage des routes, affrontements avec la police ; Sfax (11 juillet) : colère des habitants en raison des coupures d'eau; pneus brûlés, routes barrées ; Sidi Bouzid (6 août) : Perturbation de l'approvisionnement en raison d'agressions d'employés de la SONEDE par des habitants. Affrontements avec la police

le 22 juin à Mdhilla²⁹, la venue du Président tunisien pour annoncer des programmes pour contrer la marginalisation de la région a provoqué la révolte des habitants qui demandent l'accès à l'emploi et à un réseau d'eau potable fonctionnel. Un seul conflit peut donc être explicable par la conjonction de plusieurs causes, parmi lesquelles on retrouve souvent le facteur de marginalisation de la région.

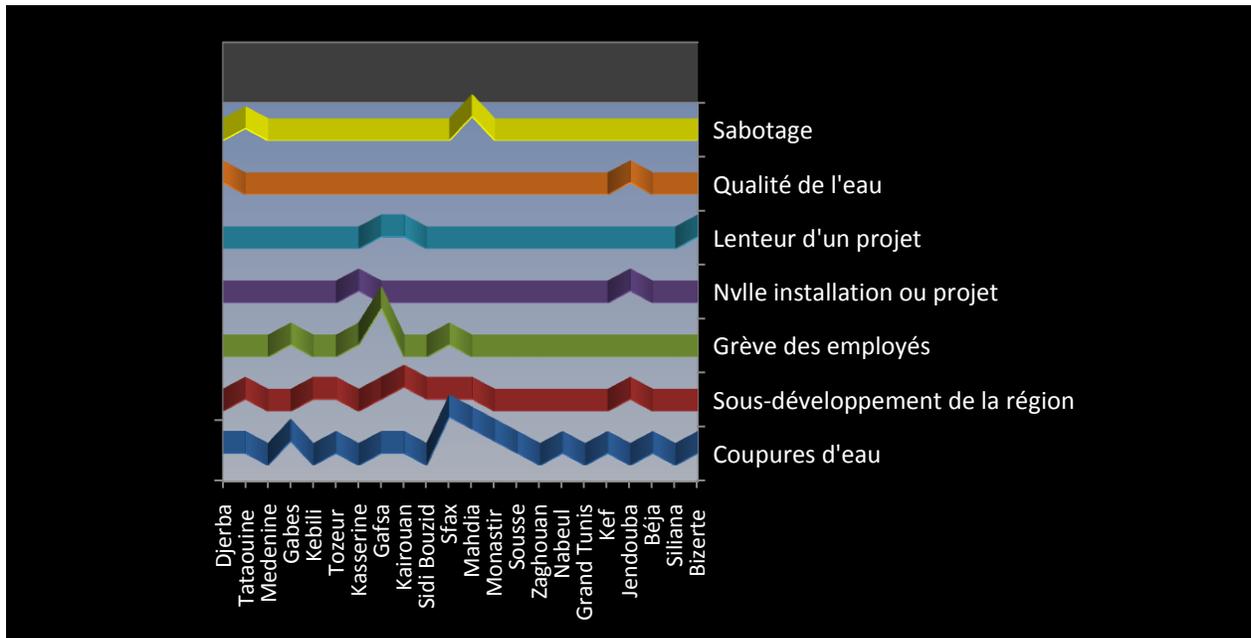


Figure 5.3 : Schématisation de l'origine des conflits selon les gouvernorats

Source : Laurence A. Morin (2014)

Les quatre autres sources de conflit, soit l'annonce controversée d'une nouvelle installation ou d'un nouveau projet, la lenteur de la réalisation d'un projet hydraulique, la qualité de l'eau ou le sabotage de matériel du réseau d'eau potable, ont connu des manifestations épisodiques aux effets limités. Les coupures d'eau demeurent donc la plus grande source de conflit, toutes régions confondues. Par ailleurs, les sommets accentués des certaines courbes sur la figure 5.3 témoignent qu'une cause a provoqué des conflits répétés dans un gouvernorat donné. C'est le cas à Sfax et Mahdia pour les coupures d'eau, ainsi qu'à Gafsa pour les grèves d'employés.

²⁹ Pour éviter la confusion : Mdhilla et Mahdia sont deux villes distinctes. La première est située dans le gouvernorat de Gafsa, et la deuxième est une ville comprise dans un gouvernorat du même nom.

5.1.3 Les conflits dans le temps

La figure 5.4 dresse le portrait de la répartition des conflits selon les mois de l'année 2012 dans les différents gouvernorats. Alors que de rares gouvernorats ont connu quelques conflits à l'hiver et l'automne 2012, c'est pendant la période de mai à septembre que les conflits sont les plus nombreux, tous gouvernorats confondus. On peut donc en déduire qu'il y aurait une interdépendance entre la période de l'année et l'émergence des conflits, ce qui suggère une corrélation entre l'émergence des conflits et la température.

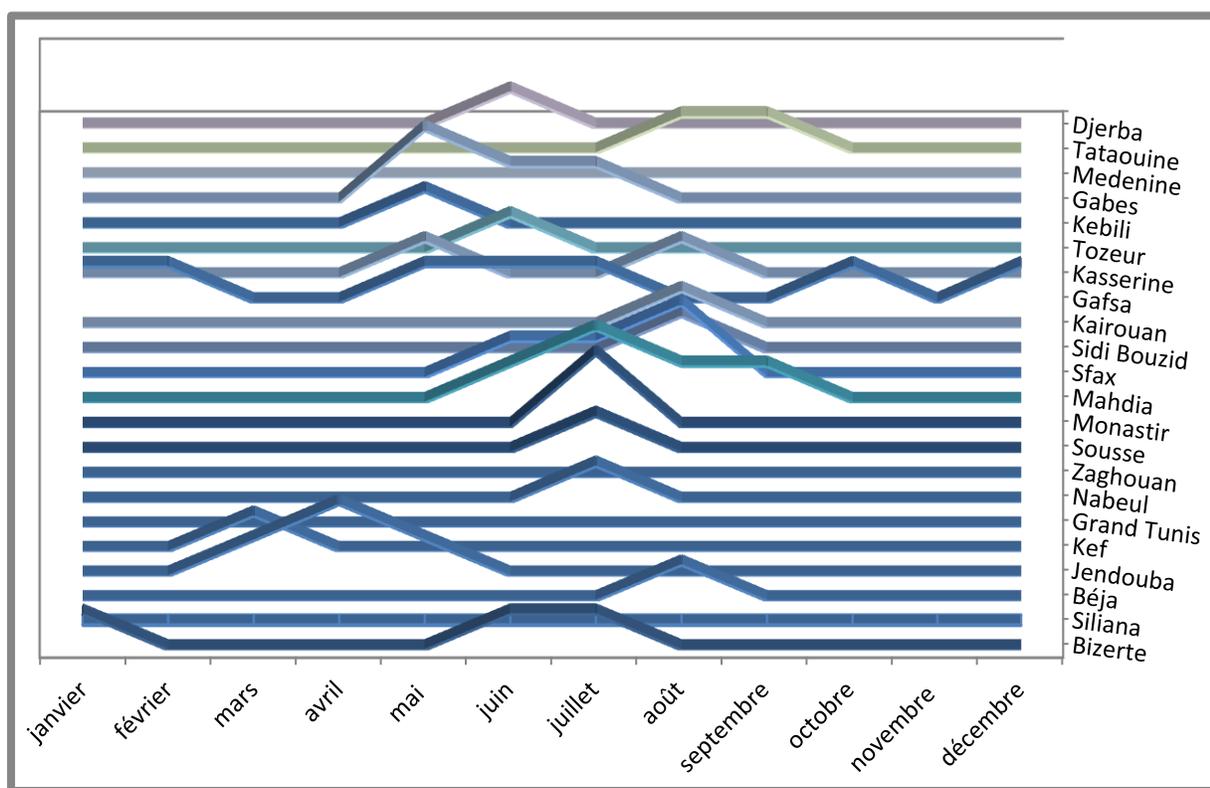


Figure 5.4 : Distribution des conflits selon les mois de 2012 selon les gouvernorats tunisiens

Source : Laurence A. Morin (2014)

5.2 Analyse spatiale des conflits

Nous examinerons maintenant les résultats des indicateurs de conflictualité et les autres indicateurs territoriaux après quoi nous verrons leur effet combiné sur l'activité conflictuelle. D'abord, avant de faire le saut vers cette analyse spatiale, revoyons la carte qui localise les différents gouvernorats sur le territoire tunisien. Elle servira de référence aux cartes choroplèthes présentées dans cette section.



Figure 5.5 Localisation des gouvernorats sur le territoire tunisien

Source : Laurence A. Morin (2014)

5.2.1 Analyse spatiale des conflits

5.2.1.1 Indicateurs de conflictualité

- Indicateur 1 : Intensité des conflits

La première carte choroplèthe dépeint la concentration des conflits dans les gouvernorats tunisiens selon leur intensité, c'est-à-dire selon la couverture médiatique exprimée en nombre de mots. Les données utilisées se retrouvent dans l'annexe 4.

On peut voir d'après la figure 5.6 que les gouvernorats de Mahdia et Sfax affichent la plus grande intensité de conflits ; Gabes, Gafsa et Monastir viennent en deuxième rang ; et en troisième rang, nous trouvons Kasserine, Sidi Bouzid et Nabeul. Ces régions sont celles dont les conflits relatifs aux services d'eau potable ont reçu la plus grande couverture médiatique au cours de l'année 2012. Ainsi, soit il y a eu davantage de conflits, soit ce sont quelques conflits qui ont fait couler beaucoup d'encre. La carte de la figure 5.7, qui présente le nombre de conflits répertoriés, permettra de faire le point.

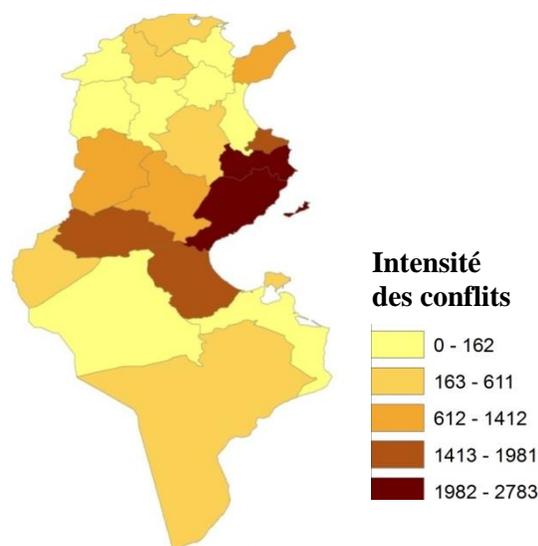


Figure 5.6 : Intensité des conflits selon les différents gouvernorats tunisiens

Source : Laurence A. Morin (2014). Cartographie, Mathieu Carrier (2014).

- Indicateur 2 : Nombre de conflits

La deuxième carte choroplèthe illustre la fréquence spatiale des conflits par gouvernorat. En tout premier lieu, nos résultats révèlent qu'à l'exception de la grande région de Tunis et des gouvernorats de Zaghouan, Siliana et Médenine, la majorité des gouvernorats tunisiens connaît des conflits reliés aux services d'eau potable. Sfax et Mahdia figurent encore parmi ces gouvernorats qui obtiennent la plus grande concentration de l'activité conflictuelle, cette fois en termes fréquentiels. Gafsa et Jendouba affichent aussi une fréquence marquée de leurs conflits. Comme Jendouba n'a pas obtenu un score notable pour l'intensité des conflits, on peut en déduire que beaucoup de conflits s'y sont déroulés, mais qu'ils ont eu une couverture médiatique plus limitée.

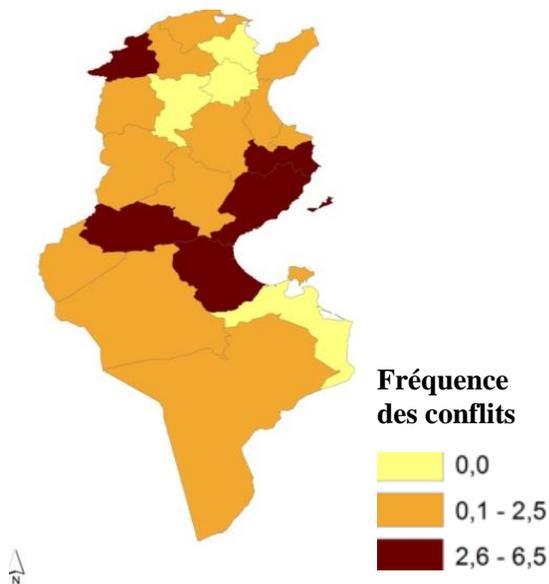


Figure 5.7 : Fréquence des conflits selon les différents gouvernorats tunisiens

Source : Laurence A. Morin (2014). Cartographie, Mathieu Carrier (2014).

En combinant les résultats de ces deux cartes, on observe qu'à Sfax et Mahdia, les conflits sont donc fréquents et intenses (*i.e.* ils sont nombreux et détiennent une large couverture médiatique). La conflictualité y est donc plus marquée. Si on compare avec Gabes et Gafsa, qui obtiennent environ le même nombre de conflits, ceux de Mahdia et de Sfax sont davantage rapportés dans les médias. Dans les autres gouvernorats où le nombre de conflits enregistrés est modéré (*i.e.* 0,1 à 2,5 conflits), la couverture médiatique varie de modérée à faible. Il n'y a qu'à Monastir que l'on

retrouve une intensité élevée (1413 à 1981 mots), et une fréquence modérée. Cela signifie que les quelques conflits répertoriés à Monastir ont été couverts davantage que ceux de Gabes et Gafsa (puisque'ils ont enregistré davantage de conflits).

5.2.1.2 Indicateurs intra sectoriels

- Indicateur 3 : Problèmes techniques

Notre premier intérêt était de savoir combien de problèmes techniques, assez importants pour être rapportés par les médias, ont été enregistrés au sein de chaque gouvernorat en 2012. La durée et l'intensité de ces problèmes étaient donc de moindre importance. Fait intéressant à souligner, contrairement aux conflits, les problèmes techniques répertoriés sont échelonnés sur toute l'année, sans concentration particulière en une période de l'année. En revanche, leur couverture médiatique est plus importante pendant l'été.

La figure 5.8 indique que les gouvernorats de Mahdia et Sfax ont enregistré le plus grand nombre de problèmes techniques relatifs à l'eau potable rapportés par les médias francophones en ligne en 2012. Les gouvernorats de Monastir, Sousse, Nabeul, le Grand Tunis et Bizerte en ont enregistré beaucoup, mais à un niveau inférieur à celui observé à Sfax et Mahdia.

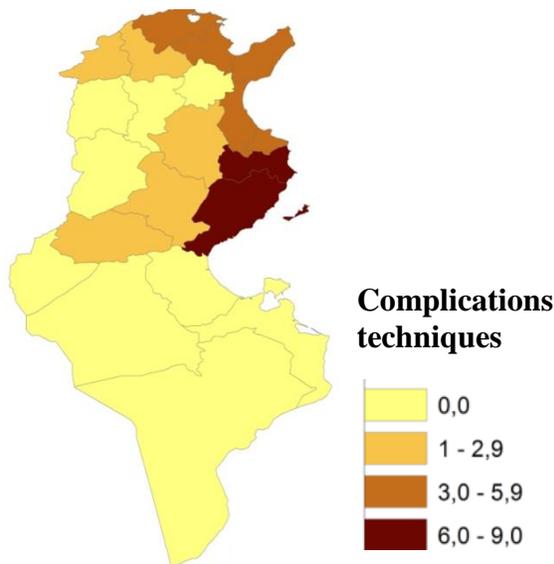


Figure 5.8 : Complications techniques selon les différents gouvernorats tunisiens

Source : Laurence A. Morin (2014). Cartographie, Mathieu Carrier (2014).

Dans les gouvernorats de Sfax et Mahdia, le nombre élevé de problèmes techniques concorde avec le nombre élevé de conflits. Dans les gouvernorats de Gabes, Gafsa et Jendouba, où on a enregistré beaucoup de conflits, les problèmes techniques sont peu nombreux ou absents. Enfin, dans les gouvernorats où les problèmes techniques sont moyen/élevés (*i.e.* 3,0 - 5,9), il ne semble pas y avoir de correspondance avec une présence marquée de conflits.

Cette absence de corrélation, sauf à Sfax et Mahdia, nous conduit vers deux observations. Tout d'abord, dans ces gouvernorats qui ont enregistré des problèmes techniques de second rang (3,0 - 5,9 : Tunis, Monastir, Sousse, Bizerte, Nabeul), il y a bel et bien des interruptions de service, mais elles ne conduisent que peu ou pas à des conflits. Par ailleurs, dans les gouvernorats où il y a présence d'une activité conflictuelle remarquée mais peu de problèmes techniques (Gabes, Gafsa et Jendouba), il se pourrait que méthodologiquement parlant, les conflits relevés aient une origine technique, mais leur tournure conflictuelle aurait empêché leur décompte dans les problèmes techniques. L'examen des effets combinés de l'activité conflictuelle dans les gouvernorats à conflictualité élevée viendra mettre en lumière cette imprécision.

- Indicateur 4 : Évènements et projets

Rappelons que cette catégorie répertorie tous les articles qui font allusion à des programmes, études, octroi de prêts ou de dons, ou conférences visant directement le secteur de l'eau potable. La liste de ces événements et projets, répertoriés dans l'annexe 5, montre d'abord que le Gouvernement tunisien est le premier initiateur des projets de développement dans le secteur de l'eau sur l'étendue du territoire tunisien. L'Agence française de développement et l'Agence japonaise de coopération internationale initient des projets pour la plupart de très grande ampleur, qui visent surtout à améliorer un aspect du service dans plusieurs gouvernorats, plutôt que l'ensemble du service dans un seul gouvernorat. Aussi, c'est le gouvernement tunisien qui répond aux besoins urgents des gouvernorats.

La spatialisation du nombre d'événements et projets de développement par gouvernorat illustre une concentration de ceux-ci à Sidi Bouzid, Bizerte et Jendouba. On observe également certains décalages avec les variables préalablement discutées ; premièrement, avec les cartes des problèmes techniques, et deuxièmement, avec celles de la fréquence et de l'intensité des conflits. Il n'y a aucune correspondance visible avec ces derniers indicateurs.

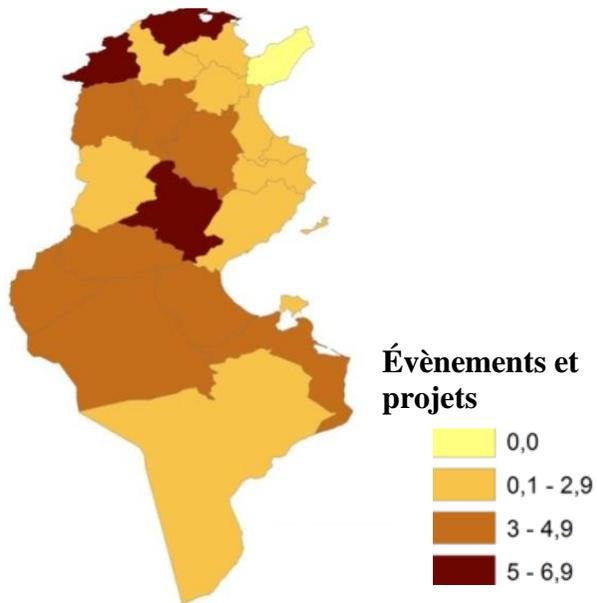


Figure 5.9 : Évènements et projets dans le secteur de l'eau potable selon les différents gouvernorats tunisiens

Source : Laurence A. Morin (2014). Cartographie, Mathieu Carrier (2014).

- Indicateur 5 : Problèmes structurels liés à l'eau potable

Ce dernier indicateur documenté à l'aide des données médiatiques se compose de reportages, chroniques ou articles longs qui évoquent un problème de fond relatif à l'eau potable qui se distingue des nouvelles d'actualité. Le tableau 5.2 fournit quelques exemples de problèmes structurels dont les enjeux ont été décrits par les journaux en ligne.

Tableau 5.2 : Exemples de problèmes structurels liés aux services d'eau potable

Gouvernorat	Enjeux structurel	Couverture médiatique
Kairouan	Déprivation des services publics dans la région de Kairouan : eau, santé, voirie...	552
Sfax	Pauvreté hydrique et autres problèmes structurels dans la région de Sfax	762
Gafsa	Gafsa a soif: recherches de solutions et causes structurelles au problème de l'eau dans le sud	1513

Source : Laurence A. Morin (2014)

En regard de la figure 5.10, la spatialisation des problèmes structurels selon leur couverture médiatique démontre l'intensité de ceux-ci dans les gouvernorats de Gafsa et de Mahdia dans un premier temps ; à Sidi Bouzid, Monastir, Nabeul, Béja et Jendouba dans un deuxième temps ; et finalement à Gabes, Sfax, Sousse, Djerba et Bizerte.

La comparaison avec les autres variables préalablement étudiées montre que la répartition spatiale des enjeux structurels du secteur et des projets de développement n'est pas clairement corrélée. Les projets de développement ne sont donc pas nécessairement ciblés dans ces régions où il y a multiplicité des problèmes structurels.

Lorsqu'on compare cette variable avec celle des problèmes techniques, on constate que ce sont sensiblement les mêmes gouvernorats qui sont visés, mais avec une intensité différente, à l'exception de Mahdia qui obtient un score élevé dans les deux cas. Cela suggère donc que la présence de problèmes techniques pourrait être une expression des problèmes structurels des services d'eau potable que connaissent certains gouvernorats.

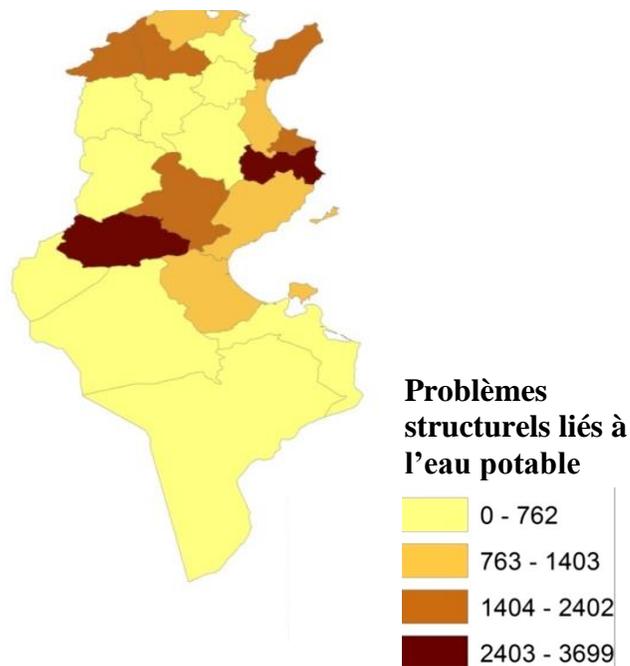


Figure 5.10 : Problèmes structurels liés aux services d'eau potable localisés selon les gouvernorats tunisiens

Source : Données, Laurence A. Morin (2014). Cartographie, Mathieu Carrier (2014).

En comparant cette variable avec celle de l'intensité des conflits, on remarque que ce sont sensiblement les mêmes gouvernorats qui sont concernés : Gabes, Gafsa, Mahdia, Sfax et Jendouba sont l'espace à la fois de conflits intenses et d'enjeux structurels liés aux services d'eau potable.

5.2.1.2 Indicateurs sur les milieux à l'étude

- Indicateur 6 : Taux de chômage régionaux

Toujours dans l'optique d'identifier les facteurs explicatifs de l'activité conflictuelle au sein des services d'eau potable en Tunisie, nous passons maintenant à l'étude des indicateurs qui documentent les caractéristique des milieux à l'étude. Le premier indicateur concerne les taux de chômage régionaux, qui proviennent de l'Institut national des statistiques (Institut national des statistiques 2014). Ces données indiquent que les gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid, Gabes, Médenine, Tataouine, Gafsa, Tozeur, Seliana et Kebili ont enregistré en 2012 des taux supérieur à 20%. À Béja et Jendouba, ces taux sont respectivement de 19,1% et 19,5%. Ils sont suivis de la grande région de Tunis et Kairouan, qui obtiennent 18 et 19%. Un taux de chômage élevé peut donc être corrélé avec une conflictualité marquée, mais pas obligatoirement ; plusieurs gouvernorats qui détiennent un taux de chômage supérieur à 20% n'ont pas une conflictualité notable. En plus, les gouvernorats de Mahdia et de Sfax, où on observe une activité conflictuelle marqué, ont des taux de chômage de 16,4% et 10,7%, ce qui n'est pas particulièrement élevé si l'on se fie à la moyenne nationale de cette année-là (15,9%). De manière générale, le taux de chômage n'est donc pas corrélé avec la présence de l'activité conflictuelle au sein de chaque gouvernorat.

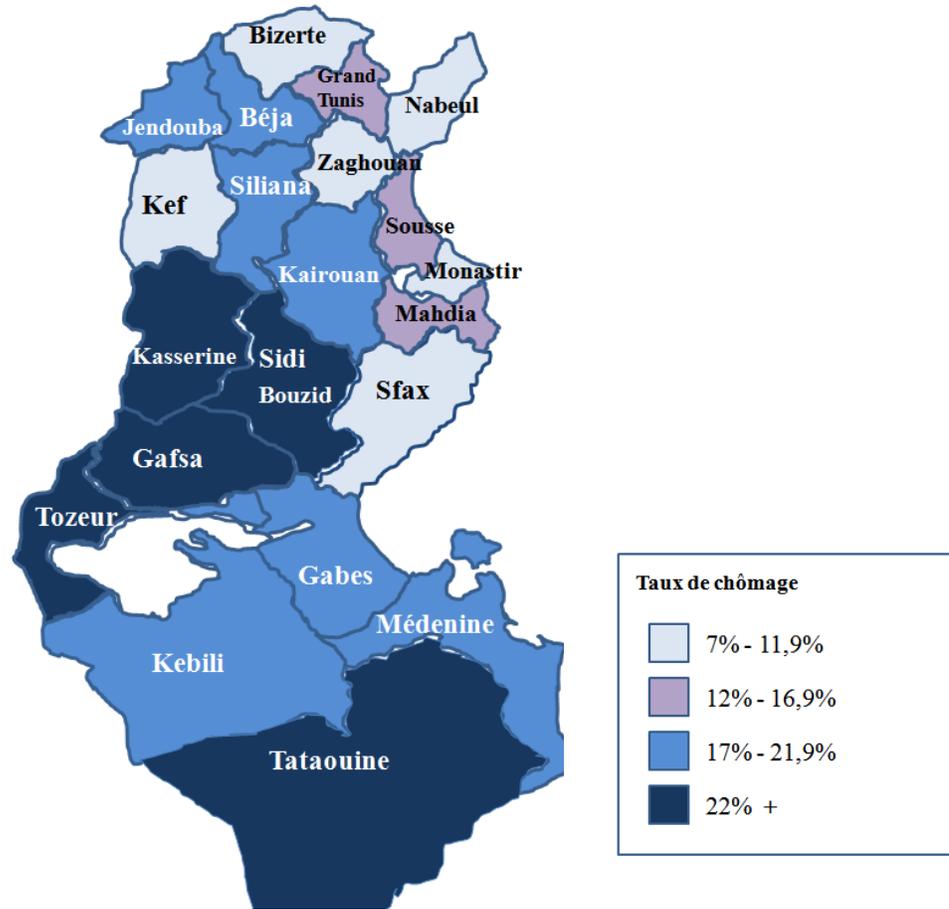


Figure 5.11 : Taux de chômage selon les gouvernorats

Source : Laurence A. Morin (2014), données de l'Institut national des statistiques (2014)

- Indicateur 7 : inégalités du développement

Nous nous sommes ensuite intéressés aux données relatives aux inégalités du développement. Les différents niveaux de développement en Tunisie sont illustrés selon les localités des gouvernorats, représentés sur une carte produite par les chercheurs Grasland, Guérin-Pace, Sauques, Baron, Bennisr et de Ruffray (2012) à partir des données du Ministère tunisien du Développement et de la Coopération internationale de 2012. Cinq niveaux de développement, chiffrés de 0,1 à 0,5 sur la carte, ont été obtenus d'après des critères déterminés par l'équipe de chercheurs et qu'ils décrivent ainsi : éducation, communication, emploi, richesse, fécondité et délinquance (Grasland et Guérin-Pace 2013). La carte démontre que les plus hauts niveaux de développement se concentrent dans les agglomérations de Tunis, Bizerte, Sousse, Monastir et

Sfax, bref principalement dans la grande région tunisoise et sur le littoral tunisien (région touristique et industrielle). Les niveaux de développement sont très contrastés sur le littoral entre chaque grande agglomération urbaine précitée et le contraste est d'autant plus marqué lorsqu'on compare l'intérieur du pays avec le littoral.

La correspondance entre cet indicateur et l'activité conflictuelle n'est pas claire. Les gouvernorats avec une conflictualité élevée affichent toutes la gamme des niveaux de développement observables : moyen-élevé (Sfax), moyen (Mahdia), moyen-faible (Gabes et Gafsa), ou faible (Jendouba). Cette variable facilite la compréhension de la réalité de chacun des gouvernorats à l'étude, sans toutefois permettre de formuler quelque explication que ce soit.

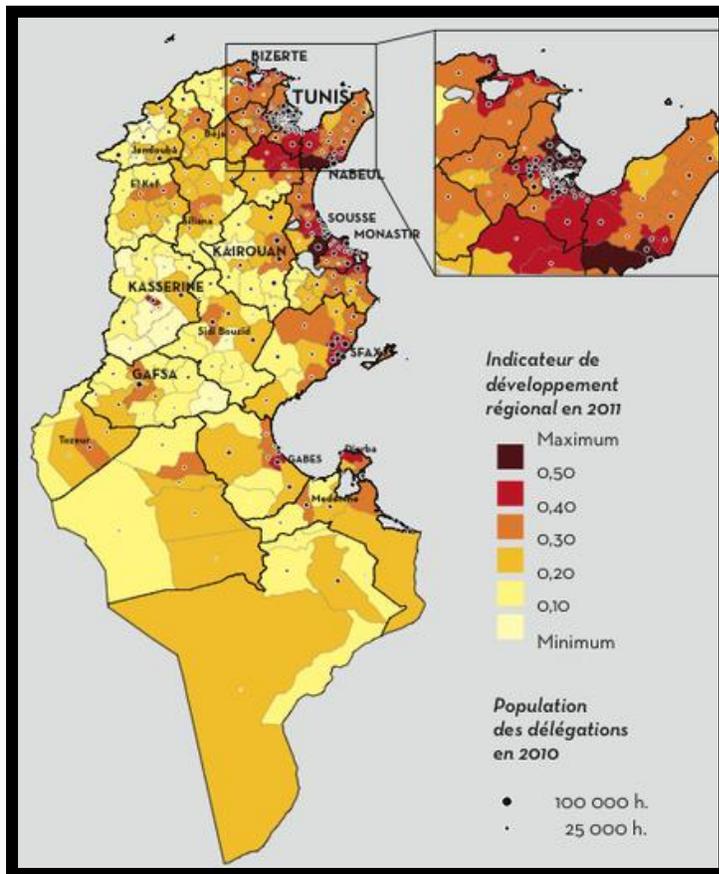


Figure 5.12 : « Les inégalités de développement en Tunisie et les dilemmes de l'aménagement territorial »

Source : Guérin-Pace et al. 2012 données du Ministère tunisien du Développement et de la Coopération internationale (2012)

- Indicateur 8 : Pourcentage de la population non-raccordée

Le pourcentage de la population non-raccordée varie entre 0 et 9,05% selon les gouvernorats. La moyenne du taux de non-raccordement par gouvernorat se situe à 2,52%. Alors que les gouvernorats de Médenine, Monastir, et du Grand Tunis obtiennent des pourcentages de non-raccordement de moins de 0,1%, les gouvernorats de Béja, Siliana et Jendouba enregistrent respectivement 7,1%, 8,27% et 9,05%. Globalement, on observe donc que la capitale, le littoral et le sud du pays ont des taux de non-raccordement qui oscillent entre 0% et 1,99%, alors que ce pourcentage augmente considérablement dans la région du centre ouest et du nord-ouest. Au total, ce sont environ 240 000 personnes qui ne sont pas raccordées aux services d'eau potable sur le territoire tunisien (Direction des statistiques et de la planification de la SONEDE 2013). Ce dernier indicateur vient réitérer la dichotomie entre les situations des gouvernorats où l'activité conflictuelle est élevée : soit il s'agit de gouvernorats avec un bon niveau de développement, un faible taux de chômage et un très bon taux de raccordement (e.g. Sfax), soit il s'agit de gouvernorats avec les conditions inverses (e.g. Jendouba), ou des conditions qui s'apparentent à l'un de ces deux cas (Mahdia pour le premier cas de figure, et Gabes et Gafsa pour le second).

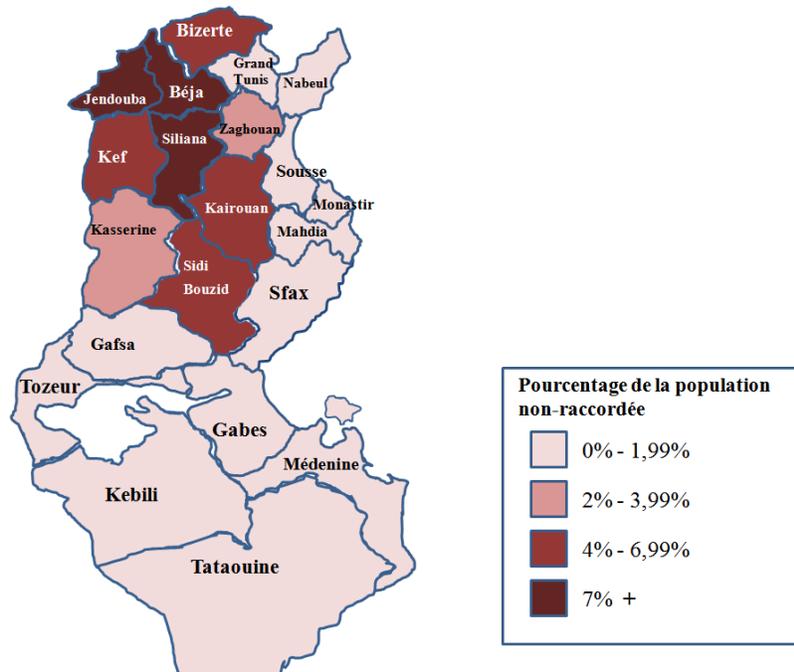


Figure 5.13 : Pourcentage de la population non-desservie

Source : Laurence A. Morin (2014), données de la SONEDE (2013)

5.2.2 Effet combiné des indicateurs sur l'activité conflictuelle

5.2.2.1 Territoires à conflictualité élevée

Pour mener à bien l'analyse de l'activité conflictuelle, nous avons examiné les zones où la conflictualité est la plus marquée, soit dans ces gouvernorats où les indicateurs de fréquence et d'intensité des conflits étaient les plus élevés : Gabes, Gafsa, Sfax, Mahdia et Jendouba. Nous avons donc dressé une synthèse des principaux conflits, et avons examiné les composantes des conflits avec les composantes des milieux à l'étude. Autrement dit, nous avons observé l'effet combiné des sept indicateurs dans ces cinq gouvernorats.

- **GABES**

Tableau 5.3 : Synthèse des conflits à Gabes

Gouvernorats (nbr de conflits)	Description des conflits
Gabes	- De graves problèmes d'eau sont signalés en période de canicule et robinets à sec. Les habitants réclament des citernes (09/05)
(3)	- 4000 habitants sont privés d'eau en raison d'une grève à la SONEDE ; les agents et cadres protestent contre leur situation et celle de la région (17-30/05) - Le parti républicain donne une conférence de presse et décrit les mesures d'urgence pour résoudre les « attentes non-résolues envers le Ministère de l'Agriculture pour les coupures d'eau » (11/09)

Source : Laurence A. Morin (2014)

À Gabes, l'activité conflictuelle provient d'un approvisionnement problématique qui mobilise usagers, partis politiques et employés de la SONEDE. Aucun problème technique n'a été rapporté par les médias. Pour ce qui est des problèmes structurels, on mentionne d'abord que 400 m³ d'eau douce qui seront acheminés de Gabes à Gafsa pour contrer le manque d'eau en « solution d'urgence » à la pénurie en cours à Gafsa (Tajine 2012, 10 juillet). Ensuite, on cite des problèmes chroniques d'approvisionnement, explicables selon le chef de la SONEDE du district de Gabes par « une diminution des réserves en eau due essentiellement à une surconsommation dans la région » (« Gabès manque d'eau...et ce n'est pas nouveau ! » 2012, 21 juillet). Le gouvernorat de Gabes connaît un taux de chômage de 21,7%, et 1,64% de sa population n'est pas desservie par

les services d'eau potable. Les niveaux de développement sont moyen/faibles, avec un développement un peu plus élevé pour la ville de Gabes elle-même. Située au sud de Sfax, Gabes n'est pas comprise dans le grand plan de transfert depuis le canal du nord-ouest.

- **GAFSA**

Tableau 5.4 : Synthèse des conflits à Gafsa

Gouvernorats ;	Description des conflits
(nombre de conflits)	
Gafsa (7)	<ul style="list-style-type: none"> - Grève des employés de la SONEDE à Gafsa qui contestent le rejet de leurs demandes ainsi que la politique d'indifférence suivie par l'administration de l'établissement (09/01) - Perturbations du service en raison d'un sit-in dans les locaux qui gèrent les réservoirs d'eau potable (28/02) - De graves problèmes d'eau sont signalés en période de canicule et robinets à sec. Les habitants réclament des citernes (09/05) - Visite du Président qui promet mettre fin à la marginalisation et au chômage ; révolte des habitants lors de cette visite en raison des problèmes d'eau potable (22/06) - Protestations des habitants contre coupures d'eau potable, blocages de routes, affrontements police (10-12/07) - Grève générale et manifestation pour revendiquer « un véritable développement et une accélération de la réalisation des projets prévus dans leur zone ». La manifestation s'arrête dans les bureaux de la SONEDE (28/12) - Les agents et fonctionnaires de la SONEDE manifestent contre l'agression d'un de leurs collègues par un citoyen (09/10)

Source : Laurence A. Morin (2014)

Gafsa a été témoin de nombreux conflits en 2012. La plupart sont reliés à des coupures d'eau potable et à leurs conséquences dans la vie sociale. En effet, les perturbations du service ont mené à quelques reprises à des actions violentes : blocage de routes ayant abouti à un affrontement avec les forces de l'ordre et agression d'un agent de la SONEDE. Cette agression, à laquelle s'ajoutent un sit-in de quelques habitants dans les bureaux de la SONEDE et le passage

d'une manifestation aux bureaux de la SONEDE, montrent que le ras-le-bol, voire la colère des usagers à propos des problèmes du service, les mène à affronter les figures locales de l'opérateur. Par ailleurs, quelques grèves d'employés de la SONEDE revendiquant l'amélioration de leurs conditions sont aussi survenues. Les problèmes techniques relevés par les médias dans ce gouvernorat évoquent d'importantes interruptions du service et quelques solutions d'urgences employées, comme par exemple le transfert de l'eau depuis Gabes.

Les chroniques et articles longs révèlent plusieurs enjeux du secteur de l'eau dans ce gouvernorat. D'abord, les problèmes de pénurie d'eau semblent récurrents. À un tel point que plusieurs maladies, qu'elles soient hydriques ou conséquentes du manque d'eau, ont été relevées. Le choléra en est un exemple (Sbouaï 2012, 27 août) et l'accès difficile aux soins de santé est aussi mentionné. Des organisations de la société civile tentent de combler le vide créé par l'absence des services publics dans cette région. Un journaliste de *Nawaat* s'est intéressé au rôle de la société civile à Gafsa et a réalisé un reportage dans lequel il questionne à ce propos Moncef Aloui, le responsable de l'organisation « Le Croissant rouge » à El Guettar, une ville du gouvernorat de Gafsa.

Pour Moncef, le problème vient des autorités : « *Elles gardent le silence. Quand tu écris, et elles répondent dans le vague quand tu leur parles elles promettent toujours de venir le lendemain, et rien ne se passe* (sic). (Sbouaï 2012, 27 août)

Le directeur de la SONEDE à Gafsa attribue les problèmes d'approvisionnement répétés pendant les mois de juin et juillet 2012 à une diminution de la nappe phréatique près d'El Guettar (Tajine 2012, 10 juillet). Lors de ces interruptions prolongées, la température s'est élevée jusqu'à 50° Celsius (Maamri 2012, 12 juillet). En pleine pénurie d'eau, les prix ont grimpé, et une contrebande de l'eau s'est mise en place. Pour dénoncer cette situation, les citoyens ont bloqué la route où passent les camions de la grande entreprise de phosphate de la région, acte sévèrement réprimé par les autorités publiques. Le chef de la SONEDE à Gafsa énonce que cette pénurie aurait pu être évitée grâce à un projet de mise en marche de trois forages, qui a toutefois été entravé en raison de la résistance des citoyens quant à l'emplacement de ceux-ci et au pillage de l'équipement mobilisé pour l'électrification du forage (Maamri 2012, 12 juillet). Le directeur de la SONEDE à Gafsa mentionne aussi qu'un projet de forage 25 litres/seconde était planifié, mais les études préalables relatives aux périmètres irrigués n'ont pas été achevées. Bref, les problèmes

d'alimentation en eau à Gafsa ont abouti en de sévères impacts dans la vie sociale de la population de ce gouvernorat. Le manque d'eau est désormais chronique, et la recherche de solution semble être compliquée autant par l'opérateur que par la réaction de certains citoyens.

Le taux de desserte à Gafsa qui chiffre à 98,3 le pourcentage de la population raccordée au service d'eau potable, révèle que l'indice de raccordement au service ne sous-entend pas la qualité ni la continuité du service. Le taux de chômage y atteint les 22,3%. Enfin, le gouvernorat de Gafsa connaît un niveau de développement faible relativement au reste du pays. Seule la ville de Gafsa connaît un indice de développement plus élevé.

- **SFAX**

Tableau 5.5 : Synthèse des conflits à Sfax

Gouvernorats (nombre de conflits)	Description des conflits
Sfax (3)	<ul style="list-style-type: none"> - Coupures d'eau prolongées pour les hôpitaux, ménages et hôtels de la région. Affrontements de la population avec les policiers (13/07) ; émeutes en raison coupures d'eau répétées pendant le ramadan, blocage de routes, pneus brûlés. Attaques envers la Garde nationale et le bureau du parti Ennahda (10/08) - Grève des employés de la SONEDE à Sfax organisée par l'UGTT. Les employés revendiquent la libération de leurs confrères. Services d'eau potable « réduits » (02-03/08). - Sfax privée d'eau pendant 5 jours : les citoyens menacent de bloquer des routes, et réclament une attention accrue des autorités qu'ils accusent de « négliger leurs droits » (23/06)

Source : Laurence A. Morin (2014)

À Sfax, les conflits se rapportent le plus souvent à des coupures d'eau prolongées. Ce gouvernorat a été touché par l'interruption de service généralisée dans plusieurs gouvernorats qui a abouti à une crise politique pendant l'été 2012. Cette interruption majeure a mené à des affrontements violents avec les policiers de Sfax. Un autre conflit, avec une origine plus ou moins en lien avec le service d'eau potable, se résume à une grève des employés de la SONEDE mise en œuvre par leur centrale syndicale voulant exercer un moyen de pression pour la libération de

confrères syndicalistes emprisonnés. Il en a résulté un service « réduit »³⁰ pendant ces deux jours de grève. Ce gouvernorat a aussi été témoin de très nombreux problèmes techniques (7) : coupures d'eau annoncées en raison d'une panne sur une station de pompage qui s'avère plus longue que prévu (01-03/10), pénurie d'eau d'irrigation (20/10), coupures d'eau généralisées sur plusieurs gouvernorats (10-29/07), coupures d'eau occasionnées par des chaleurs persistantes et une hausse de la demande (26/06). En somme, les coupures d'eau y sont fréquentes, et les motifs sont le plus souvent attribuables à une insuffisance de la ressource.

Sfax observe un taux de chômage modéré (10,7%) relativement à la moyenne nationale (15,9%). Le taux de desserte atteint 98,1%, donc environ 1,91% de la population du gouvernorat n'est pas desservie, ce qui revient à environ 18 200 personnes (SONEDE 2013, données de 2012). Le développement du gouvernorat de Sfax se caractérise par un niveau moyen/élevé.

Les articles qui soulèvent des enjeux structurels à Sfax se penchent principalement sur le manque d'eau qui semble plus sévère d'année en année : « on enregistre des pénuries d'eau potable à Sfax et les régions alentour (sic), durant l'été, depuis dix à quinze ans et le phénomène semble s'amplifier d'une année à l'autre » (Zaibi 2012, 3 juillet). Les articles ayant documenté l'indicateur des problèmes structurels font allusion à la piètre qualité des eaux souterraines en raison de leur salinité élevée, à l'eau de surface très limitée, et ces articles citent à plusieurs reprises l'incompréhension des habitants de Sfax devant ces pénuries d'eau étant donné que la qualité du service était jadis satisfaisante. La conflictualité à Sfax repose donc sur la multiplication récente des coupures d'eau, c'est-à-dire sur la dégradation d'un service pourtant jugé adéquat par le passé.

- **MAHDIA**

À Mahdia, les problèmes liés aux services d'eau potable sont similaires à ceux observés à Sfax. Les principaux conflits sont attribuables à des coupures d'eau répétées et prolongées en période de grande chaleur (12-13 juillet ; 07-10 août), à des actes de sabotage sur le réseau de la SONEDE (26 juillet) et au détournement des conduites (29 septembre). Sauf par les dates rapprochées de ces événements, on ne peut confirmer que ces actes de vandalisme aient été manifestés en réaction aux précédentes coupures ayant provoqué la grogne populaire. Il n'en

³⁰ Les articles en lien avec cette nouvelles ne spécifient pas concrètement en quoi a consisté ce service réduit.

demeure pas moins que le manque d'eau semble à l'origine de l'activité conflictuelle au sein de ce gouvernorat.

Tableau 5.6 : Synthèse des conflits à Mahdia

Gouvernorats (nbr de conflits)	Description des conflits
Mahdia (4)	<ul style="list-style-type: none"> - Mécontentement populaire généralisé en raison des coupures d'eau (12-13/07) - Les habitants sont « scandalisés et en colère » en raison des coupures d'eau qui se répètent avec les hautes températures et le ramadan (07-10/08) - Actes de sabotage sur le réseau de la SONEDE, perturbations de la distribution normale (26/07) - Les agriculteurs de la région de Mahdia détournent les conduites de la SONEDE et utilisent cette eau pour l'irrigation (29/09)

Source : Laurence A. Morin (2014)

Les complications techniques s'y sont d'ailleurs multipliées pendant l'année 2012 ; perturbations d'une durée de trois jours en raison de travaux de maintenance sur le canal Medjerda-Cap Bon (11-18 janvier), coupures d'eau occasionnées par des travaux de raccordement d'une nouvelle conduite (03 janvier), coupures d'eau généralisées sur plusieurs gouvernorats en raison d'une coupure d'électricité (10-29 juillet), perturbation du service due à une coupure d'électricité sur deux stations de pompage (10 août), perturbation du service en raison d'une panne imprévue sur une station de pompage (21-23 août) et coupures d'eau annoncées en raison d'une panne sur une station de pompage (01-03 octobre). Dans ce gouvernorat, la totalité des problèmes techniques survenus en 2012 sont donc attribuables à des travaux de maintenance ou des coupures d'électricité sur les stations de pompage.

À Mahdia, le taux de chômage avoisine celui de la moyenne nationale avec 16,4%. L'indice de développement est moyen/faible, et il ne semble pas y avoir de grande agglomération urbaine qui fasse hausser la moyenne du gouvernorat. Ensuite, seulement 0,46% de la population du gouvernorat n'est pas desservie en eau potable. Toutefois, comme c'est le cas à Sfax, un très bon taux de desserte n'empêche pas de fréquentes interruptions du service.

Les articles qui se penchent sur les problèmes structurels du gouvernorat évoquent la récurrence des coupures d'eau dans la région, « l'opacité des responsables » à propos des réelles causes et solutions au problème, et la communication déficiente entre les autorités publiques et les citoyens à ce sujet (Weslaty 2012, 27 juillet). En effet, le quotidien *Nawaat* rapporte que les représentants de la SONEDE se contentent de répéter que les températures élevées entraînent une demande soutenue en eau potable, ce qui est à l'origine des coupures d'eau. Dans les articles consultés, on relève que les solutions discutées apparaissent aux habitants et aux représentants des délégations Mahdia comme provisoires face à ce problème d'ordre plutôt structurel. Les coupures d'eau répétitives toucheraient environ 60 000 habitants, soit environ 15% de la population desservie (Weslaty 2012, 27 juillet).

- **JENDOUBA**

Tableau 5.7 : Synthèse des conflits à Jendouba

Gouvernorat (nbr de conflits)	Description des conflits
Jendouba (3)	<ul style="list-style-type: none"> - Six familles qui bloquent depuis un an la réalisation de travaux exigeant de la SONEDE qu'elle emploie leurs enfants (15-16/04) - Direction régionale de la santé de Jendouba dément les rumeurs sur la contamination de l'eau potable dans la ville de Boussalem (02/03) - Grève pour protester contre marginalisation de la région. L'approvisionnement en eau, en électricité et en soins de santé est central à cette grève (18/05)

Source : Laurence A. Morin (2014)

À Jendouba, les conflits sont de diverses origines. Derrière le premier et le dernier conflit se cache donc une problématique de chômage et de retard dans le développement de la région. Le taux de chômage de la région se chiffre à 19,1%, soit 3,2% de plus que la moyenne nationale, ce qui n'est toutefois pas dans les plus hauts taux du pays. Le niveau de développement y est faible. À propos du taux de desserte, Jendouba obtient le plus grand pourcentage au pays de population non-desservie, soit 9,05%. Les problèmes techniques observés en 2012 témoignent surtout de l'évènement des neiges abondantes survenu en février et des lentes interventions de secours pour venir en aide aux sinistrés privés d'eau, d'électricité et de soins de santé. L'étude des problèmes

techniques a également permis d'identifier des complications liées à la rupture accidentelle de la canalisation ayant occasionné des coupures d'eau, et encore une fois, des travaux qui tardent à se mettre en place pour remédier à la situation.

Les problèmes structurels à Jendouba ont fait couler beaucoup d'encre en 2012. Les articles qui réfèrent à ces problèmes décrivent comme « extrême » la situation dans laquelle vivent les habitants de certains districts (*i.e.* Mechrawa) : pas de réseau téléphonique, un réseau d'eau potable très lacunaire et absence d'activités culturelles ou sportives.

« Des familles entières vivent sans revenu fixe, relève une femme habitant dans la région. Aucun habitant n'a un emploi stable. Ici les hommes et les femmes sont tous des agents temporaires » (« Sortir la bourgade de son isolement » 2012, 26 janvier).

Dans certaines localités montagneuses de cette région où l'eau est pourtant très abondante, les femmes consacrent environ deux à trois heures pour aller chercher de l'eau (Ben Zid 2012, 16 mars). Toujours dans ces articles décrivant les problèmes structurels de Jendouba, on mentionne que pour les agriculteurs du nord-ouest dont les terres sont limitrophes aux grands barrages de retenue qui approvisionnent la capitale et le littoral du pays, il est interdit d'y prélever de l'eau pour l'irrigation de leurs cultures pendant la période estivale (*ibid*). L'auteur de cette chronique prend le soin de rappeler que les agriculteurs du nord-ouest paient leur eau au même prix que ceux du Cap bon et du Sahel, premiers destinataires du réseau de transfert des eaux du nord-ouest.

5.2.2.2 Retour sur l'activité conflictuelle

Suite à l'examen de la dimension territoriale des conflits et à leur classement typologique, plusieurs constats émergent. D'abord, les conflits ne surviennent pas partout. Donc, s'il y a moins de conflits dans la région tunisoise que dans les régions intérieures, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de complications techniques, au contraire. En ce sens, toutes les interruptions de services n'entraînent pas nécessairement un conflit. Aussi, les complications techniques surviennent à tout moment de l'année, alors que les conflits surviennent surtout pendant la période estivale. La propension des usagers du service à s'impliquer publiquement en réaction à une insatisfaction du service varie selon les gouvernorats, la durée et la répétition du problème ainsi que la période de

l'année où le problème de disponibilité de la ressource se manifeste. La période de l'année ne nous apparaît pas comme un critère absolu ; l'examen des territoires à conflictualité élevée laisse entendre qu'il s'agirait plutôt d'une période de l'année où les problèmes du service d'eau potable sont d'autant plus intolérables pour la population.

À propos des coupures d'eau, elles sont explicables le plus souvent par des interruptions du service qui surviennent suite à des coupures d'électricité, des travaux de maintenance, des bris de la canalisation ou des problèmes d'approvisionnement. Dans le cadre de ces recherches, il n'est pas possible d'établir à quel point ces coupures d'eau d'origine électrique ou dues à des travaux de maintenance pourraient être évitées. Quoiqu'il en soit, elles affectent la qualité du service, et attisent le mécontentement des usagers suite à la démultiplication des interruptions du service.

Ensuite, alors que Sfax entretient un historique de service d'eau potable de bonne qualité s'étant dégradé au cours des dernières années, Gafsa, Gabes, et Jendouba, ont un historique de services dysfonctionnels (nos résultats ne déterminent toutefois pas si Mahdia s'apparente au cas de ces derniers ou de Sfax). Pour le cas de figure des services dysfonctionnels, ils surviennent dans des gouvernorats qui connaissent une prestation des services publics en général très limitée. Ce facteur se conjugue à de faibles niveaux de développement, si l'on se fie aux cas de Gafsa, Gabes et Jendouba.

Nous constatons donc que la diminution de qualité du service, ou un service de qualité défaillante depuis une période prolongée sont les deux principaux facteurs qui créent une conflictualité du service d'eau potable élevée au sein d'un gouvernorat. Nos résultats suggèrent que les habitants de ces régions ont une sensibilité élevée aux problèmes d'approvisionnement d'eau potable et qu'ils ont tendance à protester de manière plus active, que ce soit pacifiquement (sit-in, grèves générales) ou moins pacifiquement (affrontements, bris du matériel). Dans ces territoires à conflictualité élevée, la majorité des problèmes d'approvisionnement relèvent, selon la SONEDE, de « surconsommation de l'eau » ou de baisse du niveau des nappes. Ainsi, lorsque des pénuries d'eau interviennent, les interruptions de service engendrées sont prolongées, répétitives et difficilement solvables au moment même où elles surviennent. Bien que les taux de raccordement y indiquent des taux de desserte excellents -sauf pour Jendouba-, les problèmes du service relevés au sein de ces gouvernorats prouvent qu'un haut taux de desserte n'équivaut pas à un service

offert en continuité ou sans faille. Autrement dit, le taux de desserte ne prend pas en compte les problèmes d'approvisionnement, notamment pendant la saison estivale.

Enfin, de manière générale, on relève une stratégie de communication insuffisante ou parfois absente de la part de la SONEDE à propos des problèmes d'approvisionnement ; on dénonce à Mahdia l'opacité des responsables et, à Gafsa l'absence des autorités.

Avant de passer aux explications plus globales sur le secteur de l'eau potable avec les résultats des données non-territoriales, voyons ce que nous apprend l'analyse de contenu indirect à propos des informations « entre les lignes » des articles étudiés.

5.3 Analyse de contenu indirect

L'analyse de contenu indirect a permis de faire ressortir des éléments issus d'un deuxième niveau d'analyse afin de déceler un autre type d'information sur les conflits et sur les relations entre les acteurs. Nous avons également voulu vérifier si l'analyse de contenu indirect pouvait être révélatrice des biais que présente la méthode d'analyse d'articles de journaux tunisiens francophone en ligne.

Ce qui a motivé, entre autres, l'analyse de contenu indirect s'explique par le fait que tous les conflits ne sont pas territoriaux. En effet, certaines rumeurs et imprécisions relevées dans les médias lors du traitement des données, centrales ou en périphérie de certains conflits, nous sont apparues incontournables dans le déroulement de ceux-ci.

5.3.1 Éléments de confusion

À propos de la manière dont sont expliqués les conflits aux lecteurs, nous avons répertorié plusieurs éléments de confusion qui relèvent d'incohérences temporelles et d'informations non-fondées et sans sources. De prime abord, il semble y avoir une confusion entre l'opérateur qui mobilise la ressource hydrique et celui qui distribue l'eau, ainsi qu'entre l'opérateur urbain et les opérateurs ruraux des services d'eau potable. À titre d'exemple, dans un conflit au sujet de la

grève des agents de la SECADENORD³¹, un article sur deux mentionnait une grève au sein de la SONEDE aux mêmes dates, pour les mêmes raisons³².

5.3.2 Rapport entre acteurs

Le gouvernement a émis bon nombre de jugements de valeurs, de conclusions rapides ou erronées qui ont eux aussi amplifié la confusion et, par le fait même, les conflits. Les résultats de l'analyse de contenu indirect se sont avérés très révélateurs du rapport entre les acteurs du principal conflit ayant impliqué le gouvernement et la SONEDE.

D'abord, la SONEDE est décrite comme irresponsable par le Ministre de l'Agriculture : elle aurait failli à sa mission et manqué à ses engagements. Le Ministre insinue que les dirigeants de la SONEDE manquent de compétences pour assumer pleinement leur mandat, après quoi il accuse le PDG de la SONEDE, puis demande à ce dernier de démettre les directeurs centraux de leurs fonctions.

« Le Ministre a expliqué cette décision par le fait que ces derniers (directeurs centraux) n'ont pas été à la hauteur des tâches qui leur ont été assignées. » (« Limogeage de 3 directeurs centraux de la SONEDE. » 2012, 2 août)

« C'est la faute de la direction centrale de la production. C'est elle qui ne s'était pas préparée à la surconsommation ;

Le Ministre a imputé la responsabilité de la perturbation dans la distribution de l'eau à l'ancien PDG de la SONEDE. » (Taboubi 2012, 3 août)

« Le Ministre a indiqué que les manquements professionnels de plusieurs directeurs de la SONEDE l'ont conduit à demander au PDG de les démettre de leurs fonctions, et non de les renvoyer. » (« Un impératif économique. » 2012, 11 août)

³¹ Rappelons que la SECADENORD est cet établissement public à caractère commercial et industriel ayant pour objet « d'assurer le fonctionnement, la gestion, l'exploitation, l'entretien, et la maintenance du canal et des conduites d'adduction servant pour le transport des eaux des barrages de Sidi Salem, de l'Ichkeul et de l'extrême nord vers les lieux de leur utilisation » (Ministère de l'Agriculture 2011)

³² « Les Tunisiens privés d'eau les 26 et 27 novembre. » 2012 ; « Malgré la grève, la SONEDE assurera l'approvisionnement en eau potable » 2012 ; « Les agents de la SONEDE menacent de couper l'eau sur plusieurs gouvernorats. » 2012 ; « En cas de grève, la SONEDE s'engage à fournir l'eau potable » 2012; « Les agents de la SONEDE menacent de nous priver d'eau potable pendant 2 jours » 2012

Par ailleurs, le Ministre suggère que les coupures pourraient avoir été volontairement perpétrées par des dirigeants de la SONEDE, ou encore, que leur laxisme serait la cause des coupures. Le Premier Ministre a quant à lui évoqué la négligence à la SONEDE. La possibilité d'un acte criminel est aussi mentionnée.

« Selon Jebali (Premier Ministre), ce qui s'est passé relève de la négligence. » (« Coupure d'eau : il y aura des sanctions à la STEG, selon Jebali. » 2012, 12 juillet)

« L'enquête va déterminer si ces coupures d'eau sont indépendantes de la volonté de l'établissement concerné ou causées par faute préméditée ou négligence. » (« Ouverture d'une enquête pour déterminer la responsabilité des coupures de l'eau potable. » 2012, 19 juillet)

« Le juge d'instruction cherchera à établir si les actes intervenus sont de caractère criminel et entendra, au cours de la semaine prochaine, les PDG de la STEG et de la SONEDE. » (« Les PDG de la STEG et de la SONEDE devant le juge d'instruction. » 2012, 24 juillet)

Le Ministre dénonce aussi les fautes techniques de la SONEDE :

« Ben Salem a reconnu la responsabilité de la SONEDE [...] et ce à cause des équipements qui ont été exploités, selon lui, depuis des années, à plein régime sans que des marges de sécurité soient prises ». (« Les équipements de la SONEDE en cause ! » 2012, 27 juillet)

« Ben Salem a déploré le retard qu'accuse la construction du barrage de stockage d'eau douce (26 millions de m³) qui devait être achevé en 2011 et dont les études de faisabilité ne sont pas encore finalisées ;

Les coupures auraient pu être évitées, si la capacité de stockage avait été régulièrement renouvelée. ». (Lajili 2012, 3 août)

Cette période d'accusations publiques se termine avec des observations du Ministre de l'Agriculture à propos de l'abondance de la ressource hydrique en Tunisie et des habitudes de consommation des Tunisiens :

« L'eau en Tunisie est abondante et existe en quantité importante, notamment cette année 2012 qui a été particulièrement pluvieuse » (*ibid*)

« [Le ministre Ben Salem] considère que le Tunisien gaspille beaucoup d'eau d'autant plus qu'il prend son bain quatre fois par semaine, alors qu'il se limitait à une douche dans les années 1980 ». (Farhat 2012, 7 août 2012)

Quelques mois plus tard, le Ministre de l'Agriculture évoque que la SONEDE aurait mis en danger ses usagers :

« La SONEDE n'aurait appliqué que 3% des normes internationales en matière de contrôle des substances toxiques dans les eaux potables, ce qui constitue un danger pour la santé des consommateurs ». (« La SONEDE n'a pas respecté les normes internationales de contrôle de l'eau potable. » 2012, 14 décembre)

En termes de rapport entre acteurs, on peut voir que le gouvernement cherche activement à se déresponsabiliser de cette crise en imputant la cause aux hauts dirigeants de l'entreprise d'État sous sa tutelle, sous une variété de motifs. Ainsi, selon le Ministre Ben Salem, la responsabilité des coupures est exclusivement du ressort du PDG, des directeurs centraux, de leur négligence ou de leur mauvaise volonté, et de celle des Tunisiens, qui consomment trop d'eau.

En somme, ce qui ressort de l'analyse de contenu indirect se résume aux distorsions, rumeurs et imprécisions qui se sont d'ailleurs multipliées, particulièrement suite aux importantes coupures d'eau de juillet 2012. Ces éléments apportent beaucoup de détails sur la politisation du principal conflit de 2012 et précise le déroulement des accusations publiques et les justifications du limogeage des cadres. Le ton et les paroles rapportées du Ministre montrent la perception de celui-ci (ou du moins ce qu'en rapportent les médias) à propos des problèmes de la SONEDE.

On comprend que les accusations politiques, qu'elles mènent à des drames politiques ou qu'elles incarnent des jugements de valeur ou des analyses précipitées, voire erronées, constituent un matériel d'un grand intérêt pour les médias et ont un effet immédiat et irrévocable sur l'opinion publique. Les médias s'intéressent moins aux problèmes structurels qu'à leurs symptômes dans la vie quotidienne des Tunisiens. En plus, il faut considérer que la presse écrite emploie de plus en plus la méthode de l'accentuation outrancière des scandales politiques puisqu'environ la totalité des recettes de la presse en ligne proviennent de la publicité (Swaelen 1994). C'est notamment par le biais des médias que les figures politiques informent et influencent les usagers des médias (Swaelen1994). En ce sens, le premier intérêt des médias n'est pas de vérifier les inexactitudes communiquées par une figure du gouvernement, mais de les rapporter. À ce propos, Swaelen, le

Président du Sénat belge, dans un rapport sur intitulé « Les médias comme facteur de pouvoir dans la politique » mentionne qu'un débat social se forge d'après la manière dont sont relatés les événements, et non pas selon leur nature (1994, 5). La politique, les médias et l'opinion publique n'évoluent donc pas de manière indépendante.

Tels sont les principaux éléments à prendre en considération pour évaluer la méthode d'analyse des médias mise en œuvre. L'analyse des articles de journaux présente des biais en ce sens qu'elle reproduit et même amplifie certains éléments de confusions ou des interprétations erronées. Par ailleurs, la couverture médiatique des différents événements est tributaire des autres actualités. Enfin, il faut replacer les médias tunisiens dans leur contexte et considérer certains des biais cités comme symptomatiques de la phase transitoire. L'analyse de contenu indirecte élargit nos connaissances sur l'environnement externe du secteur de l'eau potable en documentant le climat d'instabilité et ses effets sur le déroulement des conflits. Nous y reviendrons dans le chapitre 6.

5.4 Résultats de la recherche documentaire et des entretiens

La présentation des résultats de l'enquête de terrain viendra détailler le fonctionnement du service et ses irrégularités sous la perspective non pas des usagers mais de l'opérateur et de son ministère de tutelle. Également, cette section replacera les dynamiques du service d'eau potable en Tunisie dans un horizon temporel plus vaste que 2012. Ces résultats apporteront donc un éclairage approfondi sur les résultats de conflictualité et c'est ce qui justifie le fait que la présentation des résultats ne respecte pas la chronologie de leur collecte. Cette section est organisée selon les principaux thèmes des résultats recueillis, soit le principal conflit de 2012, les enjeux financiers du service, les enjeux structurels du secteur, le développement du secteur de l'eau potable et les disparités régionales du service.

5.4.1 Principal conflit : coupures d'eau de juillet 2012

Lors d'un de nos entretiens, un répondant a suggéré de nous introduire d'abord à la configuration du réseau de production et de distribution de l'eau potable pour faciliter l'introduction des motifs

des interruptions de services pendant l'été 2012. Les éléments d'explication de cet interviewé ont donc été repris et présentés ci-dessous.

5.4.1.1 Configuration du réseau

Les régions du nord alimentent le centre et le sud du pays et le Ministère de l'Agriculture (via la SECADENORD) fournit l'eau brute à la SONEDE. Le canal qui assure le transfert des eaux du nord est désormais saturé. Ce canal est conçu pour transférer 600 000 m³ par jour et jusqu'à 640 000 m³ en surcharge (source : entretien). Quotidiennement, 340 000 m³ vont à la SONEDE, et 300 000 m³ sont utilisés à des fins d'irrigation, ce qui totalise 640 000 m³, soit la capacité maximale du canal (source : entretien).

En regard de la capacité de stockage du réseau, les réserves permettent de faire face à six jours de canicule. Historiquement, les canicules n'ont jamais duré plus de quatre jours, ce qui laisse une marge de deux jours, par exemple, pour une canicule atypique à 50% au-dessus des moyennes (source : entretien). « Normalement, les réserves existent pour combler les demandes qui pourraient s'accroître avec la chaleur, et cet été, les chaleurs ont persisté » (source : entretien).

On nous a également mentionné que même avant l'épisode des sévères coupures d'eau de juillet 2012, l'approvisionnement de la région de Sfax-Mahdia connaissait de sérieux problèmes d'insuffisance (source : entretien). La source de ces problèmes n'a toutefois pas été explicitée.

5.4.1.2 Retour sur la saturation du réseau électrique

Selon un de nos répondants, lors de la deuxième semaine de juillet 2012, une canicule très forte a entraîné une hausse de l'utilisation des climatiseurs. Parallèlement, il faut souligner que les complications sociopolitiques survenues en Libye suite à la chute du régime de Kadhafi en 2012 ont provoqué une immigration libyenne massive vers la Tunisie, spécialement dans la région de Sfax. Deux conséquences ont été observées sur les services publics dans la région. Premièrement, pendant l'été 2012, non seulement la consommation d'électricité moyenne a augmenté en raison de la chaleur pendant cette période, mais il y a eu multiplication des utilisateurs de cette électricité. Deuxièmement, alors que le taux d'augmentation de la consommation en eau potable

enregistré dans la région de Sfax au cours des dernières six années avoisinait les 3,5% par année, ce taux a atteint 13,5% en 2012 (source : entretiens).

Prévoyant une hausse de consommation de 3,5% par année, la SONEDE anticipait une saturation du réseau en 2014. Un écart de deux ans existait entre l'achèvement des projets et la saturation du réseau. Pour compenser pendant ces deux années, des « petits projets de forage et de soudure » avaient été prévus : vingt projets de forage dans l'axe Sahel/Sfax/Sidi Bouzid (source : entretiens).

5.4.1.3 Interruption majeure du service

Le lundi 9 juillet, le réseau de la STEG (Société tunisienne de l'électricité et du gaz) est arrivé à saturation -des répondants ont mentionné qu'elle opérait déjà en déficit. Pour éviter une panne d'électricité incontrôlée à grande échelle, elle a dû opérer un délestage sur une partie de son réseau, ce qui a affecté trois centrales de production de la SONEDE. Au total, avec les délais de remise en marche, ces centrales ont été arrêtées et ralenties pendant quatre heures. L'arrêt et le ralentissement de la production pendant cette période ont occasionné la perte de 40 000 m³ d'eau. Le 11 juillet, la situation se reproduit de nouveau. La STEG refait un délestage sur la même portion du réseau³³, ce qui entraîne les mêmes effets chez les mêmes usagers de la SONEDE (source : entretiens).

5.4.1.4 Commission d'enquête sur les motifs des coupures d'eau

La réponse politique aux coupures d'eau répétées qui ont eu des répercussions d'ampleur pour les usagers, hôteliers et quelques hôpitaux des régions affectées a été la formation d'une commission d'enquête ordonnée par le Ministère de l'Agriculture pour faire lumière sur le déroulement des événements. Avant même que ne soient complétés les travaux de ladite commission, le Ministre de l'Agriculture posait publiquement son diagnostic. D'abord, la Direction centrale de la production de la SONEDE est la principale responsable, puisqu'elle ne s'est pas préparée adéquatement à la surconsommation estivale (source : entretien). De plus, la Direction des Études

³³ Un élément qui demeure nébuleux dans les récits des répondants concerne le motif d'un délestage sur le même segment du réseau.

a failli à sa tâche en ne réalisant pas les études nécessaires sur l'accroissement des besoins en capacité de stockage, les dernières remontant à il y a plus de six ans. Les études sur les prévisions de la consommation auraient aussi manqué puisque la consommation a connu une hausse d'environ 12-13% plutôt que les 3,5% anticipé (source : entretien). Quant à la Direction de l'exploitation de la SONEDE, elle n'est pas intervenue pour régler les problèmes de 74 000 compteurs bloqués dans la région de Sfax (source : entretien).

C'est ainsi que le 20 juillet, soit seize jours avant que le rapport de la commission d'enquête ne soit rendu public le 5 août, les directeurs de la production, de l'exploitation et des études étaient limogés par le Ministre de l'Agriculture.

5.4.1.5 Rapport de la commission d'enquête

Le rapport de la commission d'enquête chargée d'investiguer sur les causes des coupures de juillet 2012 fait surtout état de la situation du réseau de production et d'exploitation de l'eau potable (source : entretien). Selon nos sources, ce rapport n'apporte pas d'éléments nouveaux et ne fait que réitérer que la tarification de l'eau doit être révisée et que le réseau est saturé. La documentation de référence utilisée dans le rapport provient des directions des études et de la production de la SONEDE (source : entretien). On nous a aussi mentionné que bien que le rapport reconnaisse l'origine électrique des coupures, la STEG n'a subi aucune remontrance de la part du gouvernement. Par-dessus tout, ce rapport ne contient aucune recommandation de limoger les directeurs centraux de la SONEDE et en plus, il n'aborde pas cette question (source : entretiens).

Des experts du secteur de l'eau potable, externes à la SONEDE, ont estimé que la création d'une commission « d'enquête » démontre le caractère accusateur de la commission et exprime un biais dès le départ puisqu'il s'agit de trouver des boucs émissaires et non pas une solution à un problème de fond (source : entretiens). Pour plusieurs, il est d'ailleurs apparu étrange que le Ministre de l'Agriculture se dise mal informé d'un des plus importants dossiers sous sa tutelle, soit la gestion de l'eau et la saturation du réseau (source : entretiens).

5.4.1.6 Limogeage des cadres

Nous avons contacté un juriste tunisien au sujet du limogeage des cadres. Selon celui-ci, le code de lois en Tunisie ne permet nullement au Ministre de mettre un terme aux fonctions d'un cadre sans l'avoir préalablement traduit devant un conseil de discipline. Plusieurs répondants ont témoigné leur incompréhension devant la décision du Ministre de limoger en pleine période de crise trois directeurs centraux ayant de vingt à trente années d'expérience à leur actif (source : entretien). On nous a d'ailleurs mentionné que pendant la révolution et l'année suivante, la SONEDE a poursuivi ses fonctions et a offert un service en continu en l'absence d'un Ministère de l'Agriculture « fonctionnel » (source : entretiens).

5.4.1.7 Réaction populaire et médiatique

Des fonctionnaires à la SONEDE ont perçu la crise créée par les coupures d'eau comme un incident que les médias ont eux-mêmes politisé. Comme l'opposition parlementaire saisit ce type d'opportunités pour mieux affronter le gouvernement de transition, ce dernier a subi les revers de ce cas très médiatisé. Selon ces fonctionnaires, cela expliquerait pourquoi le gouvernement s'est ingéré dans le dossier de la SONEDE (source : entretiens).

Le syndicat de la SONEDE, qui est rattaché à l'une des deux plus grandes centrales syndicales du pays, l'UGTT, a produit une lettre ouverte dans le quotidien « le Maghreb », dans laquelle il fait part de son incompréhension face à la décision du gouvernement de limoger les trois cadres. Selon ce syndicat, les trois cadres ont montré la grandeur de leurs compétences pendant le « vide politique et sécuritaire, caractérisé par l'agression de biens publics au cours de la révolution », ainsi qu'au moment même de la crise estivale, « en réagissant rapidement et en faisant éviter le pire » (source : extrait de ce communiqué, traduit oralement pour nous par un répondant).

5.4.1.8 Non-réalisation des études

Le Ministre de l'Agriculture a accusé la Direction des études de la SONEDE d'avoir failli à ses tâches en ne réalisant pas les études prévisionnelles requises. La plupart de nos interviewés attribuent la non-réalisation de cette tâche à un manque de fonds plutôt qu'au laxisme du

directeur en charge, tel que l'a évoqué le Ministre (source : entretiens). Le manque de fonds serait attribuable à un gel de tarifs prolongé qui aurait entraîné un important déficit à la SONEDE. Ce gel des revenus pour la SONEDE aurait provoqué une mise en attente obligée de plusieurs projets, dont la réalisation des études (source : entretiens).

5.4.2 Enjeux financiers

5.4.2.1 Gel des tarifs

À la Direction des statistiques de la SONEDE, on souligne qu'entre 2005 et 2010, les tarifs n'ont pas suivi les hausses demandées par l'entreprise d'État³⁴ (source : entretien). Le déficit de l'entreprise publique se serait alors créé et aurait crû considérablement pendant ces six années. Par conséquent, le schéma de financement prévu dans le plan quinquennal 2007-2011 a dû être révisé (*ibid*).

La croissance du déficit de la SONEDE est explicable par plusieurs raisons. D'abord, entre 2005 et 2010, les tarifs des services d'eau potable n'ont subi aucune augmentation contrairement aux charges d'exploitation, soit les tarifs de la STEG, le prix des matières premières³⁵, les salaires, *etc.* (source : entretiens). Parallèlement, des investissements d'ampleur seraient arrivés à terme pendant cette période, engendrant le début de paiements avec intérêts, auxquels se sont ajoutées les charges de réhabilitation des infrastructures (source : entretien). En bref, des dépenses anticipées et non-anticipées, couplées avec un gel des revenus ont résulté en un déficit croissant d'année en année. Ce déficit se chiffrerait actuellement à 80 millions de dinars tunisiens, soit environ 40 millions d'euros (source : entretien).

Cette baisse de revenus relativement aux dépenses a obligé la SONEDE à limiter ses dépenses et ses projets « non-urgents », comme par exemple l'entretien de l'équipement et la réalisation d'études, comme nous le citons plus haut (source : entretiens).

³⁴ Rappelons que les tarifs sont suggérés par la SONEDE et doivent être révisés puis officialisés par le ministère de l'agriculture et des finances (chap. 1)

³⁵ Le prix des produits chimiques pour le traitement des eaux a augmenté, tout comme le prix du pétrole, le prix du matériel, et spécialement ces conduites faites en polyéthylène (dérivé du pétrole).

Pour ce qui est du refus du gouvernement Ben Ali de procéder à la hausse de prix suggérée par la SONEDE entre 2005 et 2010, nous n'avons pas obtenu de réponses claires à ce sujet. Deux répondants de la SONEDE ont évoqué que le « climat social » y était pour quelque chose, sans toutefois développer davantage (source : entretien). Un autre répondant a affirmé que le but du gouvernement Ben Ali était de noyer l'entreprise publique. Il a précisé que l'influence des multinationales de l'eau, des organisations internationales et des bailleurs de fonds sur le pouvoir politique est non-négligeable, et a suggéré que l'ancien président Ben Ali aurait pu avoir pris certaines décisions sous cette influence extérieure. Ce même répondant a évoqué une deuxième hypothèse à propos du gel des tarifs, selon laquelle le gouvernement aurait voulu éviter la forte réaction de la population qu'aurait occasionné une hausse des tarifs de l'eau potable. « Il s'agit d'un domaine "*ligne rouge*". Il fallait éviter une révolution de l'eau. Les manigances politiques font qu'il ne faut pas toucher aux domaines sensibles » (source : entretien).

Un expert de la SONEDE a spécifié qu'en 2001, les revenus de la vente de l'eau couvraient 100% des coûts de production. En 2009, ce pourcentage s'abaissait à 76%. À ce jour, suite au dégel des tarifs, ce sont 87% des coûts de production qui sont couverts par les revenus des ventes. Par ailleurs, la ré-harmonisation des finances ne parviendra à résoudre tous les problèmes de la SONEDE, car ces derniers ne sont pas que financiers.

Des répondants ont affirmé que depuis la révolution, les Tunisiens « n'acceptent plus » les coupures d'eau potable. Selon un d'eux, « il y a un problème psychologique avec la tarification de l'eau potable » (source : entretien). Un autre répondant a précisé qu'avec le nouveau contexte politique, « le Tunisien d'aujourd'hui demande tout et tout de suite. C'est le résultat d'une frustration accumulée pendant 23 ans » (source : entretien). Les répondants ont appuyé leurs dires en soulignant que dès qu'une coupure d'eau survient, la population accuse la SONEDE et la suspecte d'une coupure volontaire pour des raisons politiques. Selon eux, la population est tout à fait réticente à une quelconque hausse des prix de l'eau, alors que les augmentations du prix du gaz semblent être généralement mieux acceptées : « Pour l'eau, ça ne passe pas. L'eau vient du ciel. Et en plus, il y a désormais des inondations à chaque année, alors pourquoi des pénuries d'eau? Pourquoi facturer la consommation d'eau? » (source : entretien). Un autre répondant a mentionné que suite aux récentes augmentations des prix, la réaction médiatique est très forte : au lendemain des hausses annoncées, des critiques virulentes paraissent dans les médias, pour ensuite s'estomper quelques semaines plus tard (source : entretien).

5.4.2.2. Autres sources de financement de la SONEDE

La SONEDE entretient la réputation d'être un très bon débiteur, qui exécute inconditionnellement ses paiements et dans les délais requis. Conséquemment, elle ne connaît aucune difficulté à obtenir les prêts qu'elle désire (source : entretien).

Nous avons questionné nos répondants à savoir si les bailleurs de fonds internationaux pouvaient être d'un certain recours face à ces difficultés financières. Il semblerait que de manière générale, les bailleurs de fonds préfèrent investir dans de nouveaux projets plutôt que dans des projets de réhabilitation des infrastructures (source : entretien). Aussi, les procédures de mise en marche d'un projet ou d'un prêt initié par un bailleur de fonds sont très longues et laborieuses. En ce sens, ils ne peuvent être considérés comme une source de financement complémentaire ou d'urgence pour ce type de situation (source : entretien). Enfin, il a été souligné que certains bailleurs de fonds se spécialisent exclusivement dans un secteur ou dans un type de projet spécifique (source : entretien).

5.4.3 Enjeux structurels du secteur : saturation du réseau de transfert et solutions

5.4.3.1 Centrale électrogène

En guise de solution au problème survenu pendant l'été 2012, le Ministre de l'Agriculture a suggéré la construction d'une mini-centrale électrogène qui servirait exclusivement à alimenter en électricité les centrales de la SONEDE. Des experts à la SONEDE ont laissé entendre qu'une telle option signifierait des coûts de construction et d'entretien très élevés³⁶. Considérant son usage, soit les cas d'urgence ou les coupures extraordinaires, la pertinence d'un tel projet s'avère très contestable, d'autant plus que cette solution ne remédie pas au problème de saturation du réseau. Cette année, par exemple, cette centrale n'aurait servi que pour les deux heures où il y a eu délestage sur les trois centrales de la SONEDE. Selon un répondant, cette solution de rechange est absolument irrationnelle et consiste davantage en un coup d'éclat pour détourner l'opinion

³⁶ Les coûts estimés, selon un interviewé, seraient d'environ 600 millions de dinars (300 millions d'euros).

publique et montrer l'implication du Ministère de l'Agriculture dans la recherche de solution (source : entretien).

Un répondant de la SONEDE a souligné que la solution la plus adéquate pour ce type d'insuffisance consisterait en un barrage de réserve parallèle qui serait rempli en hiver. L'étude de cette option aurait été mise en attente pour une durée prolongée, faute de financement.

5.4.3.2 Limites de production

Des interviewés ont mentionné que des directeurs de la SONEDE avaient formulé dès 2007 à leur ministère de tutelle que des mesures seraient à prendre en raison de l'atteinte « éventuelle » d'une saturation, en regard du taux de croissance de la demande en eau potable. Selon ces sources, cet avertissement serait resté sans réponse (source : entretien).

Ces directeurs auraient également averti le Ministre le 25 juin de l'année 2012 que « s'il fallait qu'il y ait une panne d'électricité sur le réseau, ne serait-ce que 15 minutes, il y aurait une coupure catastrophique sur le réseau » (source : entretien).

5.4.3.3. Vieillesse prématurée des infrastructures

Deux experts externes ont fait allusion à la détérioration prématurée des infrastructures hydriques, qu'ils attribuent à l'insuffisance des exercices de maintenance. L'un deux affirmait que faute d'entretien, certaines infrastructures conçues pour durer vingt-cinq ans deviennent dysfonctionnelles après dix ans (source : entretiens).

5.4.4. Développement du secteur de l'eau potable

5.4.4.1 Tentative de décentralisation

En termes de développement du service, le Président Ben Ali a créé en 2010 une agence de la maîtrise de l'eau à la demande insistante des organisations internationales. Pour certains, il s'agissait d'une ouverture pour faire davantage place aux intérêts privés dans le secteur et graduellement en retirer la responsabilité au Ministère de l'Agriculture. Pour d'autres, il s'agirait de réels efforts de décentralisation. Quoiqu'il en soit, cette agence est demeurée symbolique puisque Ben Ali ne l'a jamais financée (source : entretien).

5.4.4.2 Principe directif du secteur : solidarité sociale

Selon Sarra Touzi, qui a beaucoup écrit sur la composante de la solidarité sociale dans les objectifs du service, une incohérence à propos du service est que l'opérateur, la SONEDE, doit mettre en œuvre des principes de solidarité sociale, comme à l'époque de sa création, alors même que les conditions sociales et politiques aient largement changé depuis. Un autre expert est allé en ce sens et a souligné que l'impossibilité de remettre en cause ce principe de solidarité sociale est le produit de facteurs conjoncturels et historiques. D'une part, certains principes ont été littéralement institutionnalisés avec le temps. D'autre part, la remise en cause de la solidarité sociale et de la tarification progressive s'avère très délicate en cette période de remous et de revendications pour de meilleures conditions.

Le débat lié aux principes de solidarité sociale s'applique aussi aux usines de dessalement de l'eau saumâtre et de l'eau de mer, importante branche de développement du réseau (Touzi, Barraqué et Treyer 2010). En effet, on a assisté au cours des deux dernières décennies à une multiplication des projets de construction d'usine de dessalement. Les coûts à moyen et long termes ne semblent que peu ou pas considérés, pas plus que la question à savoir qui devrait assumer la charge de ces coûts. Les questions d'équité entrent en conflit avec les questions de responsabilités individuelles : l'ensemble des usagers doivent-ils assumer les coûts de dessalement de l'eau de mer? Si oui, est-ce aussi le cas si elle vise surtout l'approvisionnement des hôteliers?

5.4.4.3 Privatisation

En 2009, La Banque Mondiale a publié un feuillet étoffé dans lequel elle a émis des recommandations à propos de l'amélioration du service. Celles-ci s'articulaient autour de quatre réformes majeures : fusion de l'ONAS et de la SONEDE, création d'une société *holding* qui aurait sous sa responsabilité l'ONAS et la SONEDE, décentralisation et participation accrue du secteur privé, réorganisation du secteur en sociétés régionales (Banque Mondiale 2009). Selon deux de nos répondants, ces mesures visaient elles aussi à ouvrir la voie à une éventuelle privatisation du secteur. L'un d'eux affirme qu'il n'y avait pas d'espace ni de volonté de réforme du secteur à cette époque au sein du gouvernement tunisien (source : entretien). Un autre suggérait que ces réformes auraient obligé un certain « ménage » au sein du Ministère, manœuvre qui n'était pas souhaitée sous le gouvernement de Ben Ali. Ces réformes étaient d'ailleurs loin d'être perçues comme « prioritaires » à l'époque (source : entretien).

Selon un répondant, il était prévu par le nouveau gouvernement transitoire de faire un grand pas vers la privatisation et de mettre certaines, voire plusieurs entreprises publiques, sur cette voie (source : entretien). Selon lui, au moins une multinationale était en lien avec des membres du pouvoir exécutif du gouvernement de transition à ce sujet. Une autre source est allée en ce sens : il y a eu soumission d'une offre pour la prise en charge des services d'eau et de gaz dans le grand Tunis (source : entretien).

5.4.5 Disparités régionales du service

5.4.5.1. Difficultés rencontrées dans les zones rurales

Des répondants à la SONEDE ont mentionné à propos des projets de desserte rurale qu'ils ne sont pas rentables. Environ 46% des habitants du milieu rural sont des usagers issus de la première tranche de consommation, donc en-deçà du prix de revient (source : entretien).

À propos des complications de la desserte en milieu rural, les zones du centre du pays connaissent des difficultés particulières : on y dénote la présence d'infections et d'épidémies d'origine hydrique. À Sfax, la Direction Régionale de la Santé Publique répertorie environ deux mille cas par année de parasitose intestinale, maladie qui se développe dans le tube digestif dont la principale cause est liée à l'ingestion ou l'absorption par la peau d'une eau impropre (OMS

2014). Également, des cas de leishmaniose cutanée (164) ont été recensés dans la région de Kairouan (source : entretien ; « Tunisie Santé : 164 cas de leishmaniose cutanée recensées à Kairouan. » 2013, OMS s.d.). Cette maladie se manifeste suite à une piqûre de moustique porteur du parasite de *Leishmania* qui se reproduit dans la peau, et provoque des lésions rouges qui entraînent la désintégration des tissus, laissant des cicatrices ou handicaps sévères (OMS 2014). Cette infection cutanée est elle aussi liée à l'insalubrité de certains plans d'eau et, plus spécifiquement, au retrait de zones inondées, à l'extension d'habitats précaires ou à des cas d'insalubrité résultant d'un assainissement de l'eau inadéquat (Belgat 2014).

5.4.5.2 « Production sociale d'un déficit »

Certains documents nous ont permis de retracer d'importants éléments explicatifs de la reconfiguration du secteur de l'eau potable suite à la modification de l'économie régionale du Sahel dans les années 1970. Dans sa thèse publiée en 1984, Souhir Romdhane, une étudiante en urbanisme à l'Université Paris-Est Créteil, défend que la restructuration de l'activité économique au Sahel et le réaménagement du service hydraulique conséquent ont été effectués au détriment des agriculteurs et des habitants du Sahel.

- Exemple 1 : Projet touristique de Port el Kantaoui

Elle cite comme exemple la construction du complexe touristique de Port el Kantaoui, dont le financement était partagé entre l'État tunisien (33%), le Fonds d'Abu Dabi pour le développement (24%), des groupes financiers et touristiques (18%), la Banque Mondiale (6%), la Banque de développement (11%), les collectivités locales, l'Office nationale du Tourisme et, dans une moindre mesure, l'*Arab International Bank* (Romdhane 1984, 88). Ce projet, qui a débuté au milieu des années 1970, permettait la construction d'une nouvelle capacité de 13 000 lits touristiques et devait être finalisé pour 1981. Pour assurer l'alimentation en eau potable de ce nouveau complexe, et dans l'attente de la construction du canal de transfert des eaux du nord, l'idée était de mobiliser les eaux de la nappe souterraine et d'effectuer six forages permettant de pallier au déficit en eau potable qui se posait déjà. Port el Kantaoui était compris dans un projet en quatre étapes pour l'alimentation de Sousse Nord. Les trois premières étapes étaient jugées capitales pour la réalisation du projet touristique, et c'est ce qui a motivé la participation du

Fonds d'Abu Dabi pour le développement au financement de leurs travaux à raison de 20,8 millions de dinars (bien que l'exemple soit anachronique, cela aurait équivalu en 1980 à environ 10,4 millions d'euros). Toutes les étapes du projet, sauf la dernière, étaient projetées dans les travaux du 5^e plan de développement (1977-1981). La dernière étape concernait l'alimentation des habitants de cette zone. Romdhane souligne que « toutes ces localités [...] sont toujours [en 1984] équipées par des systèmes inadéquats pour s'alimenter en eau potable, et ne sont pas prioritaire ni dans l'investissement ni dans l'extension du réseau » (Romdhane, 1984, 90). Selon les données de la SONEDE, l'état des modes d'alimentation des différents districts du Sahel en 1983 variait de « citerne » à « puits privé à faible débit » à « puits en mauvais état », et à « tracteur citerne » (*ibid*).

Par ailleurs, toute la chaîne hôtelière a été ceinturée par un double réseau. La zone entière et chaque hôtel bénéficiaient d'une sécurisation avec un plan d'eau, n'étant pas reliée au réseau de la SONEDE. Au niveau de chaque hôtel, il s'agit de réserve de sécurité, au cas où surviendraient des coupures d'eau sur le réseau public (Romdhane 1984).

Romdhane fait remarquer qu'en période de chaleur, le fardeau des coupures dû au déficit du réseau se retrouve à la charge des habitants de la région nouvellement touristique, puisque la zone hôtelière détient ses propres équipements de réserve. Elle évoque qu'une série d'institutions publiques et privées ont été mises en place pour gérer les transformations du réseau et pour soutenir l'expansion de l'industrie touristique. Selon l'auteure, le modèle urbain de la région du Sahel a été entièrement redessiné en fonction de la « monopolisation » de l'espace par l'industrie touristique, laquelle a été fortement influencée par les investisseurs étrangers (Romdhane 1984, 80).

Elle soutient que la participation d'acteurs étrangers dans le projet touristique, par leur financement substantiel, a occasionné une intervention majeure de leur part dans les décisions relatives au réaménagement du territoire et du réseau de distribution d'eau potable à Sousse (*ibid*). Pour ces raisons, elle caractérise le déficit de cette région d'« artificiel » en raison de la planification inégale du réseau.

- Exemple 2 : Eau d'irrigation comme recours d'urgence du secteur touristique et de la SONEDE

Romdhane explique que la restructuration du secteur agricole a aussi été tributaire de l'expansion de l'industrie touristique dans le littoral tunisien, en particulier à Sousse. Le nouveau système agricole a par conséquent modifié le système de production de l'eau d'irrigation et une réorganisation foncière a été mise de l'avant.

Romdhane soutient que depuis la refonte des activités économiques au Sahel, la SONEDE a puisé à plusieurs reprises dans l'eau d'irrigation pour combler les insuffisances de sa production (1984). Le deuxième déficit d'importance enregistré à la SONEDE, qui remonte à 1981, se résume à des niveaux de pompage sur le réseau d'irrigation ayant atteint le million de mètres cubes (exactement 1 012 840m³ ; Romdhane 1984, 133). La même année, les autorités compétentes auraient décidé de rationner l'eau d'irrigation sous motif d'un manque de pluie. Romdhane affirme que le secteur touristique puisait lui aussi sa part dans l'eau d'irrigation : la société en charge du complexe touristique de Sousse nord puisait à même l'eau d'irrigation du réseau agricole pour l'entretien du terrain de golf (Romdhane, 1984, 135).

Le diagnostic de Romdhane d'un tel manque d'eau se résume donc à des choix en faveur du secteur prioritaire, le secteur touristique, pendant que les autres catégories de consommateurs se partagent l'eau restante. Ces choix dépeignent la hiérarchie des facteurs régionaux de production économique. Les transformations des cadres urbains et économiques, planifiés par les impératifs de l'économie touristique, ont fait du système hydraulique un système lacunaire et dépendant de l'industrie touristique, auquel il faut constamment trouver des solutions techniques. Selon Romdhane, les transformations du tissu économique ont créé la production d'un déficit hydrique au Sahel.

5.4.6 Retour sur les résultats documentaires et d'entretien

Les résultats de nos données d'entretien et d'analyse documentaire ont permis de contextualiser les problématiques soulevées par l'analyse de l'activité conflictuelle. Elles ont permis de documenter sous plusieurs angles le conflit entre le Ministère de l'Agriculture et la SONEDE survenu à l'été 2012, soit sous ses dimensions technique et contextuelle. En d'autres mots, en prenant comme point de départ le principal conflit des services d'eau potable qui a résulté en le

limogeage des trois directeurs centraux de la SONEDE, cette section a étoffé l'étude des dynamiques internes et externes au secteur.

À propos de ce conflit majeur, nos résultats ne permettent pas d'affirmer hors de tout doute que le Ministre de l'Agriculture était conscient de la saturation du réseau. Il s'agit de propos d'experts externes et de fonctionnaires de la SONEDE, mais nous ne détenons cependant pas la version des faits du Ministère de l'Agriculture. Une certaine évidence porte à croire qu'effectivement, il est logique d'assumer que le Ministre de l'Agriculture connaissait ces informations relatives à une entreprise sous sa tutelle. Dans ce cas, c'est donc le Ministère qui serait responsable de la non-progression des travaux et des études, puisque la SONEDE est dépendante de celui-ci pour son financement et l'avancement des travaux. À l'opposé, si le Ministère de l'Agriculture ignorait effectivement ces renseignements sur l'approche du point de saturation du réseau, on peut assumer qu'il y a une transmission d'informations lacunaire entre la SONEDE et son ministère de tutelle. Dans le premier cas de figure, l'origine du problème serait politique ; dans le deuxième, elle serait institutionnelle.

Par ailleurs, si l'on considère les conditions de réalisation de la commission d'enquête, son rapport subséquent et le limogeage des trois directeurs centraux, on constate un manque de cohésion entre la SONEDE et son ministère de tutelle. Ces observations, additionnées à celles qui ressortent de l'analyse de contenu indirecte, montrent que, d'une part, dans les situations d'urgence, la recherche de solution de ces deux acteurs ne semble pas collaborative, mais conflictuelle. D'autre part, nos résultats portent à croire que les objectifs politiques ont préséance sur les objectifs sectoriels.

Il faut évidemment rappeler les propos des fonctionnaires à la SONEDE, selon lesquels les médias seraient les premiers responsables de la politisation du conflit, après quoi l'opposition politique vient renchérir en accusant le gouvernement et en pointant du doigt les crises dont il serait le principal responsable. Un parallèle pourrait être fait avec l'époque de Ben Ali, pendant laquelle le gouvernement ne voulait pas subir les revers sociaux d'une hausse des prix, malgré le besoin imminent de la SONEDE d'aller en ce sens, faute de financement public. Dans les deux cas, c'est le pouvoir politique qui encaisse les aléas de ce service essentiel. Dans les deux cas, il ne semble pas y avoir de volonté politique de régler les problèmes de fond du secteur ; le

gouvernement s'en déresponsabilise de plus en plus, mais souhaite tout de même préserver son *veto*.

Nos données d'entretien font également ressortir que la gestion des services d'eau potable a été poursuivie sans embûches majeures pendant la révolution et lors de l'année 2011, soit la première année de la Tunisie en « transition ». En l'absence de son ministère de tutelle, la SONEDE a assuré une continuité des services, bien qu'on ne puisse savoir s'il s'agissait d'une gestion au jour le jour ou si les projets et études à longs termes ont connu des avancements pendant cette période.

Conclusion du chapitre

Au cours du présent chapitre, nous avons tenté de documenter le portrait du secteur de l'eau potable en Tunisie en présentant les résultats des deux types de données. Les premières, les données médiatiques, ont permis de révéler les dynamiques de l'activité conflictuelle au sein des services d'eau potable en 2012, et les secondes, les données d'entretien et documentaires, ont approfondi les enjeux soulevés par l'analyse de la conflictualité et ont documenté le fonctionnement global des services d'eau potable en précisant d'ailleurs le lien entre la SONEDE et son ministère de tutelle.

L'ensemble de ces données, construites pour faciliter la compréhension des enjeux globaux des services d'eau potable en Tunisie transitoire, montre la répartition contestée de la ressource hydrique au sein de chaque région et met en lumière les raisons qui ont historiquement guidé ces choix.

Le prochain et dernier chapitre revisitera les éléments explicatifs de ce kaléidoscope de données sous l'angle des outils théoriques présentés dans le chapitre trois. Nous verrons quels nouveaux éclairages peuvent ressortir de cette analyse finale et holistique.

CHAPITRE 6 : DISCUSSION

Tout au long de ce travail, nous avons mis en opération une stratégie de recherche visant à cerner les enjeux relatifs au système de gestion des services d'eau potable en Tunisie. Pour parvenir à nos fins et pour rassembler les éléments de réponse à cette large question de recherche, nous avons d'abord emprunté la voie de l'étude des conflits qui émergent des services d'eau potable. Nous nous sommes donc interrogés sur ce qui explique l'activité conflictuelle survenue au sein des services d'eau potable observée entre le 1^{er} Janvier 2012 et le 31 décembre 2012. Nous avons ensuite approfondi l'analyse avec l'analyse des données recueillis lors du terrain de mémoire.

Notre analyse globale débute avec un retour sur nos résultats sous la perspective des enjeux globaux d'un service public et de la desserte des services d'eau potable dans les pays en développement.

6.1 Cas à l'étude : évaluation d'un service public dans un pays en développement

6.1.1 Services d'eau potable en Tunisie : un exemple typique d'un pays en développement

Malgré les éloges faits à la SONEDE pour son niveau de performance au-delà des normes des pays en développement (chapitre 1, p.18), les difficultés que connaît le service montre que les services d'eau potable en Tunisie sont typiques de ce qui prévaut généralement dans un pays en développement, tel que décrit dans le chapitre 3. En effet, des enjeux sociaux se posent en raison de plusieurs cas d'infections d'origine hydrique répertoriés dans les régions du centre de la Tunisie et dont nous en avons fourni quelques exemples. Aussi, l'étude des cas qui affichent une conflictualité élevée a fait ressortir que des problèmes d'approvisionnement ont été à l'origine de la création de marchés parallèles et de spéculation sur les prix de l'eau. Également, dans certains gouvernorats, les femmes consacrent plusieurs heures par jour à l'approvisionnement de leur ménage en eau potable. Ces exemples dressent le portrait d'un développement humain affecté par un approvisionnement en eau potable inachevé ou par un assainissement inadéquat. Comme nous

l'avons souligné un peu plus tôt, un haut taux de desserte « satisfaisant » peut masquer un service lacunaire. L'équité ne s'acquiert pas uniquement avec un raccordement universel, mais aussi par un service de qualité pour tous les usagers.

Il est important de rappeler que la SONEDE n'est pas le seul opérateur des services d'eau potable et que, conséquemment tous les maux de ce service d'eau potable ne peuvent pas lui être attribués. La prise en charge du service par le Génie Rural peut frôler les 50% de la population dans certains gouvernorats, si l'on se réfère au tableau fourni dans le chapitre 1 (p.20). C'est donc à l'État que revient le rôle de supervision d'une desserte universelle et d'un service de qualité mis en œuvre par les deux opérateurs.

6.1.1.1 Choix publics et gestion d'un service public

Le cas de l'eau potable en Tunisie incarne celui d'un bien commun que l'État a pris en charge pour la planification du développement national ainsi que pour la facilitation des objectifs de développement économique au sein de certaines régions cibles. Nos résultats font émerger le constat suivant à propos du développement national tunisien : il semble y avoir eu une primauté des objectifs économiques sur la finalité du développement humain. Le cas de Jendouba en témoigne. Alors que cette région est abondante en eau, les habitants de ce gouvernorat ont un service d'eau potable comparable à celui d'une région pauvre en ressources hydriques. Dans les régions du centre ou du nord est, le service d'eau potable lacunaire depuis des décennies apparaît comme le symptôme d'un approvisionnement qui priorise les gouvernorats étant des pôles d'activités touristiques ou industrielles. Notre constat rejoint ce que Romdhane décrivait comme la « création artificielle d'un déficit ». Tous les types de consommateurs ne bénéficient donc pas du même accès à la ressource et le bien-être collectif de certaines régions a été altéré au profit de la santé économique du pays. Le cas tunisien démontre qu'en plus d'être naturellement définie par les contraintes physiques, l'accessibilité des populations à la ressource est largement déterminée par des choix publics qui se reflètent dans la répartition intersectorielle de la ressource. Malgré que la gestion des services d'eau potable soit tributaire de cette répartition intersectorielle, nos travaux se sont surtout concentrés sur cette portion de la ressource hydrique utilisée à des fins de consommation. Toutefois, les éléments de nos données qui ont abordé la répartition intersectorielle laissent comprendre que celle-ci apparaît comme un élément de litige

entre les secteurs, entre les acteurs appartenant à ces secteurs, et qu'elle incarne probablement un enjeu de taille pour le service de l'eau potable.

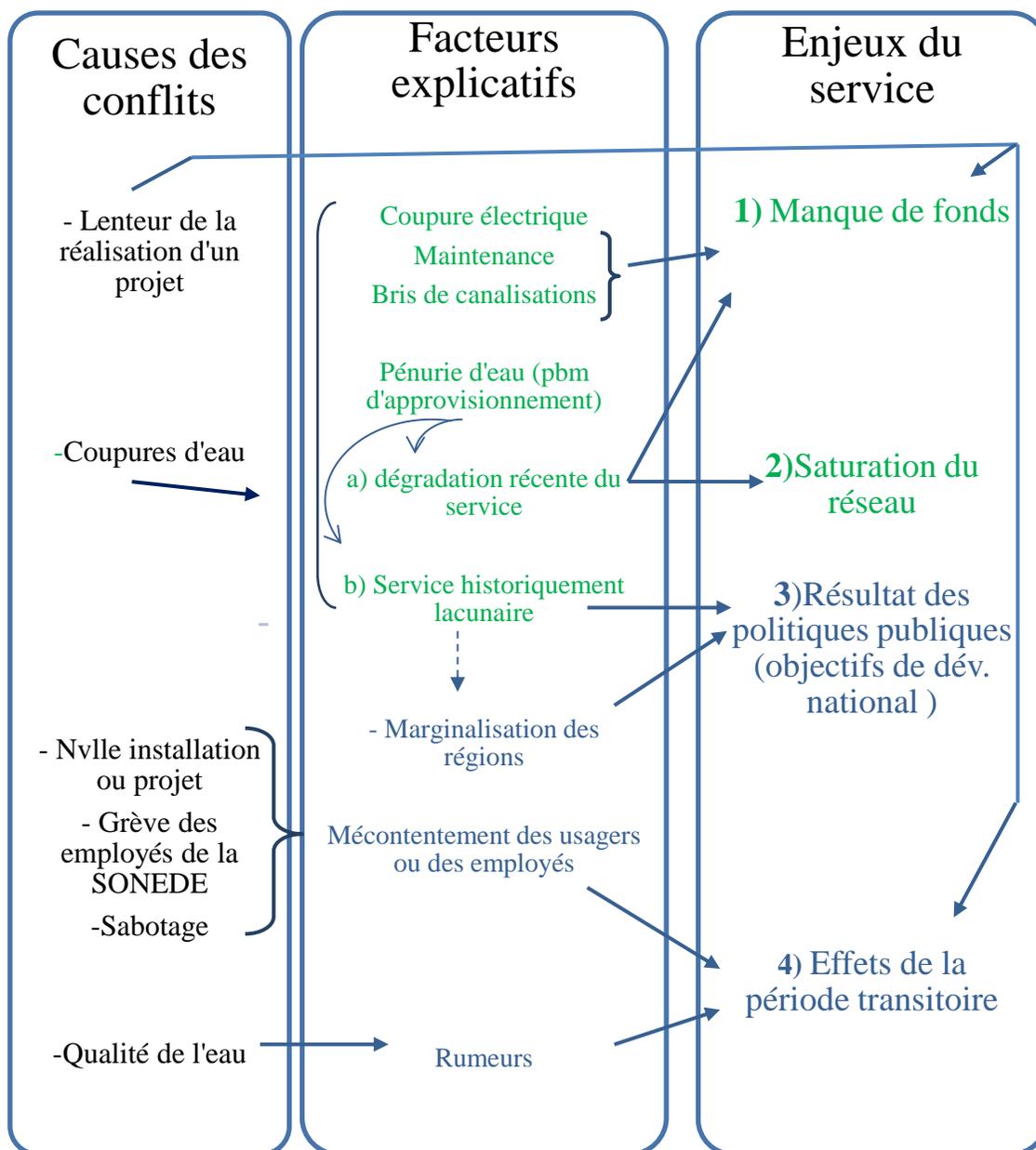
Nos résultats démontrent ainsi que deux facteurs créent un effet artificiel de rareté : la tarification ainsi que la répartition intersectorielle de l'eau, qui modifient tous deux l'accessibilité à la ressource. À propos de la tarification, elle moule les critères d'accessibilité à la ressource en ce sens qu'une eau abondante peut être restreinte d'accès par des tarifs élevés. Par exemple, une eau vendue à prix élevé aux agents touristiques et industriels a conduit certains d'entre eux à s'auto-alimenter avec des puits et forages privés. Pour ce qui est des pénuries d'eau que connaissent certains agents économiques, elles entraînent aussi des pratiques qui affectent la performance du service ; une eau occasionnellement inaccessible, chère et/ou insuffisante aux agriculteurs a vraisemblablement occasionné le détournement de certaines conduites d'eau. La répartition intersectorielle de la ressource et la tarification sont donc à la source de distorsions dans les habitudes de consommation de certains agents qui entraînent des effets néfastes sur le service.

Dans le cas tunisien, comme la disponibilité régionale de la ressource est définie par des politiques publiques qui relèvent de choix publics, la notion de stress hydrique est donc tributaire des choix sociétaux relatifs à l'allocation de la ressource. Toutefois, il faut nuancer ce constat car les choix qui ont guidé les politiques publiques en Tunisie n'ont pas nécessairement été le reflet des choix sociétaux, faute de consensus et de participation démocratique.

Avec ces premiers éléments de réponse sur les principes de base de la gestion de l'eau en Tunisie, nous nous dirigeons progressivement vers la mise en lumière des éléments de réponses à nos questions de recherche. Voyons maintenant comment des facteurs intra et extra sectoriels expliquent l'activité conflictuelle survenue au sein des services d'eau potable en Tunisie en 2012.

6.2 Facteurs explicatifs de l'activité conflictuelle

Les facteurs intra et extra sectoriels explicatifs de l'activité conflictuelle s'expriment à plusieurs niveaux et s'enracinent dans différents types de problématiques. La figure 6.1 reprend donc les causes des conflits que nous avons préalablement identifiées, retrace les facteurs qui les expliquent et identifie les enjeux globaux du service qui ressortent de cette analyse des conflits.



Facteurs/enjeux internes au système des services de l'eau potable

Facteurs/enjeux externes au système des services de l'eau potable

Figure 6.1 : Les facteurs intra et extra sectoriels explicatifs de l'activité conflictuelle et enjeux afférents aux services d'eau potable

Source : Laurence A. Morin (2014)

On constate qu'il y a quatre différents type d'explications à l'origine des conflits. D'abord, la lenteur de la réalisation de certains projets est peu documentée et ses facteurs explicatifs,

difficiles à cerner, demeurent des suppositions ; s'agit-il en fait d'une perception de lenteur des usagers, alors que les délais sont normaux? S'agit-il véritablement d'un laxisme de l'opérateur, ou bien d'un manque de fonds? Nos résultats laissent ces interrogations sans réponse factuelle autre que l'affirmation de plusieurs de nos répondants à cet effet.

Ensuite, comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, les coupures d'eau, soit la principale cause des conflits, surviennent en raison de travaux de maintenance sur le réseau, de bris de canalisation, de problèmes d'origine électrique et, surtout, de problèmes d'approvisionnement plutôt sévères dans certaines régions. Sauf les coupures d'origine électrique, ces facteurs explicatifs révèlent une problématique majeure au sein du service ; la contrainte d'un budget limité qui oblige le principal opérateur des services à restreindre ses activités d'entretien, ses études pré-projet et ses projets d'envergure, ce qui explique d'ailleurs les délais dans la réalisation de certains projets. Les problèmes d'approvisionnement se subdivisent en deux types de différents types de cas ; des services historiquement lacunaires dans les gouvernorats demeurés à l'écart du développement ou des services ayant connus une récente baisse de qualité. Alors que les premiers sont le produit de choix politiques et de politiques publiques, les deuxièmes sont le symptôme de la saturation du réseau. Tous ces facteurs internes traduisent la présence d'enjeux, financiers ou structurels, qui sont profondément ancrés dans le dispositif des services d'eau potable en Tunisie ou dans ce qui détermine les contours de ce dispositif.

Ensuite, un autre ensemble de conflits prend son origine dans le mécontentement de citoyens face à une nouvelle installation électrique, dans des grèves d'employés de la SONEDE contre leurs conditions de travail ou pour la libération de leurs collègues ou dans le sabotage des équipements de la SONEDE. Ces sources de conflits sont plutôt externes au secteur, sauf dans le cas des employés qui font la grève pour contester leurs conditions de travail. Ces grèves sont liées à la gestion des ressources humaines au sein de la SONEDE. Globalement, ces expressions de mécontentement relèvent pour la plupart de facteurs externes aux services d'eau potable, et peuvent être en quelque sorte liées au contexte transitoire. On retrouve enfin les « fausses nouvelles » quant à la mauvaise qualité de l'eau, qui sont en fait des rumeurs qui, selon nous, sont elles aussi liées au contexte transitoire. Ces derniers facteurs explicatifs de l'activité conflictuelle, qui sont donc externes au secteur des services d'eau potable, émergent d'un enjeu qui a une importance non-négligeable sur les services d'eau potable : la réorganisation de l'État et des services publics dans le contexte de la période transitoire.

Lors de la présentation des résultats, nous avons également souligné l'importance du facteur de la marginalisation de quelques gouvernorats dans la raison d'être de certains conflits. Nous comprenons donc que ce facteur peut se conjuguer à n'importe quel autre, pour simplement donner lieu à un conflit ou l'amplifier. En tant que facteur explicatif, la marginalisation des certains gouvernorats est lui aussi le produit de politiques publiques.

On peut donc voir que les différentes sources de conflits sont explicables par quelques facteurs précis, derrière lesquels se cachent les réels enjeux des services d'eau potable en période transitoire. Ces résultats démontrent que le dispositif des services d'eau potable rencontre d'une part des enjeux endogènes, soient les limites du budget et la saturation du réseau. D'autre part, il fait face à des enjeux exogènes, soit des politiques publiques précises qui déterminent les priorités, les objectifs et la portée du service selon les différentes régions. Également, l'étude de l'activité conflictuelle en Tunisie en 2012 montre que les usagers ont aussi une implication dans cette série d'enjeux exogènes. Privés de leur poids politique dans les dernières décennies, ils sont des acteurs de contestation et de production d'une pression sociale qui demande des changements dans le déploiement des services d'eau potable.

La prochaine section scrutera en détail tous ces enjeux relevés grâce à l'étude de l'activité conflictuelle, et se penchera sur l'expression de ces enjeux dans leur contexte d'émergence.

6.3 Enjeux des services d'eau potable

6.3.1 Enjeux du service sous le régime de Ben Ali

Suite à la présentation des résultats d'analyse de l'activité conflictuelle, on constate que cette méthode s'exprime comme une clé de lecture de l'accès inégal à la ressource hydrique et des litiges qui en résultent. Cet accès inégal s'inscrit dans la poursuite du programme de développement des régions touristiques et industrielles, de l'indépendance à la période transitoire. L'incohérence relative à cet élément ne s'exprime par tant dans le fait de suivre un objectif qui remonte à la première décennie de l'indépendance, mais plutôt à la perpétuation pendant des décennies des distorsions créées par cet objectif.

Le service public a servi le pouvoir politique dans ses stratégies de développement national et de préservation de la stabilité sociale, tous deux reconduits année après année. D'où la référence faite aux outils de légitimation des régimes et celles en lien avec la persistance des États autoritaires dans le monde arabe. On peut donc affirmer que le pacte social de bas tarifs pour assurer la paix sociale poursuivi par Ben Ali apparaît comme un frein pour le développement et la mise à niveau du service. Ainsi, la gestion du service serait trop directement tributaire du pouvoir politique. D'une part, le climat politique lors de la dictature a amené une certaine stabilité et a maintenu un « *statu quo* », tout en maintenant les inégalités régionales au sein du service. D'autre part, le climat politique transitoire a amené une dose d'effervescence au sein du service, aussi présente dans la vie sociale. Nous reviendrons sur ce dernier point dans la section 6.3.2.

En définitive, depuis aussi longtemps qu'existe le système des services d'eau potable en Tunisie, l'approvisionnement des agglomérations urbaines a été priorisé au dépend de celui des milieux ruraux. Jusqu'à aujourd'hui, le niveau de qualité du service en milieu rural est nettement inférieur à celui que connaît le milieu urbain, et ce, malgré des taux de desserte qui frôlent 100% sur l'ensemble du territoire. Si on remonte aussi loin qu'au début des années 1900, cette tendance se dessinait déjà : alors que la Direction Générale des Travaux Publics élaborait un plan de transfert régional des eaux, elle limitait son projet à Monastir et Sousse, et laissait tomber Mahdia, faute de financement. Autre exemple, lors du développement de la zone touristique au Sahel dans les années 1970, un des principaux promoteurs du projet finançait le raccordement de Sousse en eau potable, sauf sur cette portion résidentielle déjà habitée. On observe qu'historiquement, une mise de côté de certaines régions a été exercée, le plus souvent en raison d'un manque de ressources financières... à moins qu'il s'agissait déjà d'un manque de volonté politique. Pendant l'ère Ben Ali, avec la corruption et l'accaparement de biens publics qu'on lui connaît, nous serions portés à croire que la mise de côté de ces régions est davantage le résultat d'un manque de volonté politique que d'un manque de fonds.

En plus des complications politiques, les problèmes de disparité territoriale et de variabilité temporelle de la ressource sont réels. Depuis des siècles, les sécheresses et inondations compliquent singulièrement l'approvisionnement de la ressource sur le territoire tunisien. Certains, comme Romdhane, diront que le déficit est le résultat d'une mauvaise planification territoriale ; le cas de Jendouba témoigne de cette réalité. D'autres prouveront scientifiquement, d'après les seuils établis par l'ONU, que la Tunisie est nettement handicapée par le déficit

«naturel» de cette ressource sur son territoire. Ils soutiendront que la Tunisie devrait donc augmenter ses activités de mobilisation de la ressource par la construction d'usines de dessalement ou par l'accroissement des transferts interrégionaux pour satisfaire la demande en eau qui ne cesse de croître. Parallèlement, on assiste à un cas d'immigration politique massive à Sfax, qui accentue la pression sur la ressource hydrique dans cette région du pays qui connaît déjà une situation déficitaire en eau de consommation. Enfin, si tel que le souligne Romdhane (1984), les zones hôtelières sont ceinturées par un double réseau et les terrains de golfs détiennent un statut d'approvisionnement prioritaire à l'approvisionnement agricole et domestique, qu'il y ait déficit ou pas, c'est surtout la priorisation des usages qui pose problème. Et cette priorisation relève de choix publics.

En somme, le paradoxe politique quant à la gestion de l'eau pendant la période du régime de Ben Ali est que son gouvernement a reconduit pendant cinq années un gel des tarifs pour vraisemblablement engendrer une stabilité, alors que l'approvisionnement en eau potable dans les régions marginalisées est demeuré inachevé et que cette marginalisation de l'accès aux services publics est à l'origine des soulèvements révolutionnaires qui ont renversé son gouvernement. L'État-parti a ainsi forgé une matrice sociétale profondément inégalitaire, qui s'est révélée au grand jour au moment où les segments défavorisés dans cet ordre social imposé ont rompu le pacte social.

6.3.2 Phase transitoire

Notre analyse de contenu indirect a dépeint la période transitoire comme une quête de légitimité perpétuelle du gouvernement de transition. Dans un tel contexte, la gouvernance politique prend une toute autre allure et les impacts sur les services d'eau potable ne sont pas négligeables. Nos données documentaires et d'entretien ont montré que le plus important conflit s'est déplacé à l'extérieur du cadre technique initial pour ensuite prendre une tournure politique.

Cet état des faits nous amène à réitérer l'influence du contexte sociopolitique sur la conflictualité des services d'eau potable. L'effondrement du pacte social et le nouveau climat social en ébullition suite au changement de conjoncture en janvier 2011 ont assurément eu un impact sur la qualité des services d'eau potable en laissant libre expression d'abord au ras-le-bol des citoyens

engendré par quarante années de dictature et ensuite aux nouvelles exigences formulées envers le nouveau gouvernement de transition. Tel est le résultat de crispations sociales engendrées par cinq décennies de contrôle social. Nos travaux démontrent ainsi que la recherche de légitimité du gouvernement de transition, le climat délétère, la nouvelle liberté d'expression couplée à une multiplication des rumeurs et des imprécisions journalistiques, apparaissent comme les principaux enjeux du service d'eau potable propres à la période transitoire.

Nos résultats indiquent qu'encore aujourd'hui, le schéma des services d'eau potable demeure en décalage avec les nouvelles réalités. Malgré que les gouvernorats du centre aient été le point d'origine d'un soulèvement historique, ceux-ci semblent demeurer les grands perdants des projets de développement du réseau qui visent principalement à augmenter les volumes d'eau acheminés vers le littoral (*i.e.* projet de sécurisation du réseau actuel).

6.3.3 Retour sur l'analyse institutionnelle

Les éléments théoriques fournis dans le chapitre trois sur les institutions de gouvernance ont montré que les services d'eau potable ont été gérés le plus longtemps dans un contexte politique coopté par le pouvoir. Le système de gestion de l'eau potable s'insère dans une structure institutionnelle où les arrangements interpersonnels des détenteurs du pouvoir ont primé sur l'ensemble des lois formelles pendant les dernières décennies. Dans un tel contexte, la confiance envers les institutions s'est effritée. Cette impression de ne pas être considéré ou inclus dans le système d'eau potable a, d'une part, réduit les incitations à s'engager dans ce système ou à y intervenir pour se faire entendre et a, d'autre part, engendré de bas niveaux de confiance envers l'opérateur et/ou l'État. Ben Abdelkader et Labaronne mentionnaient que ce type de structure institutionnelle faible ne parvient que peu ou pas à réduire la violence des groupes sociaux et des protestations (voir p.45). Sous le régime policier de Ben Ali, ces protestations étaient pour la plupart étouffées par un système répressif déployé dans toutes les sphères de la société. Après la révolution, la demande d'inclusion de la population dans la vie politique et économique a gagné en amplitude. Conjugué à la chute de la répression policière, cela a résulté en la multiplication des protestations, violentes ou pas, au sujet de l'eau potable et d'une série d'autres problématiques sociales et politiques. L'étude de l'activité conflictuelle est donc une fenêtre sur

les problèmes de fond du secteur à l'étude et ses symptômes dans la vie quotidienne des Tunisiens.

CONCLUSION

En cherchant à élucider les enjeux des services d'eau potable en Tunisie transitoire, nous nous sommes retrouvés devant une problématique multidimensionnelle aux contours très larges. Pour répondre à nos questionnements, nous avons donc emprunté une piste peu ou pas explorée dans le domaine de l'analyse des services publics : l'analyse des conflits émergeant d'un service public. Avec les services d'eau potable en Tunisie post-révolutionnaire comme cas à l'étude, notre intention spécifique a donc été de voir comment les services d'eau potable peuvent être générateurs de conflits. Pour y parvenir, nous nous sommes penchés sur des irrégularités de ce service ayant été problématique au point de créer des tensions entre acteurs et des remous d'ampleur dans les médias.

L'identification des enjeux d'un service public en regard d'articles des médias, eux-mêmes porteurs de biais, demeure une méthode controversée. Cependant, effectuer une collecte de données dans un pays en phase transitoire succédant à quarante années de censure et de surveillance est en soi un exercice complexe, quelle que soit la méthode choisie. Il s'est avéré qu'avec la méthode de l'analyse de la conflictualité, malgré son caractère exploratoire et naissant, un portrait intéressant des services d'eau potable a pu être dressé et des enjeux majeurs du secteur ont pu être identifiés. Ce qui a fait la singularité, voire la complexité de cette méthode est la recherche de validité et l'adaptation constante à un cas à l'étude lui-même en pleine transformation. Cette spécificité du cas tunisien a posé des défis propres à sa réalité et à son histoire et a forgé ce cadre méthodologique plutôt atypique.

Fidèles à l'approche constructiviste, nous avons bâti nos connaissances par un processus de va-et-vient entre l'accumulation de données nouvelles et la tâche d'adaptation et de clarification des références théoriques. Bien que notre première collecte de données ait été plutôt inductive, c'est cette dernière qui a forgé notre cadre méthodologique et nos questions de recherche en plus de faire émerger la nécessité d'une seconde collecte de données pour assurer la validité de nos résultats. La deuxième collecte de données s'est voulue déductive, en ce sens qu'elle cherchait à identifier des éléments d'analyse à l'aide d'indicateurs précis.

Toutes ces caractéristiques de notre démarche sont demeurées cohérentes avec l'étude de cas comme structure générale de recherche, que ce soit pour son caractère exploratoire, son approche

inductive ou l'intégration de plusieurs méthodes d'analyse, qui ont tous été combinés pour analyser des phénomènes qui sont à première vue, plus difficilement saisissables. Par-dessus tout, la pertinence de l'étude de cas s'est exprimé par l'importance qu'elle accorde au contexte du phénomène analysé, ce qui s'est avéré un incontournable dans notre analyse tout comme dans notre démarche.

Pour conclure, toutes les analyses qui ont été conduites montrent que la conflictualité apparaît comme un processus, voire un symptôme de répartition inégale de la ressource tant physique que planifiée. L'activité conflictuelle décelée au sein des services d'eau potable pourrait même être interprétée comme une compétition pour la ressource, ou encore, comme une demande d'inclusion à part entière dans son système de distribution.

L'inventaire des enjeux des services d'eau potable en Tunisie en 2012 illustre que la performance du service est bel et bien liée à sa gouvernance et que la gouvernance du service est effectivement en lien avec la gouvernance politique. Nous avons ainsi montré qu'en 2012, le principal opérateur des services, la SONEDE, fait face aux défis structurels du service, et ce, dans un climat caractérisé par une crise de confiance, à laquelle se conjuguent les interventions politiques d'un jeune gouvernement qui tente tant bien que mal de faire sa place dans un environnement instable. Restreinte financièrement, la SONEDE est coincée entre les besoins à court terme de satisfaction de la demande et de maintenance du réseau, et ceux à long terme qui exigent l'extension de celui-ci. Elle doit également composer avec les habitudes de bas tarifs instaurées par le précédent régime comme forme de régulation et gage de la paix sociale.

Au terme de cette recherche, nous pouvons arguer qu'en pleine crise sociale et politique, certains dossiers sont « sensibles » et que la population est très réactive aux irrégularités qui la privent de services essentiels. Avec les craintes et incertitudes liées aux débats publics en période transitoire, repenser le dispositif institutionnel et idéologique du service public urbain le plus sensible peut apparaître délicat mais il est aussi porteur d'un grand potentiel de réconciliation entre l'État et la population.

ANNEXE 1 : GRILLE D'ANALYSE DOCUMENTAIRE

Question de recherche (initiale) :	
Quels sont les enjeux relatifs à la gestion de l'eau potable en période transitoire?	
Dimensions	Variables
Enjeux internes	Enjeux financiers
	Enjeux structurels du secteur
	Développement du réseau
	Planification nationale du service
Enjeux externes	Enjeux politiques
	Enjeux sociaux, démographiques
	Enjeux physiques

Source : Laurence A. Morin (2014)

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN

Exemples de questions comprises dans chaque bloc attribué à une dimension de notre question.

Question de recherche (initiale) :		
Quels sont les enjeux relatifs à la gestion de l'eau potable en période transitoire?		
Introduction	Actualités : coupures d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi y a-t-il eu des coupures d'eau <ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles sont les explications techniques? 2. Considérant les causes, est-ce que l'on peut anticiper d'autres coupures? - Commission d'enquête sur les coupures d'eau (juillet 2012) <ol style="list-style-type: none"> 1. Par qui a été réalisée cette commission d'enquête? 2. Que trouve-t-on dans cette commission d'enquête?
Enjeux internes	Enjeux financiers	- Pourquoi et quand la SONEDE est devenue déficitaire?
	Enjeux structurels du secteur (Mobilisation, traitement, adduction, distribution)	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi il y a eu une pénurie d'eau au Sahel ? - Quelle solution pour remédier au problème? - Comment les tâches sont-elles réparties entre la SONEDE et le Génie Rural pour l'eau potable en milieu rural?
	Développement du réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les grandes stratégies de développement du réseau? - Quelles sont les priorités de ces stratégies? - Quel type d'études est réalisé annuellement et selon quelles priorités? - Comment se résume la stratégie de l'eau 2050? Quelle est l'implication de chaque partie prenante?
Enjeux externes	Enjeux politiques	Est-ce que la nouvelle gouvernance politique a un impact sur la gestion du service?
	Enjeux sociaux, démographiques	Depuis la révolution et le changement du contexte sociopolitique, est-ce que de nouveaux enjeux sociaux se posent à la gestion du service?
	Enjeux physiques	Y a-t-il des composantes naturelles qui compliquent la gestion du service?
	Autres	Comment se résume la participation des bailleurs de fonds dans le secteur de gestion de l'eau potable ?

Source : Laurence A. Morin (2014)

ANNEXE 3 : TRI ET ANALYSE DES ARTICLES PAR GOUVERNORAT

Gouvernorat de Sidi Bouzid

Problèmes techniques		Conflits		Problèmes structurels		Événements et projets	
La SONEDE annonce et explique les perturbations	25- juin dir 132	Blocage de routes, arrêt des activités du groupement de l'eau provoque arrêt de l'eau potable depuis 6 mois	03- août dir 76	Solutions conjoncturelles pour problèmes structurels? Pauvreté hydrique et autres problèmes d'envergure dans la région	03- juil dir 613	Gouvernements tunisien et japonais signent un accord de coopération pour l'amélioration des infrastructures dans la région ; voirie et eau potable. Objectifs de réduction des disparités régionales, création d'emplois, développement des industries	25- janv ind 307
Explication des coupures par la SONEDE	26- juin dir 144	Blocage de routes et protestation pour la 3e journée par des habitants d'Ermila en raison de la suspension des activités du groupement de l'eau depuis 6 mois	03- août dir 79	Dysfonctionnements du secteur de l'eau en Tunisie et à Sidi Bouzid : canicule, manifestations, complots, solutions d'urgence	10- juil Dir 999	Japon accorde à la Tunisie un prêt de 356 dinars pour le financement de deux projets: autoroutes et eau potable	26- janv dir 394
Brève explication des coupures	26- juin dir 132	Habitants "scandalisés et en colère" par les coupures qui se répètent avec les hautes températures et ramadan.	07- août dir 770			8e commission tuniso-japonaise au Japon en mars prochain. Examen des nouvelles possibilités de coopération. Infrastructure voirie, eau potable dans centres urbains...	02- févr ind 823
Annonce coupures d'eau et brèves explications	26- juin dir 141					Consolidation de la coopération Tunisie/Japon ; inclut un projet d'eau potable	05- févr dir 86
Coupures d'eau dans plusieurs gouvernorats ; les causes s'expliquent par le retard des travaux, la	26- juin dir 406	Perturbations de l'approvisionnement de la région dues aux agressions d'employés de la SONEDE par des	06- août dir 83			Études en achèvement sur un projet de routes pour désenclaver l'intérieur du pays et projets dans le secteur de l'eau potable et dans le	18- mai ind 23/81 3

	structure réseau		habitants. Protestations contre coupures et affrontements avec police			domaine électrique		
	Solutions d'urgence et nouveaux équipements pour éviter de nouvelles perturbations du service (puits profonds remplacement des compteurs)	03-août dir 267				Séance de travail pour examiner problèmes qui entravent le déroulement du travail des groupements de l'eau à Sidi Bouzid	24-mai dir 147	
						Signature d'une convention de 40millions euros entre la SONEDE et l'AFD ; Sidi Bouzid dans les régions ciblées	30-mai dir 164	
						Convention de 40millions d'euro entre AFD et SONEDE ; Sidi Bouzid dans les régions ciblées	30-mai dir 236	
						Annonce de financement de projet pour les eaux épurées, 65 millions pour l'ONAS	19-juil dir 259	
						Point de presse du Ministre : projet de transfert des eaux du nord vers Sfax, station de pompage Karkar, station épuration, barrages. Effets sur la région de Sidi Bouzid.	30-août dir 424	
TOTAL	2	1222	1	1008	2	1612	5,5	2298

Source : Laurence A. Morin (2014)

Notes :

- Dir = article dont la totalité est en lien avec le thème au sein duquel il se trouve
- Ind = article partiellement en lien avec le thème au sein duquel il se trouve
- Les différentes couleurs au sein de chaque variable représentent les différents cas répertoriés ; un article par case
- À des fins de simplicité, certains éléments n'apparaissent pas dans ce tableau: les acteurs, le code de l'article (chaque article a été codé)
- Dans la ligne « TOTAL », le premier chiffre représente le nombre de cas (fréquence), le deuxième indique la couverture médiatique (intensité).

ANNEXE 4 : GRILLE DE SYNTHÈSE DES DONNÉES

	CONFLITS		COMPLICATIONS		ENJEUX		ÉVÉNEMENTS	
	Fréquence	Intensité	TECHNIQUES		STRUCTURELS		/PROJET	
			Fréquence	Intensité	Fréquence	Intensité	Fréquence	Intensité
GOUVERNORAT								
Bizerte	2,5	289	3	444	1	999	5	1538
Siliana	0	0	0	-	0	-	3	760
Béja	1	251	1	76	1	1573	2	721
Jendouba	3	0	2	452	2	1998	6,5	2331
Kef	0,5	162	0	-	0	-	3,5	1320
Grand Tunis	0	-	3	968	0,5	570	2	659
Nabeul	1	1065	3	601	2	1855	0	-
Zaghouan	0	-	0	-	0	-	1	68
Sousse	0	0	3,5	938	1	1065	0,5	267
Monastir	2	1981	3	795	2	1855	0,5	267
Mahdia	3	2783	9	3474	4	3069	2	691
Sfax	4	2592	7	3643	2	1403	1	424
Sidi Bouzid	1	1008	2	1222	2	1612	5,5	2298
Kairouan	1,5	501	2	402	1,5	552	4,5	1076
Gafsa	7	1738	2	967	1,5	3699	4,5	131
Kasserine	2	1412	0	-	1	762	2,5	800
Tozeur	1	611	0	-	0	-	3	997
Kebili	1	14	0	-	0	-	3	1156
Gabes	3	1692	0	-	1	999	3,5	1528
Medenine	0	-	0	-	1	142	4,5	2311
Tataouine	2	274	0	-	0,5	256	0,5	68
Djerba	1	207	0	-	1	999	1	829

Source : Laurence A. Morin (2014)

Note : Les colonnes ombragées représentent les données utilisées pour la réalisation des cartes

ANNEXE 5 : LISTE DES ÉVÈNEMENTS ET PROJETS RÉPERTORIÉS

TYPE DE PROJET/ ÉVÈNEMENT :				
NOUVEAU PROJET OU INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'EAU				
Principal bailleur de fonds	Nombre d'articles	Fréquence (Nbr de différents projets)	Nature des évènements/projets (nbr d'articles)	Intensité
État	19	18	- Programme pour l'amélioration de qualité des eaux, neuf projets dessalement (1)	- dir 829
			- Projets à Sfax (1)	-ind 190
			-Projets dans les régions défavorisées (1)	- ind 68
			- Projet à Joumine (Bizerte) (1)	- ind 39
			- Projet pour eaux épurées, 65 millions ONAS(1)	- dir 25
			- STEG, 3 nouvelles centrales (1)	-ind 443
			-Conférence ministre; améliorer projet transfert des eaux (1)	-dir 424
			-Appels d'offre STEG et SONEDE pour des projets d'amélioration des conditions de vie au Kef (1)	- ind 44
			-Le Président Marzouki annonce un projet de développement à Gafsa (1)	- ind 31
			-Projets d'eau potable à Kairouan (1)	-ind 575
			-Études en achèvement sur le désenclavement des régions de l'intérieur (1)	-ind 23
			-Séance de travail ; problèmes des GDA à Sidi Bouzid (1)	-dir 147
			- Membres du gouvernement en visite à Siliana, annonce d'investissements publics dans la région	- ind 33
			- Délégation ministérielle en visite à Kairouan(1)	- ind 82
			- Signature convention 40 millions eau potable	- dir 164
			- Adoption de cinq projets de loi liés à des conventions internationales; financement de projets reliés (1)	- ind 64
- Projets de raccordement des régions enclavées à Jendouba (2)	-dir 417 - dir 755			
- Projet pilote de dessalement des eaux pour le domaine agricole (1)				
Banque Mondiale	3	3	- BAD et BM font dons, dont 1 pour études dév agricole	- ind 40

BAD, PNUD			- Conditions de crédit avantageuses pour projets (PNUD)	-ind 267
			- Signature d'un accord pour améliorer la gouvernance eau potable	- dir 233
Bailleurs fonds arabes	3	3	- Le fonds arabe pour le développement économique et social accorde deux prêts ; le second est consacré au secteur de l'eau potable)	- ind 19
			- Fonds d'Abu Dabi, Croissant rouge émirati, pour le développement, et l'octroie conditions crédits favorables pour projets	- ind 43
			-Projets mixtes en Tunisie, banque islamique de développement (1)	-ind 201
Japon	11	2	- Adoption de deux prêts avec agence japonaise de développement ;le second est pour des projets de l'eau potable dans les centres urbains (9)	-ind 1206 dir 1414
			- Coopération Tunisie-Japon pour des projets en eau dans les régions du sud pour réduire les disparités régionales (2)	-ind 393
Bailleurs de fonds français	11	3	- Accord de garantie et crédit 80MD AFD-SONEDE (7)	-dir 1829
			- Implication de l'AFD dans de nouveaux projets hydriques (1)	- dir 282
			- Convention de 40 millions pour renforcer capacités production	- dir 592
TYPE DE PROJET/ ÉVÉNEMENT :				
PLATE-FORME DE DISCUSSION				
Nombre d'articles	Fréquence (Nbr de différents projets)	Nature des évènements/projets (nbr d'articles)		Intensité
10	10	- Commission régionale consultative pour le développement du gouvernorat Tozeur (1)		- ind 23
		- Atelier national pour le projet Conseil arabe des eaux (1)		-dir 1020
		- Commission régionale de Bizerte pour étude de projets (1)		-ind 150
		- Plate forme de discussion sur les retards de développement dans les régions nord ouest, mention des projets suspendus et à poursuivre (1)		-ind 160
		- Conférence de presse d'Amnistie Internationale pour insister sur le besoin de développement des infrastructures en eau et en électricité (1)		- dir 464
		-Conférence de presse d'Amnistie Internationale pour insister sur le besoin de développement des infrastructures en eau et en électricité (1)		- dir 462
		-Atelier régional "amélioration des performances des		- ind 41

		transferts d'eau méditerranée (1)	
		- Débat à ANC ; entreprises nationales qui devraient s'impliquer + (1)	- ind 68
		- Commission sur maîtrise des prix, projet stockage eaux pluviales (1)	- ind 361
		- Séance/débat ... pbmapprovbizerte et autres (1)	- dir 207
		- JCI organise séminaire "eau, perspectives d'Avenir" à UtICA	
TYPE DE PROJET/ ÉVÉNEMENT :			
OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES / APPELS D'OFFRE DANS LE SECTEUR DE L'EAU			
Nombre d'articles	Fréquence (Nbr de différents projets)	Nature des évènements/projets (nbr d'articles)	Intensité
2	2	- Séminaire d'opportunités d'affaires organisé par BM, avec SONEDE et autres (1)	- ind 88
		- STEG et SONEDE font des appels d'offre pour des projets d'amélioration des conditions de vie au Kef	- ind 44
TYPE DE PROJET/ ÉVÉNEMENT :			
IMPLICATION D'ACTEURS PRIVÉS POUR RÉALISATION D'AUTRES ACTIVITÉS PUBLIQUES OU PRIVÉES			
Nombre d'articles	Fréquence (Nbr de différents projets)	Nature des évènements/projets (nbr d'articles)	Intensité
3	3	-Société qatari obtient 40 hectares et en loue 300 pour construction d'un village touristique à Tozeur (1)	- ind 203
		- Solutions urgences mise de l'avant par la compagnie de phosphate e Gafsa ; installation de puits (1)	- dir 480
		- Coopération avec chercheurs européens pour la mise sur pied d'un projet d'énergie solaire (1)	- dir 1281

Source : Laurence A. Morin (2014)

BIBLIOGRAPHIE

- Ben Abdelkader, Fahmi et Daniel Labaronne. 2014. *Les institutions de gouvernance dans les pays arabes : Confiance et développement*. L'Harmattan.
- Abdelkarim, Daoud. 2003. *Les ressources en eaux en Tunisie; bilan et perspectives*. Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. Schéma National d'Aménagement du Territoire. Ministère de l'Agriculture. «Économie d'Eau 2000». s.l.: CNRS. http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosclim1/biblio/pigb16/04_ressources.htm.
- Agence France Presse et Reuters 27 janvier. 2014. « En Tunisie, la nouvelle Constitution adoptée. » *Le Monde.fr*, 27 janvier. http://www.lemonde.fr/tunisie/article/2014/01/26/le-premier-ministre-tunisien-a-compose-son-gouvernement_4354757_1466522.html.
- Alaya, H. 1984. « Une analyse du VIe Plan. » *Revue Tunisienne d'Économie* (1): 5-28.
- « Alexa » 2014. *Actionable Analytics for the Web*. Consulté le 31 mai 2014
- Banque mondiale. 2006. « Characteristics of Well-Performing Public Water Utilities. » Banque mondiale. <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/2006/05/7052745/characteristics-well-performing-public-water-utilities>.
- Banque Mondiale. 2009. « Réflexion stratégique sur l'eau potable et l'assainissement en Tunisie. » Bureau régional du Moyen-Orient et Afrique du Nord 44744-TN. Département du Développement durable. s.l.: Banque mondiale.
- Banque Mondiale. 2014. « Ressources renouvelables d'eau douce intérieures par habitant (mètres cubes). » <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ER.H2O.INTR.PC>.
- Beaud, Stéphane et Florence Weber. 2003. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: La Découverte.
- Beitone, Alain. 2014. « Biens publics, biens collectifs; Pour tenter d'En finir avec une confusion de vocabulaire. » *Revue du MAUSS permanente* [en ligne]. <http://www.journaldumauss.net/?Biens-publics-biens-collectifs>.
- Belgat, Saci. 2014. « Impact de la dynamique de l'eau sur la leishmaniose cutanée à Aïn Shouna en ALgérie. » présenté à Entre abondance et rareté : Eau et sociétés dans le monde arabo-méditerranéen et les pays du sud, Monastir.
- Belhedi, Amor. 2007. « Le rayonnement spatial des villes tunisiennes à travers la diffusion des entreprises multi-établissements pour l'innovation. » *Cybergeo : European Journal of Geography*. Espace, société, territoire. doi:10.4000/cybergeo.5607.
- Benelli, Nathalie. 2011. « Rendre compte de la méthodologie dans une approche inductive : les défis d'une construction «a posteriori». » *Recherche qualitative Hors Série* (11): 40-50.

- Bennasr, Ali et Éric Verdeil. 2009. « Gestion publique de l'eau potable, développement urbain durable et Majel-s (citernes d'eau pour l'eau de pluie) à Sfax en Tunisie. » *Flux* n° 76-77 (2): 38-50.
- Bergougnoux, Jean, Luc Baumstark et Jestin-Fleury. 2000. « Services publics en réseau : perspectives de concurrence et nouvelles régulations. » Rapport public. s.l.: Commissariat général du Plan. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/004000666/index.shtml>.
- Bouguerra, Larbi. 2007. « L'eau entre pénurie, conflit et coopération. » *Irénees*. mars. http://www.irenees.net/bdf_fiche-documentation-426_fr.html.
- Breuil, Lise. 2004. « Renouveler le partenariat public-privé pour les services dans les pays en développement. » Paris: ENGREF, Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts. <http://pastel.archives-ouvertes.fr/docs/00/49/98/43/PDF/TheseLB.pdf>.
- Breuil, Lise et Michel Nakhla. 2005. « Concilier efficacité et service public dans les concessions de service d'eau et d'assainissement dans un environnement institutionnel incertain. » *Revue d'économie industrielle* 111 (3e trimestre): 9-27.
- C.R. 13 mars. 2013. « Adel Khedhiri, 164e Tunisien à s'immoler par le feu depuis Mohamed Bouazizi. » *Tuniscope*, 13 mars. <http://www.tuniscope.com/article/22634/actualites/societe/immolation-feu-584812>.
- Caponera, Dante A. 1954. « Water Laws in Moslem Countries. » FAO Development Paper 43. Rome, Italie: Food and agriculture organization of the United Nations.
- Chanson-Jabeur, Chantal. 2001. « Repères historiques sur les services publics dans le monde arabe. » In *Les services publics et leurs dynamiques au Maghreb et au Machreq*, Chanson-Jabeur Chantal, Prenant André, Patrick Ribau, Bouziane Semmoud, 691. Paris: L'Harmattan.
- CNRS. s.d. « L'eau potable, les normes. » *Dossier scientifique: l'eau*. <http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/decouv/potable/potableNor.html>.
- Conférence des Nations Unies sur l'eau. 1977. « United Nations Water Conference, 1977 (Resolutions). » Report of the United Nations Water Conference, Mar del Plata International Environmental Law Research Centre. s.l.: Organisation des Nations Unies. www.ielrc.org/content/e7701.pdf.
- « Coupure d'eau : Il y aura des sanctions à la STEG, selon Jebali. » 2012. *Business News*. <http://www.businessnews.com.tn/Tunisie---Coupure-d%E2%80%99eau--Il-y-aura-des-sanctions-%C3%A0-la-STEG,-selon-Jebali,520,32278,3>.
- Cox, KR. 1984. « Neighborhood conflicts and urban social movements: questions of historicity, class and social change. » *Urban geography* 5 (4): 343-355.

- Daoulatli, Abdellaziz. s.d. « L'alimentation en eau de Tunis sous les Hafside (XIIIe-XVIe siècles). » SEMIDE (Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire). s.l.: République Tunisienne, Ministère de l'Agriculture. <http://www.semide.tn/contextedeleau/Culture2.pdf>.
- Darghouth 30 juillet, Salah. 2012. « La crise de l'eau qui nous interpelle tous : Urgence de s'attaquer aux problèmes de fond du secteur de l'eau. » *La Presse*. <http://www.lapresse.tn/21062014/53315/la-crise-de-leau-qui-nous-interpelle-tous-urgence-de-sattaquer-aux-problemes-de-fond-du-secteur-de-leau.html>.
- Direction des statistiques et de la planification de la SONEDE. 2013. « Rapport des statistiques: année 2012. » s.l.: Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux.
- Earl, Jennifer, Martin Andrew, John D. McCarthy et Sarah A. Soule. 2004. « The Use of Newspaper Data in the Study of Collective Action. » *Annual Review of Sociology* 30: 65-80.
- El-Borgi, Anis. 2004. « Essai sur l'économie des réformes et des politiques durables dans le secteur de l'eau en Tunisie. » Paris: Paris 1. <http://www.theses.fr/2004PA010009>.
- « En cas de grève, la SONEDE s'engage à fournir l'eau potable. » 2012. *Tuniscope*, 20 novembre.
- Farhat, Sana. 2012. « Coupures d'eau : Les abonnés du Sahel paient pour les défauts de paiement à Sidi Bouzid. » *Le Temps*.
- « Finances publiques locales, services publics locaux et infrastructures urbaines. » 2012. Cours offert dans le cadre de la Maîtrise en Études urbaines présenté à Équité et services publics locaux.
- « Gabès manque d'eau...et ce n'est pas nouveau ! » 2012. *EspaceManager*. <http://www.espacemanager.com/gabes-manque-deauet-ce-nest-pas-nouveau.html>.
- Gadrey, Jean. 2012. « Des biens publics aux biens communs. » *Alternatives Économiques*. s.l.: s.n. <http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2012/04/24/des-biens-publics-aux-biens-communs/>.
- Gilbert, Anne et Marc Brosseau. 2002. « Le journal, acteur urbain ? Le Droit et la vocation du centre-ville de Hull. » *Recherches sociographiques* 43 (3): 517. doi:10.7202/000610ar.
- Gingras, François-Pierre. 2007. « Validité interne, fiabilité, validité externe. » Université d'Ottawa. <http://aix1.uottawa.ca/~fgingras/metho/validite.ppt>.
- Grasland, Claude et France Guérin Pace. 2013. « Des visions intérieures et littorales. » *Libération. Avoir 20 ans en Tunisie en 2013, Libération*. août. http://www.liberation.fr/monde/2013/08/03/homefrigo-avoir-20-ans-en-tunisie-en-2013_921027.

- Guérin-Pace, F., C. Grasland, A. Sauques, M. Baron, A. Bennasr et S. de Ruffray. 2012. « Les inégalités de développement en Tunisie et les dilemmes de l'aménagement du territoire. » Données: Ministère tunisien du Développement et de la Coopération internationale, 2012. s.l.: s.n. http://www.liberation.fr/monde/2013/08/03/homefrigo-avoir-20-ans-en-tunisie-en-2013_921027.
- Halimi, Serge. 2013. « Islamistes au pied du mur. » *Monde diplomatique*: 1 et 12.
- Halimi, Serge. 2014. « Quel cap pour la Tunisie. » *Monde diplomatique*. <http://www.monde-diplomatique.fr/2014/04/HALIMI/50291>.
- Hamel, Pierre J. 2012. « Remettre en question les compteurs d'eau domestiques. » In , 36. Grenoble: s.n. http://www.ucs.inrs.ca/sites/default/files/centre_ucs/pdf/pierre-j-hamel/LesCompteursEauDom_VA.pdf.
- Hermet, Guy. 1985. « Les régimes autoritaires. » In *Traité de science politique*. Vol. tome 2. Grawitz Madeleine et Leca Jean. s.l.: Presses universitaires de France.
- Hibou, Béatrice. 1999a. « Tunisie : le coût d'un « miracle ». » *Critique internationale* 4 (1): 48-56. doi:10.3406/criti.1999.1518.
- Hibou, Béatrice. 2013. « Pourquoi l'économie tunisienne ne redémarre pas. » *Tunisie Watch*. 15 janvier.
- Hibou, Béatrice, Hamza Meddeb et Mohamed Hamdi. 2011. « La Tunisie d'après le 14 janvier et son économie politique et sociale : les enjeux d'une reconfiguration de la politique européenne. » Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme. <http://international.blogs.ouest-france.fr/media/00/01/1133020722.pdf>.
- ICG. 2012. « Tunisie : lutter contre l'impunité, restaurer la sécurité. » Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, No 123. s.l.: International Crisis Group. http://www.crisisgroup.org/en/regions/middle-east-north-africa/north-africa/tunisia/123-tunisia-combatting-impunity-restoring-security.aspx?alt_lang=fr.
- ICG. 2013. « Tunisie : violences et défi salafiste. » Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, No 137. s.l.: International Crisis Group. <http://www.crisisgroup.org/fr/regions/moyen-orient-afrique-du-nord/afrique-du-nord/Tunisia/137-tunisia-violence-and-the-salafi-challenge.aspx>.
- Institut national des statistiques. 2014. « Emploi. » *Institut national des statistiques - Tunisie*. <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>.
- ITES. 2002. « L'avenir de l'eau: un nouveau challenge pour la Tunisie. » s.l.: Institut tunisien d'études stratégiques.
- Janelle, D.G. et H.A Millward. 1976. « Locational conflict patterns and urban ecological structure. » *Tijdschrift voor economische en sociale geografie* 67 (2): 102-113.

- Kamel, Fethi. 2000. « L'eau potable en Tunisie. » présenté à Séminaire «Production combinée d'eau et d'électricité», Djerba.
<http://portal.medelec.org/djerba062000/Docs/proceed5.pdf>.
- Keucheyan, Razmig. 2012. « Comment peut-on être constructiviste? Sur le constructivisme en sciences sociales. » In *La théorie sociale contemporaine*, Quadrige. Paris: s.n.
- « La SONEDE n'a pas respecté les normes internationales de contrôle de l'eau potable. » 2012. *Tunisie Numérique*. <http://www.shemsfm.net/fr/actualite/la-sonede-n-a-pas-respecte-les-normes-internationales-de-controle-de-l-eau-potable-cour-des-comptes-31545>.
- Lajili, Taieb. 2012. « Rien ne va plus à Sfax La SONEDE, la STEG et la finance en grève. » *Le Temps*.
- « Le ministère de la Justice ouvre une enquête sur les coupures d'électricité 18 juillet. » 2012.
- Lebuis, Francis et Jean-Claude Lauret. 2003. « Parc des compteurs d'eau et coûts d'investissements pour l'utilisation de compteurs d'eau à la ville de Montréal. » Dans le cadre du mandat octroyé par la Ville de Montréal à PricewaterhouseCoopers. s.l.: s.n.
- « Les agents de la SONEDE menacent de couper l'eau sur plusieurs gouvernorats. » 2012. *Tuniscopie*, 20 novembre. <http://tuniscopie.com/article/18451/actualites/societe/sonede-454210>.
- « Les équipements de la SONEDE en cause ! » 2012. *Investir en Tunisie*. http://www.investir-en-tunisie.net/index.php?option=com_content&view=article&id=15717:tunisie--les-equipements-de-la-sonede-en-cause-&catid=39:eco-finance&Itemid=128.
- « Les PDG de la STEG et de la SONEDE devant le juge d'instruction. » 2012. *African Manager*.
- « Les Tunisiens privés d'eau les 26 et 27 novembre. » 2012. *Kapitalis*, 19 novembre. <http://www.kapitalis.com/conso/12936-les-tunisiens-privés-d'eau-les-26-et-27-novembre.html>.
- « Limogeage de 3 directeurs centraux de la SONEDE. » 2012. *African Manager*.
- Maamri, Ridha. 2012. « L'alimentation en eau potable au sud ouest: Gafsa a soif. » *La Presse de Tunisie*. <http://www.lapresse.tn/28072014/52527/gafsa-a-soif.html>.
- « Malgré la grève, la SONEDE assurera l'approvisionnement en eau potable. » 2012. *Kapitalis*, 20 novembre.
- McLaren, LM. 1999. « Explaining right-wing violence in Germany: a time series analysis. » *Social Science Quarterly* 80 (1): 166-180.
- Meddeb, Hamza. 2011. « L'ambivalence de la « course à "el khobza" ». » *Politique africaine* N° 121 (1): 35-51. doi:10.3917/polaf.121.0035.

- Ménard, Claude et Rathinasamy Maria Saleth. 2011. « The effectiveness of alternative Water Governance Arrangements. » In *Investing in Water for a Green Economy: Services, Infrastructure, Policies and Management*, 296. s.l.: s.n.
<http://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=K8iTDEL3A2kC&oi=fnd&pg=PA152&dq=%C2%ABeffectiveness+of+alternative+water+governance%C2%BB+claudem%C3%A9nard++saleth+dinar&ots=qiWXXoD54t&sig=-M95loIgfVgV54mEQ3qWPkxM>.
- Ministère de l'Agriculture. 2011. « Société d'Exploitation du Canal et des Adductions des Eaux du Nord. » *Système Euro Méditerranéen de l'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau*. <http://www.semide.tn/SECADENORD.htm>.
- De Miras, Claude. 2010. « Les services urbains de distribution d'eau potable et d'assainissement au Maroc ou les exigences de l'émergence. » *Géocarrefour* (2): 119-127.
 doi:10.4000/geocarrefour.7825.
- Mucchielli, Alex. 2005. « Le développement des méthodes qualitatives et l'approche constructiviste des phénomènes humains. » In *Recherches qualitatives*, Hors Série:7-40. UQAM, Montréal: Association pour la recherche qualitative.
- Mucchielli, Alex et Claire Noy. 2005. *Études des communications: approches constructivistes*, Armand Colin. Paris: s.n.
- Negura, Lilian. 2006. « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. » *SociologieS*. <http://sociologies.revues.org/993?lang=en>.
- Olzak, Susan. 1989. « Analysis of events in the study of collective action. » *Annual Review of Sociology* 15: 119-141.
- Olzak, Susan. 1992. *The Dynamics of Ethnic Competition and Conflict*. s.l.: Stanford University Pres.
- OMS. s.d. « Leishmaniose cutanée en Tunisie. » *Maladies tropicales négligées*.
<http://www.emro.who.int/fr/neglected-tropical-diseases/countries/cl-tunisia.html>.
- OMS. 2014. « Leishmaniose. » *Organisation Mondiale de la Santé : Centre des médias*. janvier.
<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs375/fr/>.
- Ostrom, Elinor. 1993. « Design Principles in Long-Enduring Irrigation Institutions. » *Water Resources Research* 29 (7): 1907-1912. doi:10.1029/92WR02991.
- « Ouverture d'une enquête pour déterminer la responsabilité des coupures de l'eau potable. » 2012. *Le Temps*. <http://www.letemps.com.tn/article-68038.html>.
- Pelletier, Mathieu. 2009. « La décision territoriale en conflit: Analyse spatiale de l'activité conflictuelle, Ville de Québec, 1989 à 2000. » Québec: École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional: Université Laval.

- Pelletier, Mathieu. 2014. « Processus décisionnel urbain : Territoire, conflit et participation. » présenté à Séminaires Méso (Métropolisation et société), 21 mars, INRS-UCS.
- Pelletier, Mathieu, Florent Joerin, Catherine Trudelle et Paul Villeneuve. 2009. « Effets de contextes locaux sur la dynamique de l'activité conflictuelle. Ville de Québec (Canada), 1989 à 2000. » Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD).
- République Tunisienne. 1968. *Création de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux*. s.l.: s.n.
- Ribau, Patrick. 2001. « Rapport introductif. » In *Les services publics et leurs dynamiques au Machreq et au Maghreb*, Chanson-Jabeur Chantal, Prenant André, Patrick Ribau, Bouziane Semmoud, 691. Paris: L'Harmattan.
- Ben Romdhane, Mahmoud. 2011. *Tunisie: État, Économie et société. Ressources politiques, légitimation et régulations sociales*. Paris: Éditions Publisud.
- Romdhane, Soughir. 1984. « L'enjeu de l'eau à Sousse, Tunisie: la production sociale d'un déficit. » Université Paris-Est Créteil Val de Marne.
- Roy, Simon N. 2009. « L'étude de cas. » In *Recherche sociale: de la problématique à la collecte de données*, 5e édition. s.l.: Presses de l'Université du Québec.
<http://www.puq.ca/catalogue/themes/recherche-sociale-edition-1600.html>.
- Salazar, Elizabeth. 2011. « Représentation et analyse spatiale de la conflictualité au Québec. » Mémoire de maîtrise, Québec: Université Laval, École polytechnique fédérale de Lausanne.
- Sallon 13 février, Hélène. 2013. « Tunisie : qui sont les principaux partis politiques ? » *Le Monde.fr*. http://www.lemonde.fr/tunisie/article/2013/02/13/tunisie-qui-sont-les-principaux-partis-politiques_1831005_1466522.html.
- Sbouaï, Sana. 2012. « Moncef Aloui : La volonté qui remplace l'Etat. » *Nawaat*.
<http://nawaat.org/portail/2012/08/27/moncef-aloui-la-volonte-qui-remplace-letat/>.
- Sebag, Paul. 1998. *Tunis, histoire d'une ville*. Histoire et perspective méditerranéenne. Paris: L'Harmattan.
- Seddik, S. 2009. « Expérience tunisienne dans le domaine de dessalement des eaux. » *Revue HTE* mars-juin (no 142): 92-93.
- « Sortir la bourgade de son isolement. » 2012. *La Presse de Tunisie*, 26 janvier.
<http://www.lapresse.tn/29072014/44175/sortir-la-bourgade-de-son-isolement.html>.
- Swaelen, Frank. 1994. « Les médias comme facteur de pouvoir dans la politique. » Conférence des présidents des assemblées parlementaires européennes. La Haye: Sénat belge.
http://www.senat.fr/europe/dossiers/conference_presidents/rapport_swaelen_lahaye94.pdf

- Taboubi, Khadija. 2012. « Le ministre de l'Agriculture accuse la SONEDE, 3 directeurs centraux limogés. » *African Manager*.
- Tajine 10 juillet, Synda. 2012. « La Tunisie, entre canicule et pénurie d'eau. » *Business News*. <http://www.businessnews.com.tn/La-Tunisie,-entre-canicule-et-p%C3%A9nurie-d%E2%80%99eau,519,32232,1>.
- Touzi, Sarra. 2009. « La nécessaire évolution des impératifs d'équité et d'efficacité dans la gestion de l'eau potable en Tunisie. » Université Pascal Paoli de Corse, Institut d'administration des entreprises U.F.R. de droit, sciences économiques, et gestion.
- Touzi, Sarra, Bernard Barraqué et Sébastien Treyer. 2010. « Le service de l'eau potable en Tunisie: le modèle de régulation tarifaire face aux défis futurs. » *Revue Tiers Monde* juillet-septembre 2010 (203). Eau des villes : repenser des services en mutation: 61-80.
- Trudelle, Catherine. 2003. « Au-delà des mouvements sociaux : une typologie relationnelle des conflits urbains. » *Cahiers de géographie du Québec* 47 (131): 223-242.
- « Tunisie , SONEDE : Les agents de la Sonede menacent de nous priver d'eau potable pendant 2 jours. » 2012. *Tunivisions.net*, 20 novembre. http://www.tunivisions.net/39226/223/149/tunisie-sonede-les-agents-de-la-sonede-menacent-de-nous-priver-deau-potable-pendant-2-jours.html?utm_source=INK&utm_medium=copy&utm_campaign=share&.
- « Tunisie Santé : 164 cas de leishmaniose cutanée recensées à Kairouan. » 2013. *Kapitalis*. <http://www.kapitalis.com/societe/19844-tunisie-sante-164-cas-de-leishmaniose-cutanee-recenses-a-kairouan.html>.
- « Un impératif économique. » 2012. *La Presse de Tunisie*. <http://www.lapresse.tn/30072014/53878/un-imperatif-economique.html>.
- UNESCO. 2012. « Étude sur le développement des médias en Tunisie. » Programme international pour le développement de la communication. Paris: UNESCO.
- Verdeil, Eric. 2010. « Les services urbains en réseau dans les pays arabes : diversité des réformes libérales et de leurs effets territoriaux. » *Géocarrefour* (2): 99-108.
- Villeneuve, Paul et Gilles Côté. 1994. « Conflits de localisation et étalement urbain: y a-t-il un lien? » *Cahiers de géographie du Québec* 38 (105): 397-412.
- Weslaty, Lilia. 2012. « Les autorités à El Mahdia face au problème de l'eau. » *Nawaat*. <http://nawaat.org/portail/2012/07/27/les-autorites-a-el-mahdia-face-au-probleme-de-leau/>.
- World Resources Institute. 2014. « Water Risk. » *AQUEDUCT*. juin. <http://www.wri.org/our-work/project/aqueduct>.
- Zaara, Mohamed. 2008. « Le dessalement en Tunisie pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable desservie. » présenté à ADIRA workshop, Marrakech.

- Zaibi, Amel. 2012. « Pénurie d'eau à Sfax, Mahdia, Sidi Bouzid... : Solutions conjoncturelles pour des problèmes structurels? » *La Presse de Tunisie*.
<http://www.lapresse.tn/29072014/52155/solutions-conjoncturelles-pour-des-problemes-structurels.html>.
- Ben Zid, Rym. 2012. « Le développement régional et la décentralisation en Tunisie. » *Kapitalis*, 16 mars. <http://www.kapitalis.com/economie/8814-le-developpement-regional-et-la-decentralisation-en-tunisie.html>.